

agAM
JUN 2016



AIX-MARSEILLE-PROVENCE
COMPRENDRE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - VERSION AUGMENTÉE



COMPRENDRE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - VERSION AUGMENTÉE

Préambule	5	Le taux de chômage en 2011 et les demandeurs d'emploi en 2014	54
Territoire	7	Le foncier économique et les pôles majeurs	56
Le potentiel d'un grand territoire	8	Les polarités économiques et leur desserte en TC	58
Le socle géographique et la tache urbaine	10	Les principales zones tertiaires	60
Le patrimoine naturel et sa protection	12	L'armature commerciale métropolitaine	62
Le littoral, un atout pour le territoire	14	La filière logistique en 2013	64
Les centralités urbaines	16	Un écosystème logistique de niveau mondial	66
La consommation de l'espace entre 1988 et 2006	18	L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation en 2012	68
L'état d'avancement des Plans locaux d'urbanisme	20	Le taux de non diplômés parmi les 15-29 ans en 2012	70
Éléments de méthode et définitions	22	Éléments de méthode et définitions	72
Population	23	Habitat	77
L'évolution de la population entre 2008 et 2013	24	Les objectifs de production de logements définis par les Programmes locaux de l'habitat (PLH)	78
Évolution de la taille des ménages entre 2007 et 2012	26	Le nombre de logements autorisés sur la période 2008-2012	80
La part des familles monoparentales en 2012	28	La part des résidences principales entre 2007 et 2012	82
Les catégories socioprofessionnelles en 2012 (indice CSP)	30	La part de la population éligible au logement social ordinaire en 2011	84
La part des retraités en 2012	32	Le taux de propriétaires occupants en 2011	86
Les navettes domicile-travail en 2010	34	La part des résidences principales privées potentiellement indignes en 2011	88
Le revenu fiscal en 2011 (Revenu médian)	36	Les logements vacants en 2011	90
L'indice de fragilité de la population	38	La part des résidences secondaires en 2011	92
Éléments de méthode et définitions	40	Le taux de logements locatifs sociaux au 1 ^{er} janvier 2011	94
Économie	43	L'évolution du parc locatif social entre 2007 et 2011	96
Les dynamiques d'emploi entre 2007 et 2012	44	Les sites de la Politique de la Ville en 2014	98
Les emplois salariés privés en 2014	46	La part des 20-29 ans non décohabitants en 2010	100
Les secteurs d'activité dominants dans l'emploi salarié privé	48	Éléments de méthode et définitions	102
Les activités des principaux employeurs	50		
L'évolution de la demande d'emploi entre 2008 et 2014	52		

Déplacements	103
La structuration du réseau routier	104
La structuration du réseau ferré.....	106
La synthèse des flux métropolitains.....	108
L'accessibilité comparée TC/VP au centre-ville d'Aix-en-Provence	110
L'accessibilité comparée TC/VP à Marseille-Joliette.....	112
Éléments de méthode et définitions.....	114
Environnement	115
Les unités paysagères.....	116
Les cœurs de nature et les continuités écologiques.....	118
La typologie des espaces agricoles	120
La qualité de l'air.....	122
La qualité des eaux de surface	124
La production énergétique.....	126
La consommation d'énergie par grand secteur d'activité.....	128
Les aléas Incendie	130
Éléments de méthode et définitions.....	133
Équipements	135
Les équipements culturels	136
L'implantation des cinémas	138
Le niveau d'équipement sportif des communes.....	140
Les établissements de santé	142
Le nombre de médecins pour 100 000 habitants	144
Éléments de méthode et définitions.....	146

Ce numéro de l'atlas cartographique de la Métropole Aix-Marseille-Provence, s'inscrit dans la continuité du volume 1 publié en mai 2014. Il comporte une quinzaine de cartes commentées supplémentaires qui enrichissent la connaissance des sept grandes thématiques abordées : territoire, population, économie, habitat, déplacements, environnement et équipements. Parmi les nouvelles cartes, signalons celles réalisées sur le littoral, la structure de la population (catégories socioprofessionnelles, retraités), le foncier économique, la filière logistique, le parc privé potentiellement indigne, la qualité de l'air... Les éléments cartographiques et les textes d'explication sont disponibles sur le site internet de l'Agam (www.agam.org).

PRÉAMBULE

Observer pour agir

A partir de ses travaux d'observation et d'analyse, l'Agam a pour vocation de favoriser le débat et les échanges sur les questions d'intérêt général qui touchent à l'avenir des territoires qu'elle qu'en soit l'échelle.

Avec ce document, elle entend mettre à disposition des éléments d'informations permettant d'offrir une représentation objective d'un territoire qui ne soit ni mentale, ni nostalgique, ni erronée.

Ce document n'aborde pas la question du projet métropolitain

Comme elle l'a toujours fait dans les publications produites seule ou en partenariat depuis une dizaine d'années sur la question métropolitaine, (et en l'absence de demandes contraires de ses partenaires), l'Agam a volontairement limité son approche à la question de la connaissance de l'espace métropolitain pour le décrypter et mieux le comprendre.

Comprendre la Métropole

En réalité, c'est le fait métropolitain que l'Agam a souhaité décrire pour confirmer qu'il est une réalité devenue le quotidien des habitants, des acteurs économiques et sociaux à travers leurs actes d'achat, leurs pratiques culturelles, leurs choix résidentiels ou leurs lieux de travail.

Notre espace métropolitain n'est pourtant pas comparable à celui des grandes aires urbaines françaises voire européennes. Ici, l'étendue du territoire, son relief, son histoire, son polycentrisme, la force de la composante identitaire, les évolutions et mutations économiques successives ont davantage marqué l'espace, son organisation et son fonctionnement.

Est-il encore nécessaire de rappeler que la croissance des « trente glorieuses » fut tirée par la mutation des modes de vie liés à l'urbanisation dont l'espace métropolitain a été le cadre et dans des proportions sûrement plus importantes qu'ailleurs ?

Comment pour terminer ce propos introductif ne pas appeler à la rescousse Marcel Roncayolo, géographe marseillais de renom, « nous vivons en fait une multiterritorialité, le territoire n'est plus un absolu mais la carte de nos pérégrinations ».

Dotées de statuts spécifiques, les métropoles du Grand Paris et d'Aix-Marseille-Provence (AMP) ont été créées en janvier 2016, soit un an après les douze autres métropoles régionales (Bordeaux, Brest, Strasbourg, Grenoble, Nantes, Montpellier, Lille, Nice-Côte d'Azur, Rouen, Lyon, Rennes et Toulouse). Depuis le 1^{er} juin 2016, Nancy constitue la quinzième métropole nationale.

Aix-Marseille-Provence dispose ainsi d'un vaste territoire de 3 150 km², composé de 92 communes regroupées en six Conseils de territoire et peuplé d'un peu plus de 1,8 million d'habitants. Parmi les 14 métropoles régionales, c'est la plus étendue et la plus peuplée. Cet atlas a pour vocation de contribuer à la connaissance du territoire métropolitain et à la compréhension des dynamiques qui s'y jouent. Il est conçu pour enrichir la réflexion collective et pour servir de socle de connaissances dans le cadre de l'élaboration des documents de planification (SCoT, PLH...).

TERRITOIRE

Le territoire est défini comme un espace géographique qualifié par une appartenance juridique (institutionnelle) et des spécificités qui le distinguent des autres territoires : naturelle, culturelle... Toutefois, on trouve une multitude d'autres définitions pour le concept de territoire qui dépendent de l'angle d'approche. En l'occurrence, la clé d'entrée est celle liée au phénomène de métropolisation qui concerne les principales villes du monde en général et celles situées en Europe en particulier. Ainsi, la DATAR a publié une étude en 2013 dont le titre – « Quelles métropoles en Europe ? » – interpelle toutes les forces vives qui contribuent au développement des territoires métropolitains. Ce premier chapitre consacré au territoire donne quelques éléments de compréhension de l'espace urbain d'Aix-Marseille-Métropole. La première carte montre qu'Aix-Marseille-Métropole dispose d'un **potentiel spatial important** et que celui-ci est **remarquablement situé** sur la façade méditerranéenne à la confluence de la dorsale nord européenne (la « banane bleue ») et de l'arc latin reliant les régions des suds espagnol et italien. Les cartes suivantes décrivent son **socle géographique** et décrivent son **patrimoine naturel et paysager** qui se distingue de la plupart des autres métropoles par la présence du **littoral** qui constitue un atout pour le territoire.

Autre spécificité territoriale par rapport aux autres métropoles régionales : son **organisation institutionnelle actuelle** puisque la future Métropole sera le fruit de la fusion de six intercommunalités. Enfin, ce chapitre aborde la question de la gestion de l'espace à travers un **état des lieux des documents d'urbanisme** à l'échelle communale et de son organisation en montrant l'importance qu'y jouent les **centralités urbaines**. Enfin, il donne un aperçu de la **consommation de l'espace** au cours des deux dernières décennies.

LE POTENTIEL D'UN GRAND TERRITOIRE

Au cours des dernières années, les études et les outils de classement sur la place et le rôle des grands territoires urbains internationaux se sont multipliés. Ils rendent compte d'une nouvelle réalité quant à la notion de métropole et à l'évolution du développement des villes qui peuvent être qualifiées de métropoles.

Les métropoles ont la capacité de concentrer, à un moment donné, des fonctions que l'on ne retrouve pas dans le reste de la hiérarchie urbaine, ou alors avec un temps de latence qui traduit un effet de diffusion. Il est donc nécessaire de mobiliser des variables qui aident à qualifier le « poids » des grands territoires urbains. Habituellement, le « poids » d'une métropole a pour unité principale le nombre d'habitants. Ainsi, les métropoles sont souvent classées selon leur poids démographique et l'on compte, à l'échelle mondiale, environ 500 métropoles comptant plus de 10 millions d'habitants.

Les métropoles les peuplées et les plus vastes sont qualifiées de « mégalopoles ». Si celles-ci bénéficient d'une notoriété mondiale en raison de leur « poids », elles sont rarement des modèles de développement urbain notamment dans le domaine de la qualité de la vie (conditions de vie et cadre de vie). C'est notamment le cas de Los Angeles (deux fois la superficie du département des Bouches-du-Rhône pour 12 millions d'habitants) ou de Shanghai (territoire 1,2 fois plus grand le département des Bouches-du-Rhône pour une population de 15 millions d'habitants)

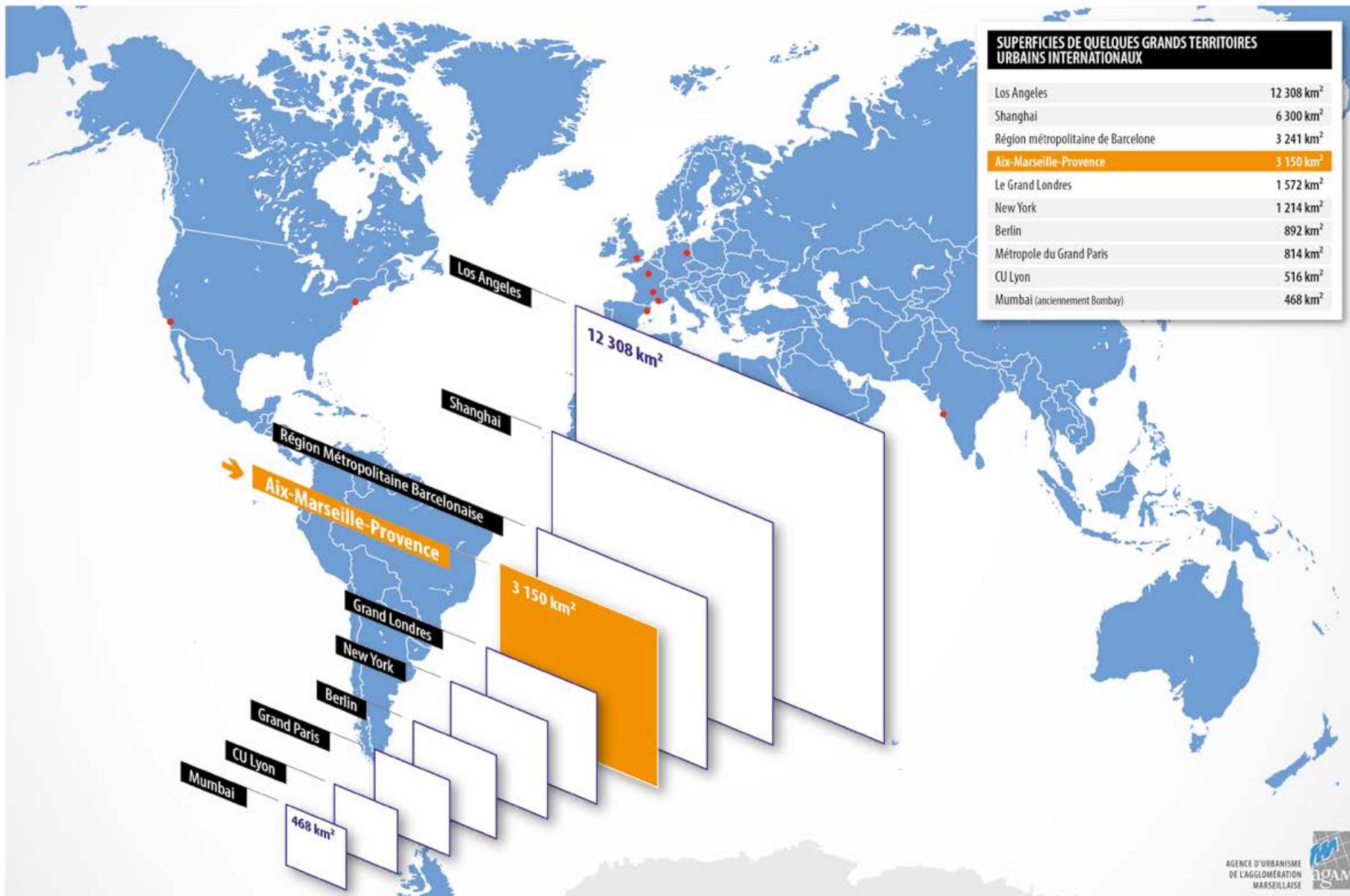
Si la notoriété et l'attractivité d'une métropole ne sont pas forcément proportionnels à sa population, il est de même pour la superficie: La superficie du Grand Londres représente moins de la moitié de celle du territoire métropolitain Aix-Marseille, celle de New-York est près de trois fois moindre et celle de Berlin quatre fois inférieure...

Concentrés ou dilatés, très densément peuplés ou pas, les grands territoires urbains sont très disparates. Ils ont tous un point commun: ils leur incombent,



pour demeurer attractifs, de concilier développement, rayonnement et maintien de la qualité de vie.

Certains experts considèrent que les métropoles qui présentent les meilleurs atouts de développement sont celles qui se situent dans une strate démographique comprise entre 2 et 5 millions d'habitants et qui possèdent un territoire suffisamment étendu – au sens institutionnel et géographique du terme – pour assurer et organiser leur croissance. Une caractéristique que possède la future Métropole Aix-Marseille-Provence et qui la positionne favorablement en termes de perspectives de développement et d'accroissement de son attractivité.



LE SOCLE GÉOGRAPHIQUE ET LA TACHE URBAINE

Le territoire métropolitain s'inscrit dans un cadre géographique et géologique remarquable à plus d'un titre. La diversité offerte en termes de milieux naturels et de conditions de vie par ce socle à dominante calcaire est à l'origine de la présence d'une biodiversité exceptionnelle tant terrestre que marine.

Des reliefs qui dominent la partie est du territoire

Le territoire métropolitain est dominé par le Pic de Bertagne, 1 042 mètres dans le massif de la Sainte-Baume, suivi du Pic des Mouches, 1 011 mètres dans le massif de la Sainte-Victoire.

La moitié est du territoire est marquée par les reliefs calcaires. De la frange littorale sud vers le nord, les massifs collinaires et les vallées s'enchaînent : massif des Calanques, massif de la Sainte-Baume, vallée de l'Huveaune, Massif de l'Étoile et du Garlaban, vallée de l'Arc, massif de la Sainte-Victoire, massif du Concors, vallée de la Durance. Le nord-est du territoire marque la transition entre la Basse-Provence et la Provence alpine.

Cette partie du territoire est également marquée par des exceptions géologiques. La cuvette de Cuges-les-Pins est un des plus grands poljés d'Europe. Le Cap Canaille abrite les plus hautes falaises maritimes d'Europe.

En direction de l'ouest du territoire, les reliefs s'atténuent progressivement. Au sud-ouest, les étangs de Berre et de Bolmon représentent la plus vaste étendue d'eau salée située à l'intérieur des terres en Europe. Ils offrent une seconde façade littorale remarquable au territoire avec notamment la présence d'un cordon du-naire, le lido du Jaï, qui sépare les deux étangs. Initialement caractérisé par une richesse écologique exceptionnelle, ce secteur du territoire a été dédié à un développement industriel lourd basé sur la chimie du pétrole.

L'extrême ouest du territoire est marqué par la proximité de la Camargue et la plaine de la Crau. Ancien delta de la Durance, la Crau représente le dernier habitat naturel de type steppique présent en Europe occidentale. L'arrivée de l'irrigation

dès le XVI^e siècle a permis d'y développer une activité agricole importante : vergers, maraîchage, AOC foin de Crau.

Une hydrographie complexe

Le territoire possède une hydrographie complexe, dictée à la fois par la géologie et les conditions climatiques méditerranéennes. La limite nord de la future Métropole est matérialisée par la Durance. Ses eaux alimentent une grande partie de la Provence via un important système de canaux et d'irrigation. Le Canal de Marseille transporte ainsi cette eau de qualité vers la partie la plus urbanisée du territoire. Les très nombreux aménagements hydrauliques installés le long de son cours ne laissent plus passer dans le lit de la rivière que le quarantième du débit naturel.

Des littoraux emblématiques

La façade maritime métropolitaine est marquée par une succession de séquences littorales. D'est en ouest :

- ▶ la baie de La Ciotat, partagée entre espaces balnéaires, anciennes activités navales et littoral naturel ;
- ▶ le site des Calanques, correspondant à un littoral rocheux à dominante naturelle. La création du Parc national des Calanques en avril 2012, dont le cœur terrestre englobe l'ensemble du massif des Calanques, ainsi que l'ensemble des îles et îlots jusqu'à l'Île Verte à La Ciotat, est un indicateur de la qualité de ces espaces. De la Pointe-Rouge aux bassins Est du Grand Port Maritime de Marseille, la frange maritime urbaine est fortement artificialisée : installations industrialo-portuaires au nord, Vieux-Port au centre et plages artificielles gagnées sur la mer au sud ;
- ▶ la Côte Bleue est marquée par des reliefs accidentés qui plongent dans la mer.

LE PATRIMOINE NATUREL ET SA PROTECTION

La Métropole possède un atout majeur : une « identité nature » marquée. Les vastes massifs calcaires de l'est du territoire conjugués aux rives de l'étang de Berre et à la plaine de la Crau à l'ouest sont au fondement des grands paysages métropolitains, de la qualité de vie et de l'attractivité économique et touristique du territoire.

Ces espaces sont le support d'habitats naturels diversifiés, qui abritent une biodiversité rare, avec notamment de nombreuses espèces endémiques. Ces richesses naturelles ont été répertoriées au sein des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), qui couvrent une grande partie du territoire. Or, il existe un « gap » entre ces zones identifiées pour leur valeur écologique et les outils de protection pérennes mis en œuvre sur ces mêmes espaces. Plusieurs secteurs sont encore orphelins, en particulier au nord de la Métropole, à l'image de la chaîne de la Trevasse et des massifs de Rognes et du Montaignet. L'un des exemples les plus significatifs est le vaste massif de la Sainte-Baume, qui est pourtant un hot spot de biodiversité. Le site fait toutefois l'objet d'un projet de Parc naturel régional. D'autres espaces sont protégés, mais de façon partielle : chaîne de l'Estaque, plateau de l'Arbois, rives de l'étang de Berre et milieux humides associés...

L'enjeu est bien de combler les manques en matière de protection et de gestion des espaces, afin de préserver les grands équilibres dans la structuration du territoire. Il existe pour ce faire un panel d'outils très diversifiés : réseau NATURA 2000, protections de nature réglementaire, foncière, etc.

L'enjeu est également de préserver, voire de restaurer les connections entre ces réservoirs de biodiversité, dans la perspective d'une Trame Verte et Bleue d'échelle métropolitaine. Cet enjeu prend une dimension particulière avec le changement climatique : certaines espèces devront pouvoir migrer pour s'adapter.

Clés de lecture de la carte

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Inventaire scientifique, sans portée juridique, qui signale la présence de milieux naturels et d'une biodiversité remarquables.

Protections

Ensemble des protections réglementaires et foncières : sites classés, sites inscrits, arrêtés préfectoral de protection de biotope, réserves marines du Parc marin de la Côte Bleue, sites du Conservatoire du littoral, espaces naturels sensibles.

Parc national

Outil de protection et gestion de haut niveau d'un espace naturel terrestre et/ou marin, remarquable du point de vue de ses paysages, de la biodiversité et de sa richesse culturelle. Il se compose d'un ou plusieurs cœurs (zone de protection renforcée) et d'une aire d'adhésion.

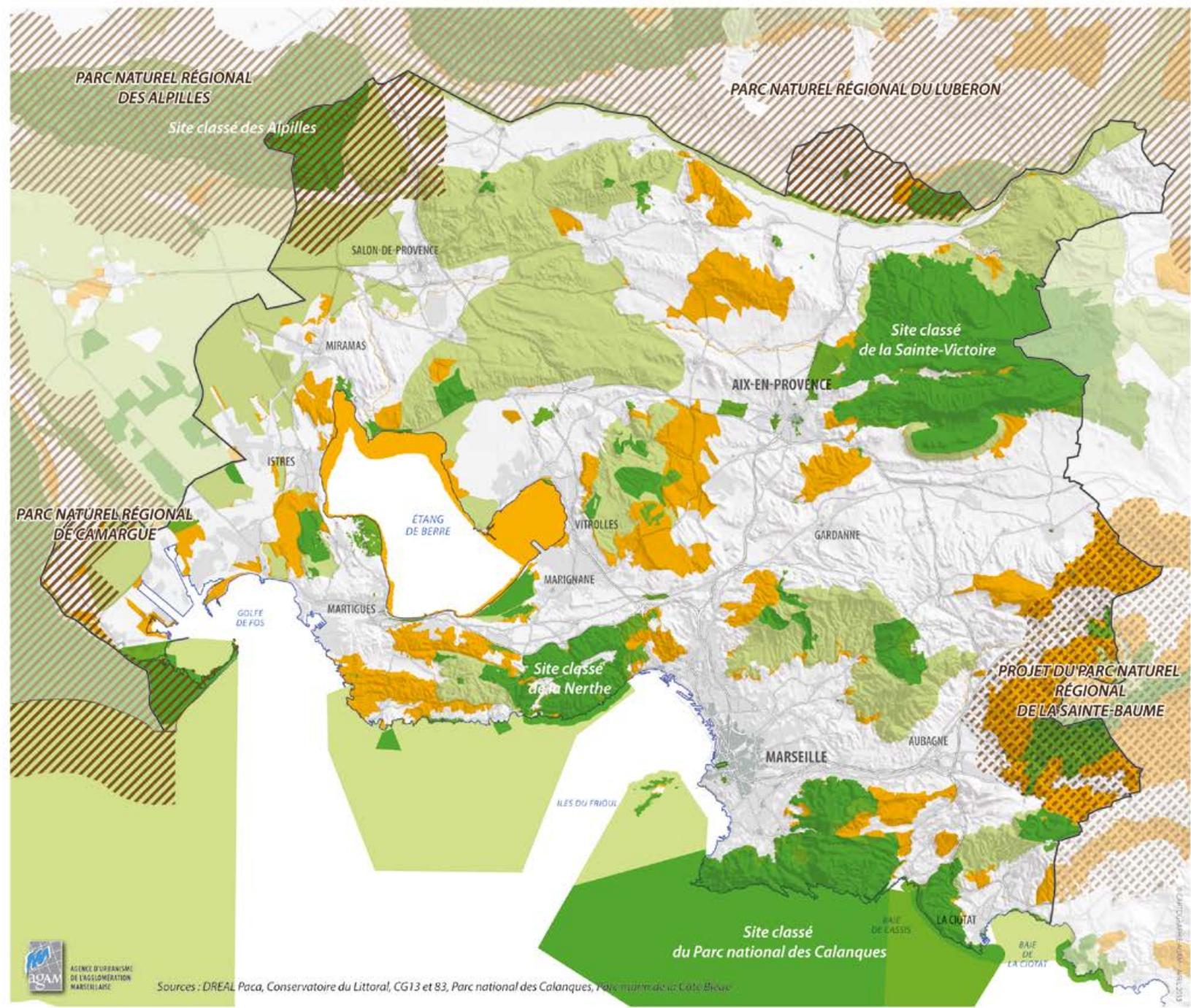
Parc naturel régional

Territoire reconnu pour la richesse de son patrimoine naturel, culturel et paysager, organisé autour d'un projet commun fondé sur la protection et la valorisation de ce patrimoine et concourant notamment à l'aménagement du territoire et à son développement économique et social.

NATURA 2000

Réseau écologique européen d'espaces désignés au titre de la présence d'habitats et/ou d'espèces d'intérêt communautaire (liste établie par les directives européennes « Habitat » et « Oiseaux »).

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • LE PATRIMOINE NATUREL ET SA PROTECTION



- ZNIEFF non couverte par une protection ou une réglementation
- Natura 2000
- Protection réglementaire ou foncière
- Parc naturel régional
- Projet de Parc naturel régional

- Voies principales
- Autoroutes
- Limites Aix-Marseille-Provence
- Limites communales



Sources : DREAL Paca, Conservatoire du Littoral, CG13 et 83, Parc national des Calanques, Parc national de la Côte Bleue

LE LITTORAL, UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE

Le littoral est le trait d'union du territoire métropolitain. Avec 180 kilomètres de côtes (dont les rives lacustres de l'étang de Berre qui bordent dix communes), le littoral offre une grande diversité de paysages. Cette particularité littorale est une force pour le territoire et son attractivité, un atout pour la qualité de vie qu'il offre à ses habitants.

Le littoral est en effet une manne pour de nombreuses filières économiques, en premier lieu pour le transport maritime et la logistique portuaire. Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), premier port de France et deuxième de Méditerranée, bénéficie d'une double implantation avec les bassins Ouest (1 000 ha) dédiés au trafic intercontinental et les bassins Est en rade nord de Marseille (400 ha) orientés vers le trafic de marchandises et de passagers/croisières. Il représente près de 17% de l'emploi privé de la Métropole.

Le pôle de compétitivité «Mer Méditerranée» représente un potentiel majeur d'innovation et d'emploi pour la Métropole. Son ambition est de bâtir un pôle d'excellence et de créer les conditions d'un développement durable et sûr des activités maritimes en Méditerranée. Il doit générer d'ici cinq ans environ 8 000 emplois directs et 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Pour clore le volet économique, il convient de souligner que les anciens chantiers navals de La Ciotat (34 ha), reconvertis avec succès en pôle de réparation navale de haute plaisance, sont devenus le leader européen de la maintenance des super yachts.

Le littoral possède aussi une fonction nourricière. La Métropole prend appui sur les quartiers maritimes de Martigues (136 navires de pêche en 2011) et de Marseille (121 navires) et accueille une ferme aquacole biologique sur l'archipel du Frioul, qui produit entre 50 et 60 tonnes annuelles de poisson.

Toutes ces activités anthropiques ne sont pas sans impact sur le milieu naturel. C'est pourquoi elles doivent aujourd'hui composer avec des réglementations sur

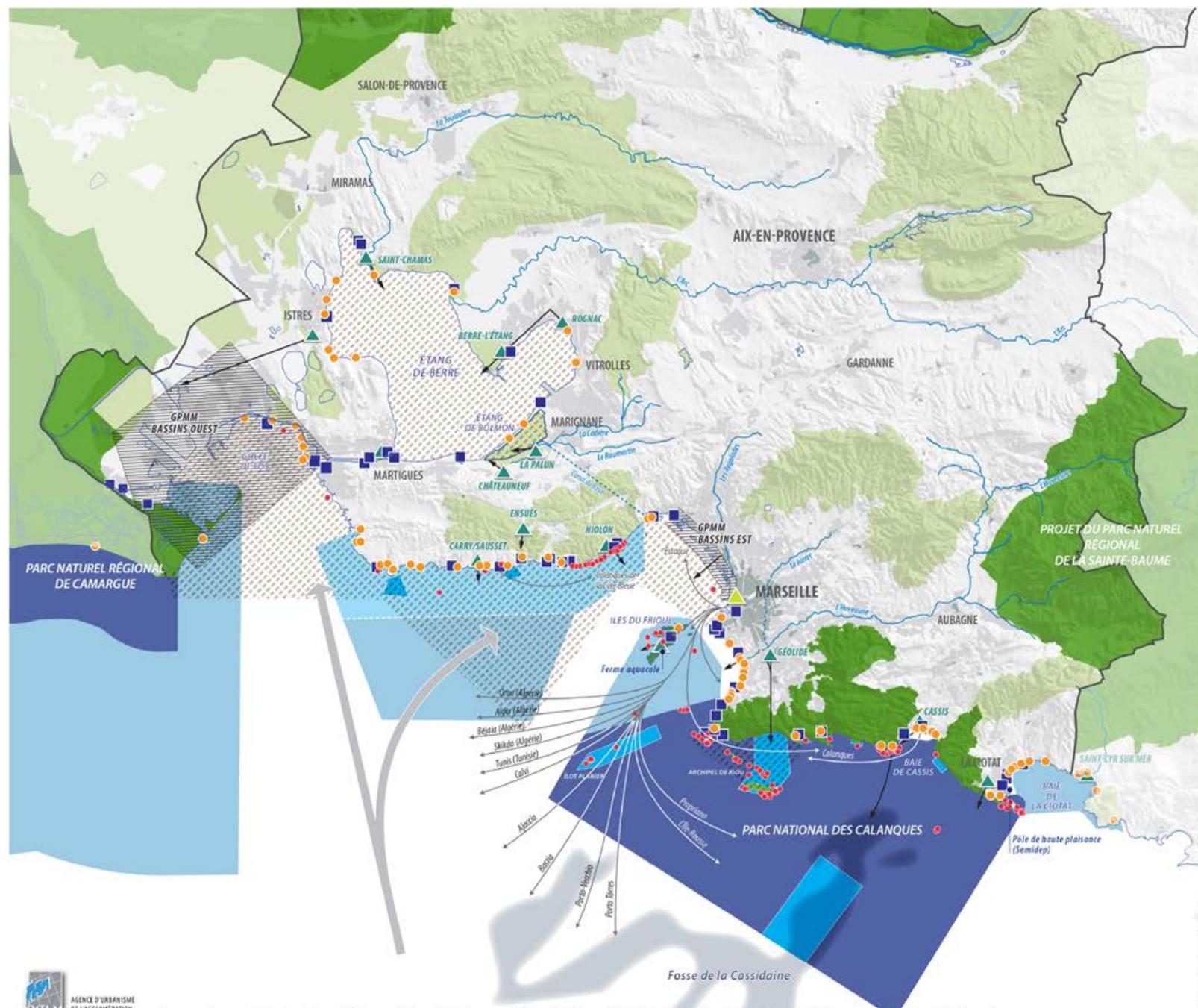
terre et en mer, pour permettre une gestion durable de ces usages qui soit compatible avec la préservation des richesses écologiques : bande des 300 mètres, cœurs terrestre et marin du Parc national des Calanques, réserves marines du Parc marin de la Côte Bleue, zones de récifs artificiels de production (baie du Prado), zones de non pêche, zone de mouillage organisées, chenaux de navigation...

Vaste espace de liberté, le littoral métropolitain est un terrain de jeu idéal pour la pratique des activités nautiques, traditionnelles ou émergentes : plaisance, plongée sous-marine, voile, baignade, kite-surf, kayak... Le territoire accueille notamment plus de 17 000 anneaux, soit 24% de la capacité d'accueil du littoral méditerranéen.

Le littoral est également une ressource énergétique de premier plan pour le futur. Les potentiels de production en énergie renouvelable sont importants, qu'il s'agisse de géothermie marine, d'éolien offshore voire de production de biocarburant à partir de micro algues. La concrétisation des projets en cours – sur le littoral marseillais et dans le Golfe de Fos notamment – pourraient permettre au territoire métropolitain de rééquilibrer son déficit de production énergétique et de réduire sa dépendance.

Enfin, on ne peut évoquer le littoral sans se préoccuper des risques qu'il génère, amplifiés par le changement climatique : montée du niveau des eaux, risque de submersion marine...

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • LE LITTORAL, UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE



-  Natura 2000 terrestre / en mer
 -  Parcs nationaux et régionaux terrestres / marins
 -  Parc marin de la Côte Bleue
 -  Réserves marines / zones de non-prélèvement
 -  Ports de plaisance, ports de pêche
 -  Sites de baignade contrôlés par l'Agence régionale de la santé
 -  Sites de plongée
 -  Masses d'eau dégradées n'ayant pas atteint l'objectif de qualité écologique et/ou chimique en 2015 fixé par le SDAGE
 -  Stations d'épuration
 -  Points de rejets anthropiques
 -  Boucles thalassothermiques
 -  Trafic passagers
 -  Trafic fret maritime
-  Limite Aix-Marseille-Provence



Sources : Agence régionale de la santé, Agence de l'eau RMC, Parc marin de la Côte Bleue, DREAL Paca, Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

© CORPORAUX AGAM - JANVIER 2016



LES CENTRALITÉS URBAINES

Le développement métropolitain s'est réalisé à partir des 92 villes et villages du territoire qui s'organisent en quatre échelles de centralités : elles sont représentées sur la carte par des cercles de différentes tailles.

Les deux centralités métropolitaines de plus de 100 000 habitants de Marseille et d'Aix

Elles concentrent près d'un million d'habitants soit 55% de la population métropolitaine (850 000 habitants à Marseille et 140 000 à Aix-en-Provence), les fonctions de commandement et les grands équipements métropolitains. Elles rayonnent sur l'ensemble du territoire métropolitain en polarisant largement les flux de déplacements. Elles entretiennent des liens forts avec les autres métropoles aux échelles régionale, nationale et internationale (flux financiers, de déplacements, transferts d'établissements...). Le parc de logements est majoritairement collectif. Elles contiennent en réalité plusieurs centralités d'importance à l'échelle métropolitaine dont les principales sont repérées par les cercles des « grappes » : Centre-ville, Nord et Sud, Saint-André/L'Estaque pour Marseille, Les Milles et la Duranne pour Aix-en-Provence.

Les neuf centralités « de territoire » de 25 000 à 50 000 habitants

Ce sont les villes-centres des périmètres des Conseils de territoire (Aubagne, Martigues, Salon), les villes de Gardanne et du pourtour de l'étang de Berre : Marignane, Vitrolles, Istres et Miramas. Elles représentent 16% de la population métropolitaine.

Elles sont dotées de fonctions économiques et administratives « relais » de la Métropole et polarisent les flux à l'échelle de leur bassin de vie. Elles entretiennent des liens forts avec les centralités métropolitaines. Le parc de logements est diversifié mêlant logements collectifs et logements individuels.

Les 25 centralités de 8 000 à 25 000 habitants qui fonctionnent en « point d'appui » du développement métropolitain

Ce sont les « bourgs » de la Métropole. Elles représentent 13% de la population métropolitaine. A cette échelle, des fonctions économiques sont présentes mais moins diversifiées et l'habitat devient majoritairement individuel. Elles peuvent polariser les villages riverains.

Les 57 centralités de proximité de moins de 8 000 habitants

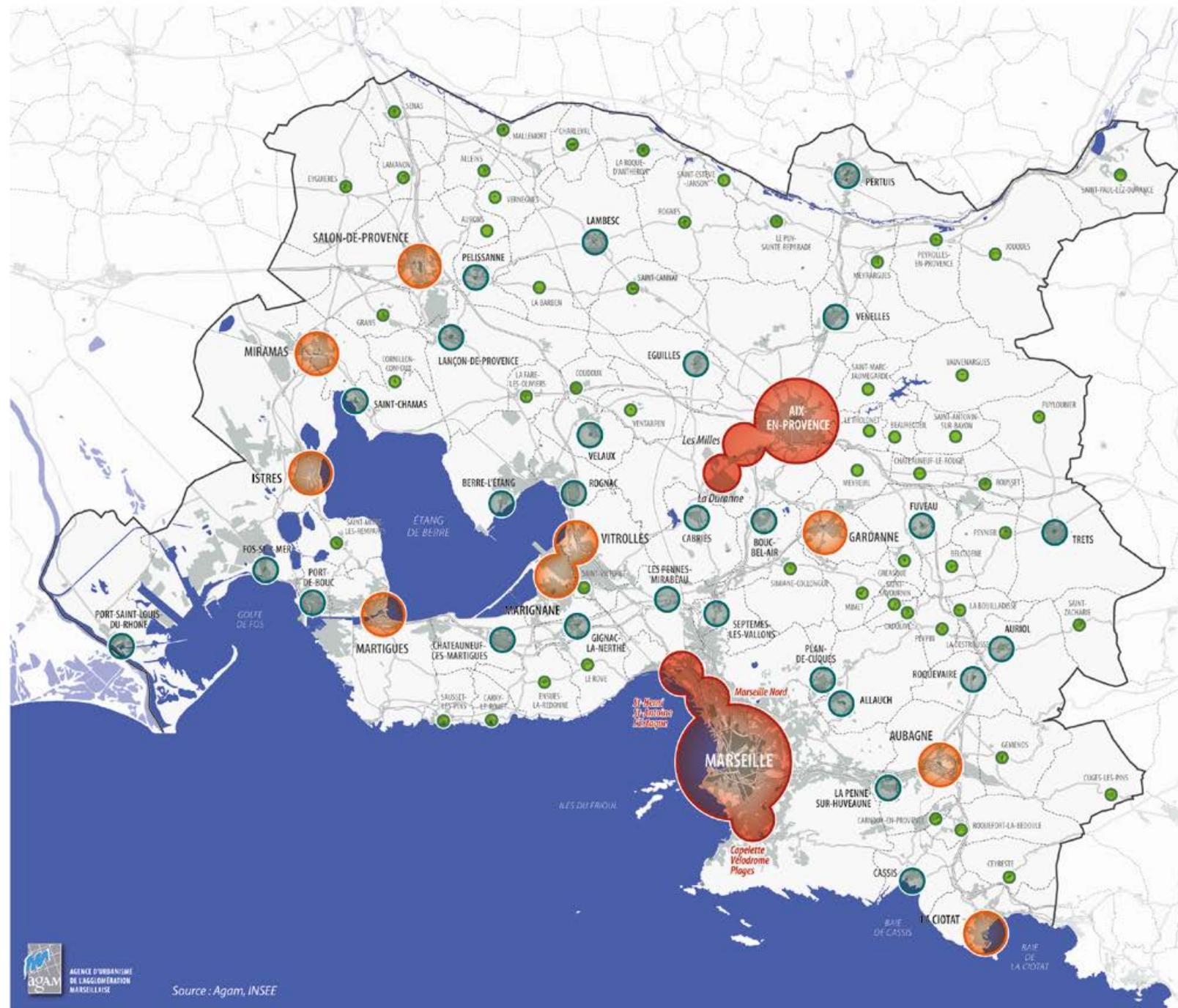
Ce sont les villages de la Métropole. Le plus petit, Saint-Antonin sur Bayon, situé au pied de la montagne Sainte-Victoire, compte 140 habitants... L'ensemble représente 16% de la population de la Métropole.

La fonction résidentielle est dominante avec un habitat majoritairement individuel. Les fonctions économiques sont limitées, liées à la proximité.

Les centralités de territoire et de proximité sont particulièrement dynamiques d'un point de vue démographique.

NB : A côté de ces centralités urbaines se sont développés plus récemment des pôles économiques « dédiés » qui complètent l'armature urbaine métropolitaine et ne sont pas figurés sur cette carte, s'agissant bien d'une carte des centralités urbaines mixtes (à minima habitat et activité).

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • CENTRALITÉS URBAINES



CONFORTEUR LA COMPLÉMENTARITÉ DES CENTRALITÉS

-  Centralité métropolitaine (>100 000 hab.)
-  Centralité métropolitaine de territoire (20 000 - 50 000 hab.)
-  Point d'appui métropolitain (8 000 - 20 000 hab.)
-  Centralité de proximité (<8 000 hab.)

Avertissement : pour une simplification graphique, les cercles des centralités sont positionnés sur le centre des communes, mais les enjeux associés peuvent être éclatés sur le territoire communal.

-  Voie ferrée
-  Voie principale
-  Autoroute
-  Limite Aix-Marseille-Provence



LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ENTRE 1988 ET 2006

Entre 1988 et 2006, un peu plus de 7% du territoire métropolitain a été consommé par l'urbanisation. Cette dynamique participe d'un mouvement général, observé sur nombre de territoires. Ainsi au niveau national, entre 1992 et 2004, le territoire urbanisé a augmenté de 16%. Toutefois, le territoire des Bouches-du-Rhône a connu une urbanisation davantage contenue. Entre 1988 et 2006, 7% du territoire du département a été urbanisé.

L'espace agricole est la principale ressource consommée par l'urbanisation. Il représente 71% de l'espace consommé entre 1998 et 2006 contre 29% pour l'espace naturel.

La consommation de l'espace par l'urbanisation s'est principalement réalisée dans le Pays d'Aix et dans le pays d'Aubagne, en prolongement des agglomérations (nord d'Aix-en-Provence) ou le long des grands axes routiers (A52). La vallée de l'Arc est aussi touchée par le phénomène d'urbanisation, ainsi que le pays salonais.

L'habitat est le principal mode de consommation de l'espace. On retrouve ici le phénomène d'étalement péri-urbain, concomitant des centralités de moins de 8000 habitants, où la fonction résidentielle domine sous forme d'habitat très majoritairement individuel.

La consommation de l'espace liée aux activités économiques est à mettre en relation avec les grandes zones d'activité du territoire métropolitain. Il s'agit notamment des espaces d'activité du sud-aixoïse (pôle d'activité, Parc de La Duranne), de Salon (logistique), de Marignane (industrie), d'Aubagne (zone commerciale), du Pôle microélectronique situé dans la Haute Vallée de l'Arc (Rousset-Fuveau-Peynier) et sur le pourtour de l'étang de Berre. Les zones de développement de l'activité logistique de Miramas (CléSud) apparaissent aussi nettement.

Le rythme de la consommation, tel que mesuré par l'outil Corine Land Cover (CLC), fait apparaître deux périodes bien distinctes :

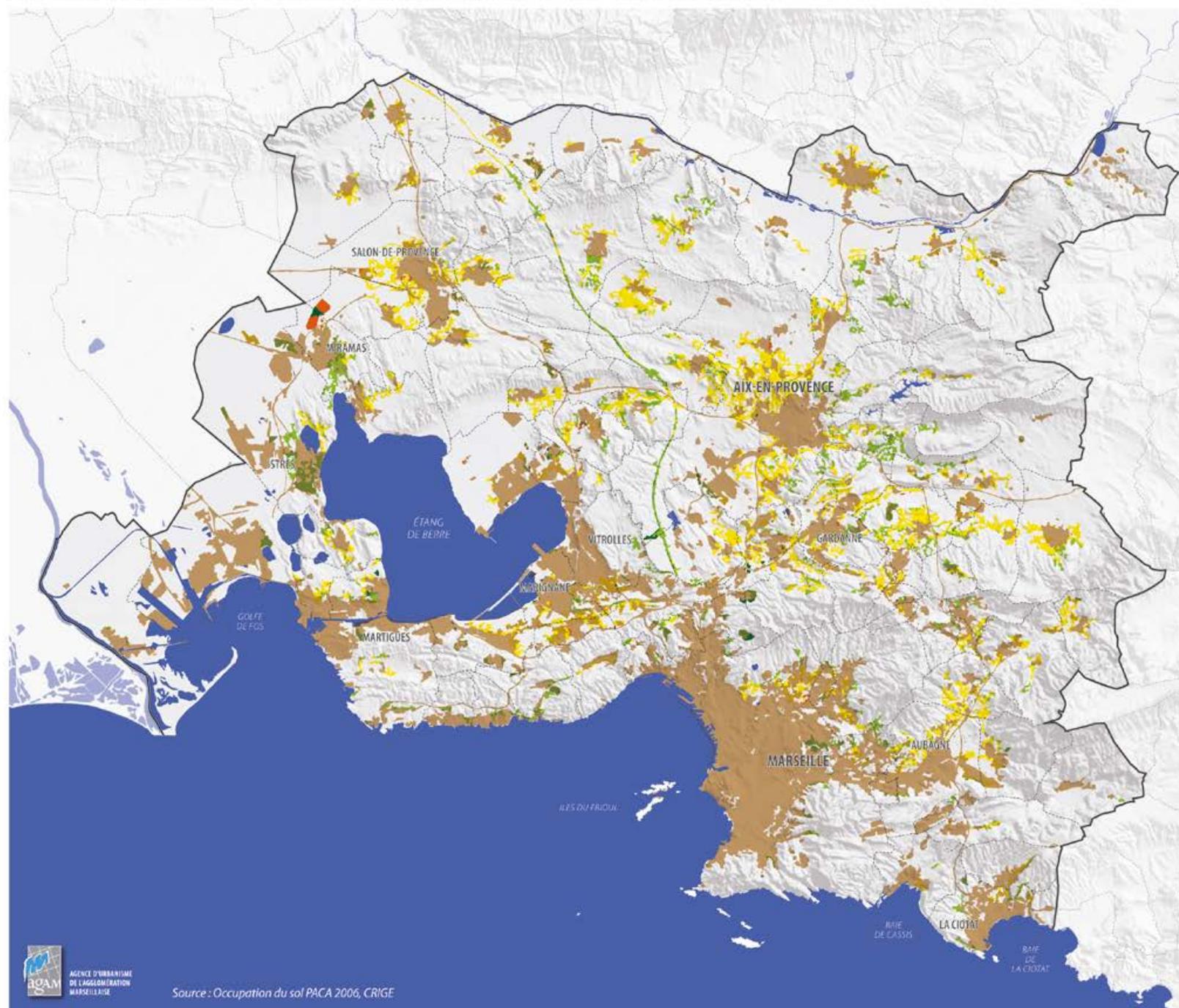
► 1988-1999 : période de forte consommation de l'espace. Elle est surtout liée à la fonction habitat et au lancement du chantier de la LGV Méditerranée. C'est au cours de cette période que le processus d'étalement urbain, entamé dans les années 80, atteint son apogée. C'est une période de surconsommation de l'espace liée à l'habitat diffus notamment dans le cadre des zones « NB » des plans d'urbanisme.

► 1999-2006 : période de fort ralentissement de la consommation d'espace. Le mouvement de périurbanisation tend à s'essouffler, le foncier devenant plus rare et plus cher. Par ailleurs, les villes-centres mettent en œuvre des politiques urbaines ambitieuses qui accroissent leur attractivité. C'est notamment le cas à Marseille où le renouvellement urbain s'intensifie, l'opération d'intérêt National « Euroméditerranée » en étant l'exemple le plus significatif.

Pour ce qui concerne l'activité économique, on notera un niveau élevé de consommation du foncier dans la plaine de la Crau.

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

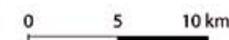
AIX-MARSEILLE-PROVENCE • CONSOMMATION DE L'ESPACE ENTRE 1988 ET 2006



VARIATION DE L'URBANISATION

- Urbain stable et densification 1988-2006
- Urbanisation sur espace agricole 1988-1999
- Urbanisation sur espace agricole 1999-2006
- Urbanisation sur espace naturel 1988-1999
- Urbanisation sur l'espace naturel 1999-2006

- Limites Aix-Marseille-Provence
- Limites communales



L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PLANS LOCAUX D'URBANISME

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), a été promulguée le 24 mars dernier. Elle procède à une réforme profonde des règles d'urbanisme qui vont bouleverser les documents d'urbanisme locaux. Cette réforme est d'autant plus forte qu'elle est entrée en vigueur, en grande partie, de manière immédiate, à savoir le 26 mars 2014. Et ce, alors que, paradoxalement, la loi dite Grenelle 2 du 12 juillet 2010, prévoyait, quant à elle, des dispositions transitoires allant jusqu'au 1^{er} janvier 2016 et que la loi ALUR a repoussé ces délais au 1^{er} janvier 2017.

Mais, outre le contenu des documents d'urbanisme, ce sont leurs formes, leurs périmètres et leurs procédures d'élaboration qui vont devoir changer.

Principales mesures :

fin des POS à une date butoir : le 31/12/2015 (au plus le 26/03/2017 avec les dispositions transitoires) ;

► transfert de plein droit et automatique de la compétence PLU aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes le 27/03/2017 (sauf si opposition des communes dans certaines conditions). Ce transfert signifie donc une généralisation des PLU intercommunaux dont le contenu a, en revanche, était assoupli sur certains points (plus d'intégration obligatoire des PLH et des PDU).

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 dispose que : « La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est créée au 1^{er} janvier 2016 ».

En matière de PLU les métropoles (art. 43) exercent de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence PLU.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, la loi dispose (art. 42) que « Le conseil de la Métropole peut déléguer à un conseil de territoire, avec l'accord de celui-ci, et dans le respect des objectifs et des règles qu'il fixe, tout ou partie de l'exercice des compétences qui lui ont été transférées par ses communes membres, à l'exception des compétences en matière de : ...

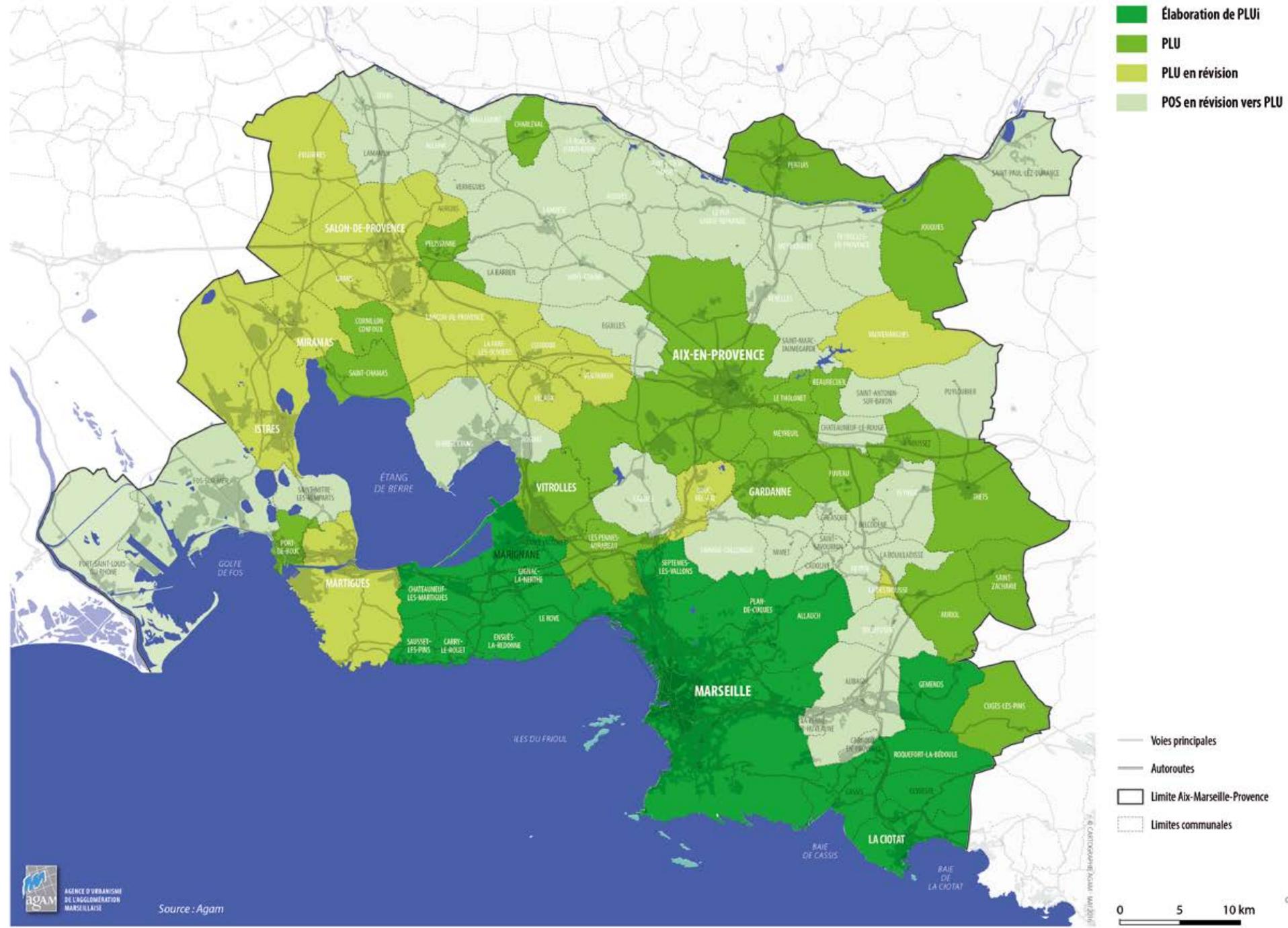
approbation du plan local d'urbanisme élaboré par le conseil de territoire et documents d'urbanisme en tenant lieu ».

Dans ce contexte, dresser une vue d'ensemble de l'état d'avancement des documents d'urbanisme communaux sur l'ensemble du territoire métropolitain paraît essentiel pour appréhender les impacts des différentes lois (Grenelle 2, ALUR, MATPAM).

Le point en décembre 2015 était le suivant :

- près d'une commune sur deux (40 sur 92) ont un Plan d'Occupation des Sols (POS) en révision vers un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- une commune sur cinq (20 communes) a un PLU approuvé et 14 communes avaient un PLU en révision en décembre 2015 ;
- 4 communes ont un PLU en révision ;
- les 18 communes de Marseille Provence (ex MPM) ont un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration. Parmi elles, les communes de Saint-Victoret, Marignane, Ceyreste, Cassis et Carnoux avaient un POS en vigueur, les autres communes étant déjà sous le régime du PLU.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • ÉTAT D'AVANCEMENT DES PLANS LOCAUX D'URBANISME



ÉLÉMENTS DE MÉTHODE ET DÉFINITIONS

LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

La base de données géographique Corine Land Cover, dite CLC, est produite dans le cadre du programme européen de coordination de l'information sur l'environnement Corine.

Cet inventaire biophysique de l'occupation des terres fournit une information géographique de référence pour 38 états européens. La continuité du programme et la diffusion des données Corine Land Cover sont pilotées par l'Agence européenne pour l'environnement. Le producteur pour la France est le Service de l'observation et des statistiques du ministère chargé de l'environnement.

L'Agam mobilise des données qui ont été affinées par le Centre Régional de l'Information Géographique (Crige) Paca(1) pour les exercices 1988 et 2006. Cette base, Ocsol, produite en 2009, est utilisable au 1/50 000^e et a précisé la nomenclature CLC, considérée comme déjà performante sur les espaces naturels, sur le milieu urbain. L'Unité minimale de collecte (UMC) des informations est ainsi encore réduite, notamment en milieu urbain (0,25 à 1 ha selon les classes) et permet une plus grande précision de l'analyse.

L'exploitation de cette base de données permet la mesure de la consommation d'espace sur les espaces naturels ou agricoles. Elle ne permet en aucun cas de mesurer le renouvellement urbain.

Le choix de la temporalité pour mesurer la consommation d'espace est très important. Un intervalle de temps trop court ne permettra

pas de se faire une idée des dynamiques d'urbanisation sur le territoire. Nous préconisons de faire une analyse de la consommation de l'espace sur un intervalle de temps d'une vingtaine d'années à partir des couches occupation du sol régionale Crige Paca 1988 et 2006. Enfin, il convient de souligner, qu'en principe, les données CLC millésimées « 2012 » devraient être disponibles courant 2014.

1. <http://www.crige-paca.org/>

POPULATION

La démographie est l'étude quantitative et qualitative des populations et de leurs dynamiques. Le poids de population et les dynamiques démographiques sont des indicateurs importants qui influent sur la hiérarchie métropolitaine. Même si la corrélation n'est pas systématique, le poids démographique rend bien compte du phénomène métropolitain. En 2010, le territoire d'Aix-Marseille-Métropole compte environ 1 850 000 habitants et il est proche de la « masse critique » des 2 millions d'habitants. Deux cartes de l'atlas montrent quelles ont été les dynamiques démographiques à l'œuvre sur le territoire sur une longue période (1999-2010) et sur la période la plus récente (2006-2011).

Les quatre cartes suivantes illustrent quelques caractéristiques de la population comme la taille des ménages, les familles monoparentales, les catégories socio-professionnelles et les retraités. Afin de rendre compte des effets de la crise sur la dynamique du territoire. Les migrations pendulaires – dites aussi navettes domicile-travail – apportent un éclairage sur les flux « structurants » des déplacements au sein d'un territoire et montrent les liens existants entre les différents pôles urbains et d'emploi. Enfin, la démographie se trouve aussi au centre des politiques sociales et des indicateurs comme le revenu des ménages et l'indice de fragilité constituant une information nécessaire pour avoir une approche du niveau de cohésion sociale d'un territoire.

Cette nouvelle édition de l'atlas s'est enrichie de quatre cartes commentées qui permettent de mieux connaître le profil sociodémographique de la population : taille des ménages, familles monoparentales, catégories socioprofessionnelles et retraités.

L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2008 ET 2013

Au 1^{er} janvier 2013, la métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) comptait 1 849 000 habitants soit 22 000 habitants de plus qu'en 2008. En moyenne, sur la période 2008-2013, la métropole a gagné 4 500 habitants par an. Le niveau de la croissance démographique baisse depuis près d'une quinzaine d'années. Ainsi, au cours de la décennie 2000, ce territoire gagnait 11 500 habitants par an, deux fois plus qu'aujourd'hui. Le taux annuel de croissance est devenu faible (+0,24%) en comparaison avec celui observé sur l'ensemble du territoire régional (+0,3%) et par rapport à la moyenne nationale (+0,5%)

La comparaison avec les 14 autres métropoles régionales confirme qu'AMP apparaît comme un territoire dont la dynamique démographique est faible.

Ainsi, la moitié des métropoles régionales (Montpellier, Rennes, Lyon, Toulouse, Nantes, Bordeaux, Grenoble) affiche un niveau de croissance sensiblement supérieur alors qu'elles ne sont que quatre à avoir une croissance moindre (Nice, Brest, Nancy, Rouen). Enfin, les métropoles de Strasbourg et de Lille connaissent un niveau de croissance du même ordre que celui d'AMP.

Évolution 2008-13 de la population selon la taille de la commune

	Nb de communes	Population 2008	Population 2013	Part de la population en 2013	Évolution de la population 2008-2013	Part de la croissance 2008-13	Taux de croissance annuel entre 2008 et 2013
Centralités métropolitaines (Aix et Marseille)	2	994 163	996 938	54%	2 775	12%	0,06%
Communes de plus de 20 000 hab.	10	345 434	349 837	19%	4 403	20%	0,25%
Communes de 10 000 à 20 000 hab.	12	167 510	169 202	9%	1 692	8%	0,20%
Communes de 5 000 à 10 000 hab.	34	231 512	240 556	13%	9 044	41%	0,77%
Communes de moins de 5 000 hab.	34	88 145	92 555	5%	4 410	20%	0,98%
Total Métropole AMP	92	1 826 764	1 849 088	100%	22 324	100%	0,22%

Source : INSEE/RP

Les petites communes soutiennent la croissance démographique de la métropole.

Le tableau ci-contre détaille le niveau de croissance selon la taille des communes. Les deux grandes centralités métropolitaines – Aix et Marseille – qui représentent un peu plus de la moitié de la population contribuent seulement à hauteur de 12% à la croissance de l'ensemble de la population.

Les 22 villes moyennes (10 000 à 50 000 habitants) représentent 28% de la population métropolitaine et contribuent à 28% de la croissance. Aussi, ce groupe de communes s'inscrit parfaitement dans la moyenne métropolitaine.

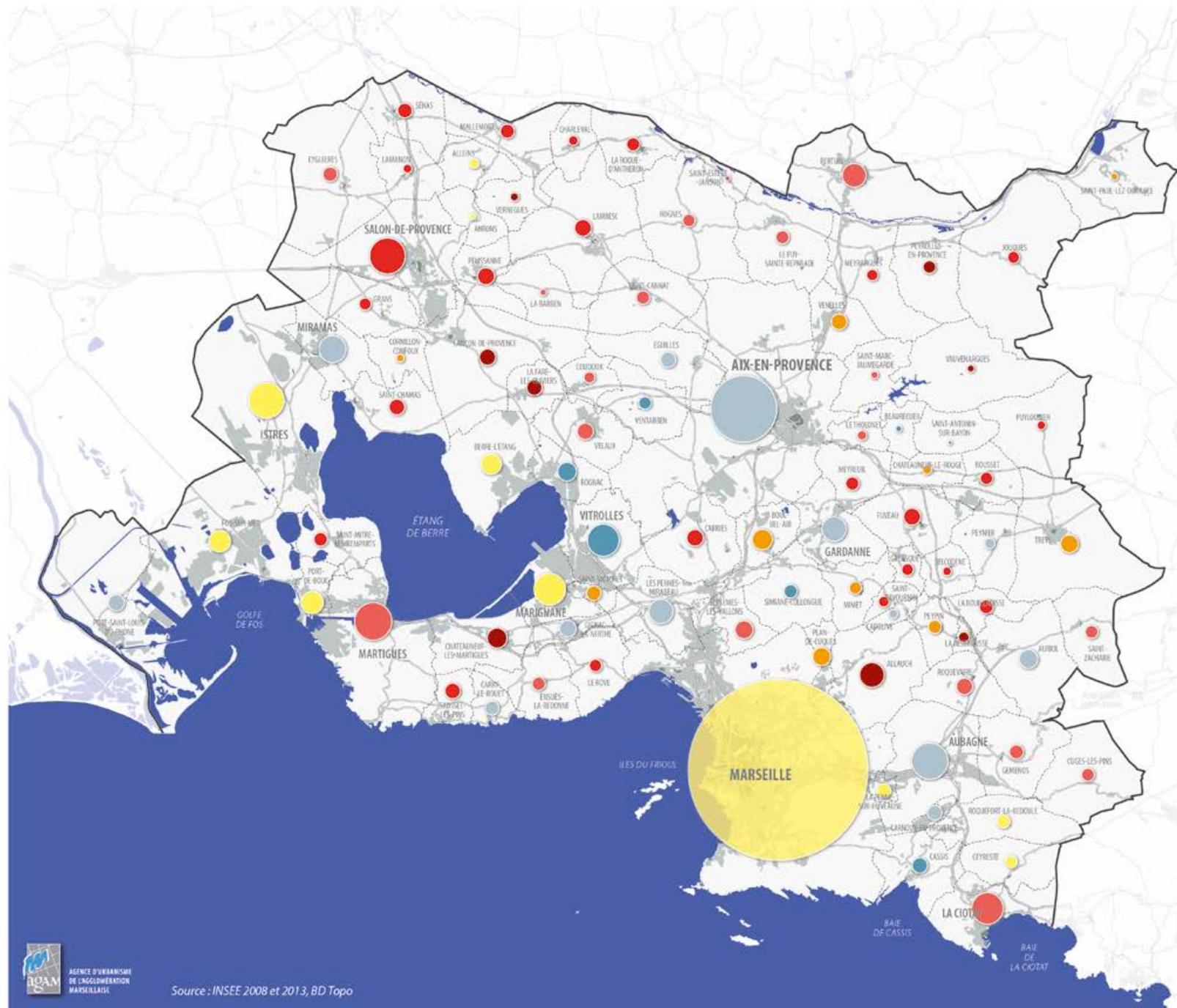
Ce sont donc les communes de moins de 10 000 habitants (68 communes) qui assurent l'essentiel de la croissance (60%) alors qu'elles ne représentent que 18% de la population.

A l'échelle des communes, on notera que 70 communes enregistrent une croissance de la population parmi lesquelles s'illustrent par leur dynamisme les communes suivantes : Allauch (+2,6% par an), Cabriès (+2,5%), Lançon (+1,6%), Salon, Fuveau, Lambesc (+1,3%).

Inversement, 20 communes connaissent une baisse de la population. Phénomène notable, parmi celles-ci figurent des pôles urbains assez importants comme Vitrolles (-1,2%), Gardanne (-1,1%), Aubagne (-0,5%) et Miramas (-0,5%). Enfin, l'évolution la plus surprenante concerne la seconde centralité métropolitaine – Aix-en-Provence – dont la croissance démographique s'est enrayée ces dernières années (-0,2%).

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • ÉVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 2008 ET 2013

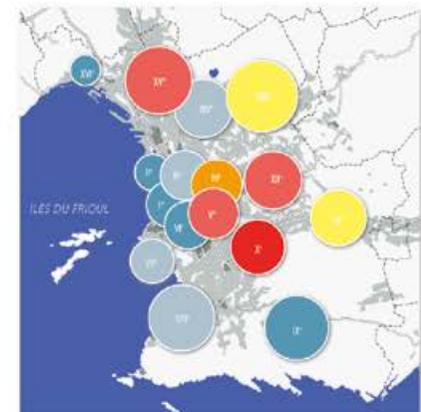
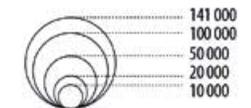


TAUX DE VARIATION ANNUEL DE LA POPULATION ENTRE 2008 ET 2013



Moyenne métropolitaine du taux de variation annuel : 0,15%

POPULATION EN 2013



MARSEILLE PAR ARRONDISSEMENT

- Voies principales
- Autoroutes
- Limite Aix-Marseille-Provence
- Limites communales



ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES ENTRE 2007 ET 2012

La notion de « besoins en logements » est une démarche incontournable dans l'élaboration des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH). L'évaluation des besoins globaux en logements sur un territoire s'appuie sur la quantification de deux besoins : ceux liés aux besoins exogènes engendrés par l'accueil de nouvelles population et ceux qui répondent aux besoins endogènes. Ces derniers correspondent à ce que l'on appelle communément le « point mort ». Le « point mort » est le nombre de logements annuel qu'il faut construire sur une période pour maintenir le nombre d'habitants, c'est-à-dire pour une croissance démographique nulle. Si on est au dessus de ce chiffre, on gagne des habitants, si on est en dessous, on en perd...

Trois paramètres entrent en jeu pour calculer le « point mort » : le renouvellement du parc, la variation du taux de résidences principales et enfin, le desserrement des ménages lié à l'évolution de la taille des ménages. La compensation de la diminution de la taille des ménages est généralement celle qui conditionne le plus le niveau du « point mort ». Ainsi, au cours de la période 2007-12, 70% des besoins endogènes pour Marseille étaient générés par la baisse de la taille des ménages

Bien qu'on assiste depuis plus de deux décennies à une baisse constante et quasi généralisée de la taille des ménages, l'évolution récente (2007-12) apporte de nouveaux éclairages. Ainsi, un certain nombre de territoires se démarquent désormais de la tendance du passé. Tour d'horizon du territoire métropolitain...

Le tableau ci-contre montre que globalement, la taille des ménages a baissé sur l'ensemble du territoire métropolitain passant de 2,3 personnes par logement en 2007 à 2,25 en 2012. Il indique aussi que neuf territoires s'inscrivent désormais à contre tendance et que pour l'ensemble de ceux-ci la taille des ménages a légèrement progressé en passant de 2,11 en 2007 à 2,13 en 2012. Si ces territoires sont peu nombreux, ils concernent toutefois le quart de la population métropolitaine.

Évolution de la taille des ménages entre 2007 et 2012

	Type d'évolution	Nombre de communes concernées (*)	% des communes (**)	Population correspondante (***)	% de la population correspondante	Taille des ménages en 2007	Taille des ménages en 2012	Évolution de la taille des ménages
Groupe 1	taille en hausse	9	8%	429 000	25%	2,11	2,13	0,02
Groupe 2	Légère baisse / Ralentissement	28	26%	523 000	30%	2,29	2,26	-0,03
Groupe 3	Forte baisse / Ralentissement	22	20%	331 000	19%	2,28	2,21	-0,07
Groupe 4	Forte baisse / Accélération	24	22%	278 000	16%	2,41	2,33	-0,08
Groupe 5	Très forte baisse / Accélération	25	23%	186 000	11%	2,63	2,49	-0,14
ENSEMBLE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN		108	100%	1 747 000	100%	2,3	2,25	-0,05

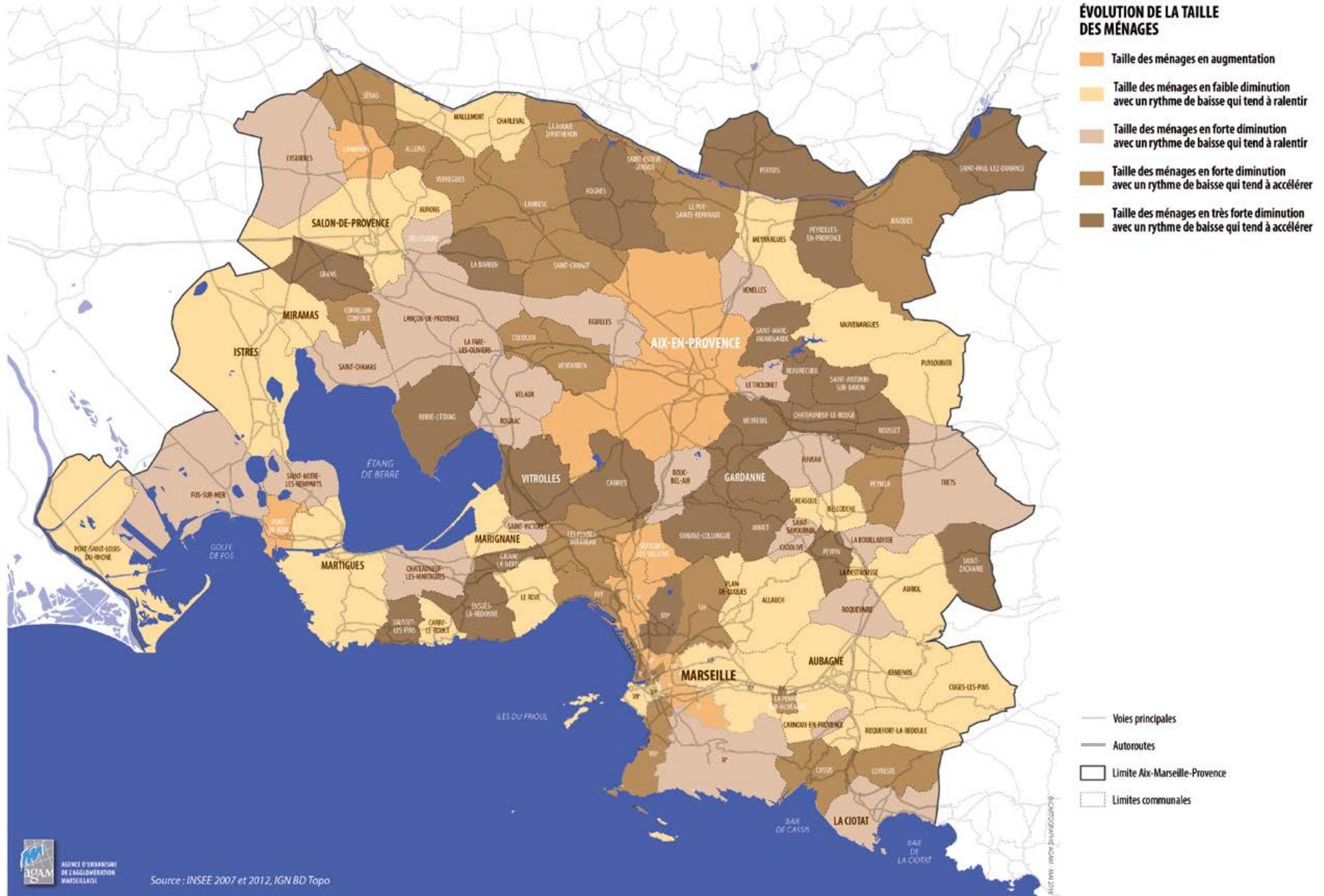
(*) Les arrondissements de Marseille sont ici assimilés à des communes. (**) Population des résidences communales.

Cinq d'entre eux concernent des arrondissements de Marseille (3^e, 4^e, 5^e, 10^e et 15^e) et les quatre autres sont des communes, dont Aix-en-Provence.

Pour une cinquantaine de communes qui apparaissent en jaune dans la carte, la taille des ménages continue à baisser (voir tableau) mais le rythme de la baisse se ralentit entre 2007 et 2012 par rapport à la période précédente (1999-2007). C'est notamment le cas pour les communes d'Aubagne, La Ciotat, Miramas, Martigues et Salon qui n'enregistrent qu'une faible diminution.

Enfin, près de la moitié des communes totalisant environ un quart de la population du territoire métropolitain continue à être dans un schéma de forte réduction de la taille des ménages d'autant plus que le desserrement des ménages s'est accentué au cours de la période récente. Elles apparaissent en bleu dans la carte et sont essentiellement composées de petites communes à l'exception de Gardanne, Pertuis et Vitrolles. Pour celles-ci, le niveau du « point mort » sera mécaniquement élevé sauf si elles enregistrent par ailleurs une forte progression du taux de résidences principales au sein de leur parc de logements.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES MÉNAGES ENTRE 2007 ET 2012



LA PART DES FAMILLES MONOPARENTALES EN 2012

La famille monoparentale désigne des familles à « parents uniques », divorcés ou séparés, veufs ou veuves, personne qui adopte seul(e) un enfant sans un autre parent. Depuis les années soixante, la part des familles monoparentales ne cesse de croître du fait de la fragilité accrue des unions parentales. Elles sont aujourd'hui 2,5 fois plus nombreuses qu'il y a cinquante ans.

En 2012, les familles monoparentales représentent 18,5% des familles vivant au sein du territoire métropolitain. Leur part a progressé de 0,7 point en cinq ans. La carte ci-contre montre que l'importance qu'occupent les familles monoparentales varie fortement selon les territoires de la Métropole. Parmi les douze territoires comptant plus de 20% de familles monoparentales, figurent onze arrondissements de Marseille et la commune de Port-de-Bouc. Si l'on augmente le seuil à 25%, on constate que ce sont six arrondissements de Marseille qui sont concernés correspondant aux secteurs de la commune qui présentent les plus fortes fragilités socioéconomiques (*voir chapitre sur l'indice de fragilité de la population*). Il s'agit des trois arrondissements du nord de la commune (14^e, 15^e, 16^e) et de trois arrondissements centraux (1^{er}, 2^e, 3^e arrondissements).

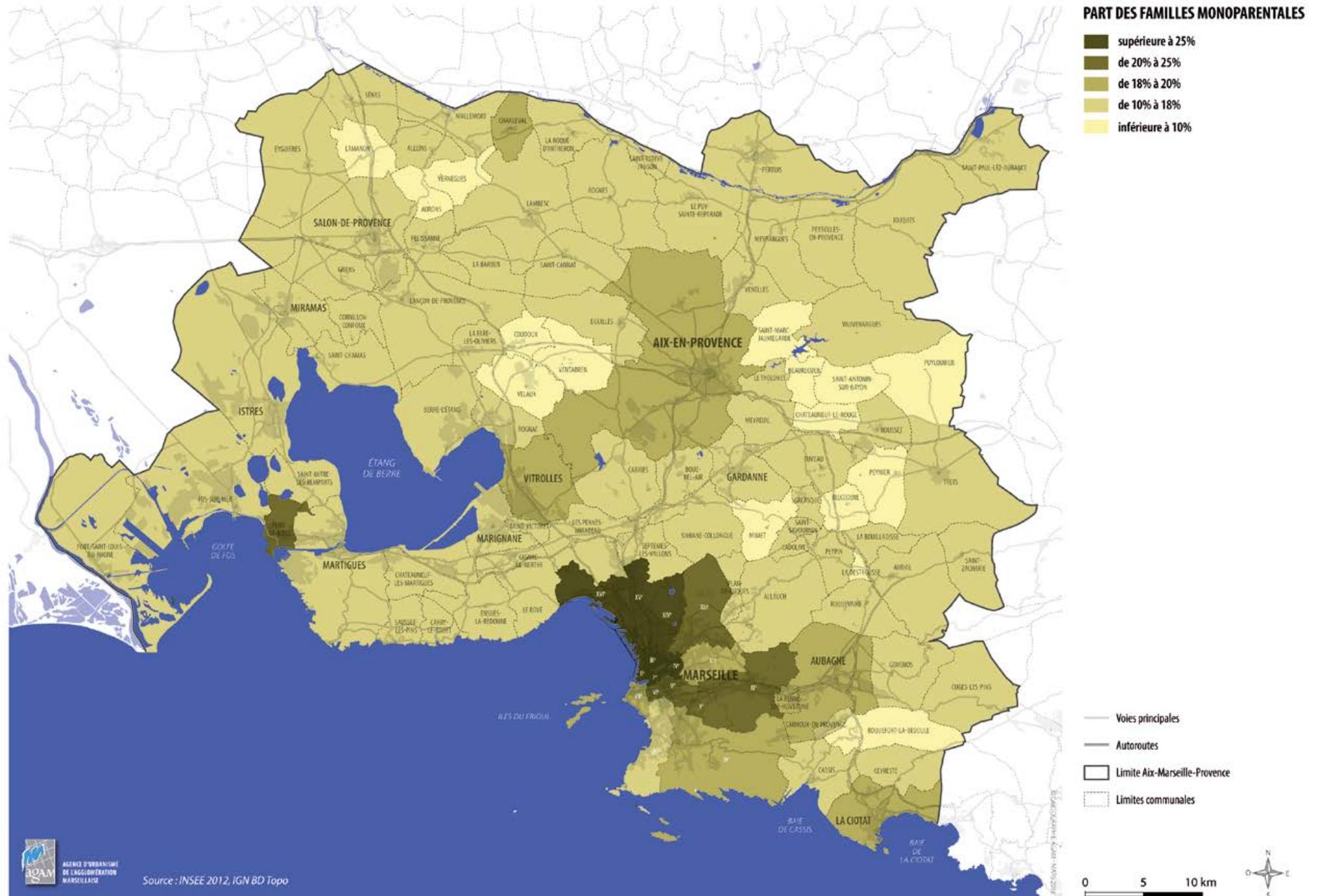
Les enjeux liés aux familles monoparentales

Le premier enjeu est lié à la demande en logements. Une famille classique avec enfants occupe un logement. L'éclatement de la famille familiale va générer dans un premier temps – si les deux parents demeurent sur le même territoire – le besoin d'un logement supplémentaire. A titre d'exemple, l'augmentation de la part des familles monoparentales observée en cinq ans sur le territoire métropolitain (+ 0,7%) a théoriquement généré le besoin de 4 000 logements supplémentaires. Bien entendu, le phénomène se lisse en partie dans le temps lorsque les adultes séparés accueillent eux-mêmes d'autres adultes séparés avec ou sans leur(s) enfant(s). En moyenne, près de 90% des enfants vivant dans une famille monoparentale sont rattachés au foyer de la mère. De fait, les revenus des familles

monoparentales dont une femme a la charge tendent à diminuer avec de multiples effets dont le premier impacte le logement. Ainsi, on observe que la part des familles vivant dans un logement social est de 14% pour les couples avec enfants, de 25% pour les familles dont le père est en charge d'une famille monoparentale et de 40% lorsque c'est la mère.

Outre les impacts sur les besoins en logement, l'importance et l'évolution de la part des familles monoparentales constituent des indicateurs d'alerte à suivre de près sur un territoire car ils peuvent révéler des tendances de fragilisation de la population. En effet, la monoparentalité est un phénomène plutôt urbain qui tend à se développer dans les secteurs les plus précarisés d'un territoire: ensembles de logements locatifs sociaux, habitat dégradé des centres urbains. Cette composante des familles se caractérise généralement par des « monoparents » moins diplômés, moins souvent en emploi et très dépendants des pensions versées (si le cas) et des prestations sociales. En bref, les familles monoparentales sont, plus que les autres types de ménages, confrontées à la précarité et aux défis d'une éducation des enfants à assumer seul(e)s. Elles sont aussi plus exposées au risque de voir l'un de leurs enfants dériver dans des situations d'échecs parfois extrêmes.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • PART DES FAMILLES MONOPARENTALES EN 2012



LES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES EN 2012 (INDICE « CSP »)

Les catégories socioprofessionnelles (CSP) classent l'ensemble de la population en un nombre restreint de grandes catégories présentant une certaine homogénéité sociale. Elles ont été élaborées par l'Insee en 1950. La difficulté du classement est d'ordonner les individus dans des catégories. Le parti pris ici est d'analyser les catégories socioprofessionnelles à travers le filtre de la cohésion sociale. Pour ce faire, la carte ci-contre indique le rapport entre les cadres et les professions libérales d'une part (A) et les ouvriers et les employés d'autre part (B). Le groupe A concerne ce qu'on appelle aussi parfois les catégories « aisées » en distinction des catégories « modestes » (groupe B) constituées d'employés et d'ouvriers. Le positionnement des communes dépend à la fois de phénomènes anciens (spécialisations économiques) et de mouvements plus récents liés aux logiques d'implantation résidentielle des ménages notamment depuis le milieu des années 70 (périurbanisation, étalement urbain).

En 2012, le ratio était, sur l'ensemble du territoire métropolitain, de 0,88 ce qui signifie que les catégories « aisées » étaient moins nombreuses que les catégories « modestes ». Ce ratio est en progression par rapport à 2006 (+0,05) et il tend à augmenter sur l'ensemble du territoire national. Un phénomène lié à la tertiarisation de l'économie (augmentation du nombre de cadres) et, en corollaire, à sa désindustrialisation (diminution des ouvriers).

Sur les 107 territoires illustrés dans la carte ci-contre (91 communes de la Métropole plus les 16 arrondissements de Marseille), 80% connaissent une augmentation du ratio entre 2007 et 2012.

En 2012, pour une cinquantaine de territoires, le ratio était supérieur à 1,1. Pour huit communes, il est même supérieur à 2 (en violet foncé sur la carte). Il s'agit essentiellement de communes situées en Pays d'Aix qui correspondent à la banlieue résidentielle de la commune d'Aix (Éguilles, Ventabren, Vauvenargues...).

Une quinzaine de communes présentent un ratio également élevé (entre 1,5 et 2). Figurent dans ce groupe des communes du Pays d'Aix-(Bouc-Bel-Air, Venelles, Coudoux) de la Côte Bleue (Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Ensuès-la-Redonne) et trois arrondissements de Marseille : les 6^e, 7^e et 8^e arrondissements.

Enfin, environ 25 communes présentent des taux compris entre 1,1 et 1,5. Parmi celles-ci figurent 12 communes du pays d'Aix (dont Aix), 4 communes de Marseille Provence (hors Marseille), 4 communes du Pays Salonais, 2 du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et 3 arrondissements de Marseille (5^e, 9^e, 12^e).

Pour une vingtaine de communes, le ratio est compris entre 0,9 et 1,1 (communes en violet clair) et on peut considérer que ce groupe présente un équilibre entre les deux catégories de population.

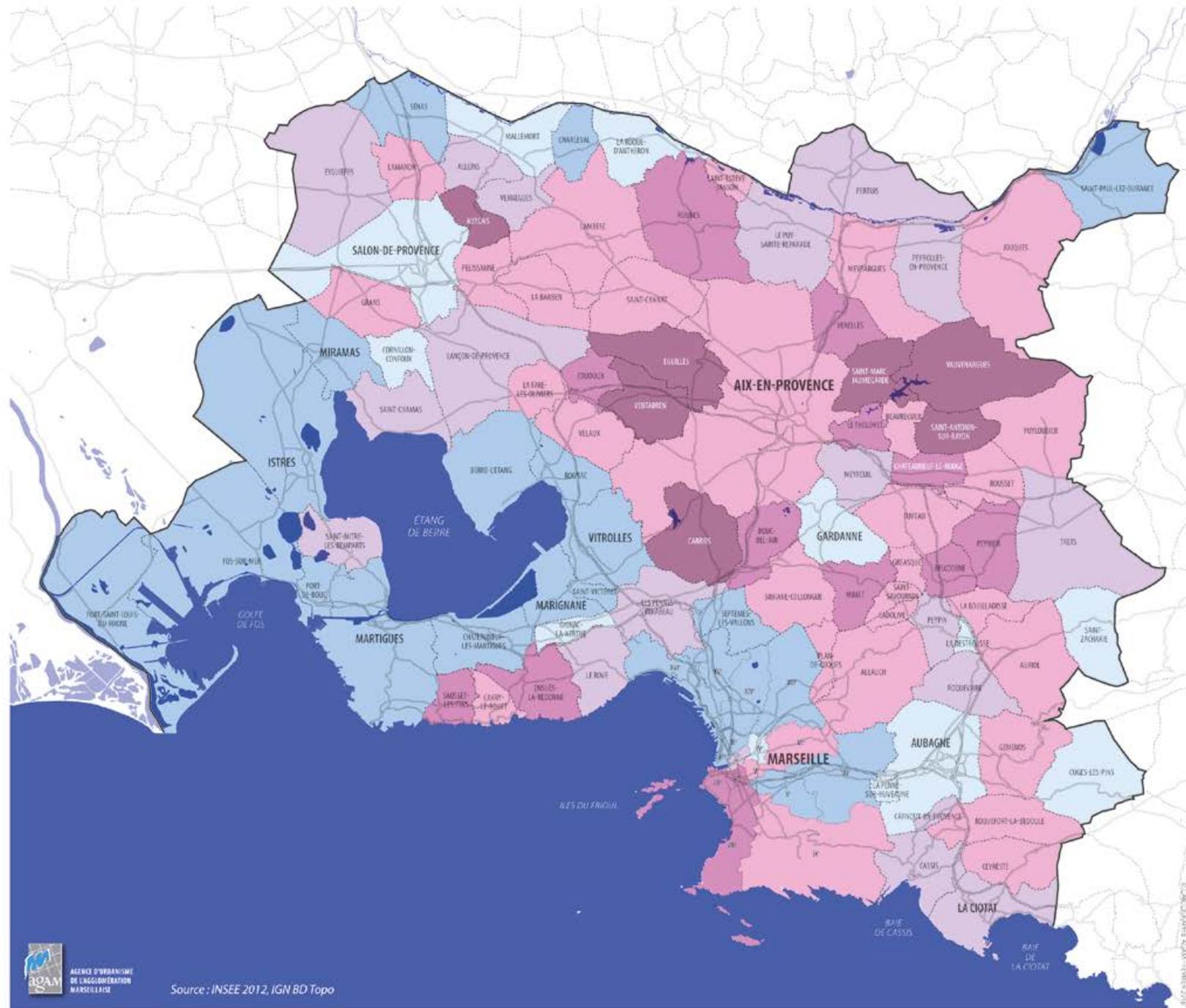
Enfin, une quarantaine de territoires affichent un ratio inférieur à 0,9 et peuvent être considérés comme des communes plus « populaires ». Il est intéressant de noter que la majorité des pôles urbains de la Métropole (Hors Marseille et Aix) figurent dans cette catégorie : Pertuis (0,89), La Ciotat (0,88), Aubagne (0,76), Gardanne (0,71), Salon (0,71), Martigues, Istres (0,70), Vitrolles (0,65) et Marignane (0,58).

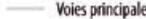
Autre point notable : deux communes présentent une forte représentation des catégories modestes, Port-de-Bouc (0,40) et Berre l'Étang (0,34), tout comme trois arrondissements de Marseille : le 14^e (0,37), le 3^e (0,33) et le 15^e (0,3). Ce dernier est, à l'échelle de la Métropole, le territoire le plus « populaire ».

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • RAPPORT CADRES & PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES / EMPLOYÉS & OUVRIERS EN 2012

RAPPORT ENTRE LES TYPES DE CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

- Indice supérieur à 2
- Indice compris entre 1,5 et 2
- Indice compris entre 1,1 et 1,5
- Indice compris entre 0,9 et 1,1
- Indice compris entre 0,75 et 0,9
- Indice compris entre 0,3 et 0,75



-  Voies principales
-  Autoroutes
-  Limite Aix-Marseille-Provence
-  Limites communales



LA PART DES RETRAITÉS EN 2012

En 2012, on compte un peu plus de deux actifs pour un retraité contre cinq actifs pour un retraité dans les années 50.

Avec le vieillissement de la population et malgré les réformes sur les retraites de 1993, 2003 et 2010, la part des retraités n'a cessé d'augmenter au cours de ces dernières décennies. En 2014, on comptait, au plan national, près de 13,7 millions de personnes, et la pension mensuelle de base était de 1 032 euros. Parmi les 13,7 millions de retraités, on comptait 6,11 millions d'hommes et 7,56 millions de femmes. Près de la moitié (43%) de ces retraités a cotisé à plusieurs régimes de retraite durant leur carrière professionnelle. En moyenne, les retraités sont en 2014 âgés de 73,6 ans.

Au plan résidentiel, l'Ile-de-France, le Sud-Est et tout le littoral ouest, du nord à la côte basque, sont parmi les régions les plus prisées par les retraités

Rapport actifs-retraités : la situation de la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP)

Parmi la population âgée de plus de 15 ans en 2012, la France comptait 2,2 actifs pour un retraité. Un ratio sensiblement supérieur à la moyenne régionale (1,9). Le ratio de la Métropole AMP (2,1) est plus proche de la situation nationale que celle de la région PACA traditionnellement terre d'accueil des retraités du nord de la France. Ainsi, comparée à la Métropole Nice-Côte d'Azur, AMP présente un ratio supérieur (2,1 contre 1,8). En revanche, AMP est très en deçà du Grand Lyon (2,7) ou de Toulouse Métropole (3,1) considérées comme des métropoles très attractives au plan économique.

A l'échelle infra-métropolitaine, Marseille Provence (2) et le Pays de Martigues (1,9) se situent en dessous de la moyenne métropolitaine tandis que le Pays d'Aubagne et de l'Étoile (2,2), le Pays d'Aix (2,3), le Pays Salonais et Istres Ouest Provence (2,4) présentent des ratios supérieurs.

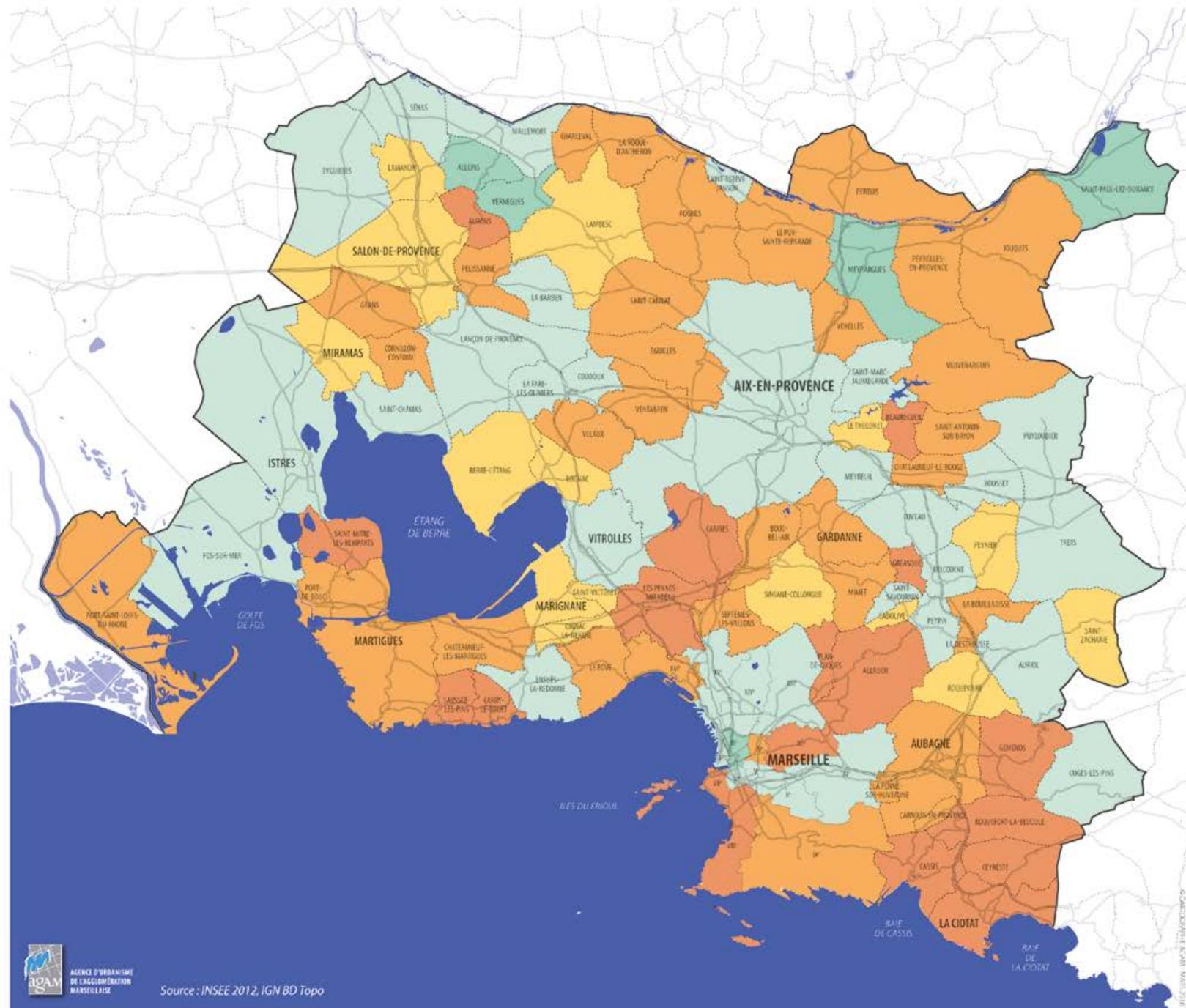
En moyenne, le nombre de retraités augmente de 5 000 par an sur AMP

En 2012, la Métropole comptait environ 380 000 retraités soit le quart de la population âgée de plus de 15 ans. Entre 2007 et 2012, leur nombre a progressé de 7% à un rythme annuel de + 5 000 retraités par an. La lecture de la carte ci-contre, qui illustre la part des retraités parmi la population âgée de plus de 15 ans, montre que quinze communes et trois arrondissements de Marseille comptent une part très élevée de retraités (supérieure à 30%) alors que la moyenne métropolitaine s'établit à 25%. Parmi ces communes, figurent quelques pôles urbains comme La Ciotat (34%), les Pennes-Mirabeau et Allauch (31%). Le taux le plus élevé de retraités concerne Carry-le-Rouet (39%). A Marseille, les 7^e, 8^e et 12^e arrondissements affichent les taux les plus élevés (30%). Inversement, le nombre de communes où la part de retraités est peu importante (< à 20%) est faible : seulement trois communes de petite taille (Vernègues, Saint-Paul et Alleins) sont concernées. A Marseille, les 1^{er} et 3^e arrondissements comptent respectivement 19% et 18% de retraités.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • PART DES RETRAITÉS EN 2012

PART DES RETRAITÉS PARMIL LA POPULATION ÂGÉE DE PLUS DE 15 ANS

- supérieure à 30%
- de 25% à 30%
- 25% - Moyenne métropolitaine
- de 20% à 25%
- inférieure à 20%



-  Voies principales
-  Autoroutes
-  Limite Aix-Marseille-Provence
-  Limites communales



LES NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL EN 2010

Aujourd'hui, un actif sur trois (un sur cinq en 1975) quitte sa commune de résidence pour aller travailler dans une autre commune du territoire métropolitain. L'emploi est inégalement réparti sur le territoire et génère de nombreux flux domicile-travail : on compte en 2010, environ 262 000 « navetteurs métropolitains », un chiffre qui ne cesse d'augmenter depuis une quarantaine d'années et qui s'est accéléré depuis la fin des années 90 : +20% en 2010 par rapport à 1999.

L'amplification des flux est liée à plusieurs phénomènes :

- ▶ concentration de l'emploi et diffusion de l'habitat ;
- ▶ développement des zones d'activités et commerciales périphériques ;
- ▶ manque d'harmonisation entre les politiques d'habitat et de développement économique à l'échelle métropolitaine.

Les 735 000 emplois du territoire métropolitain sont concentrés sur cinq pôles (Marseille, Aix-en-Provence, Aubagne, Vitrolles et Marignane) qui représentent les deux tiers de l'emploi total. Les zones d'activités périphériques (Saint-Paul-lez-Durance, pôle microélectronique de la Haute Vallée de l'Arc, Gémenos, Fos-sur-Mer, Plan de Campagne...) constituent d'autres centralités qui suscitent des mouvements pendulaires importants.

Presque la moitié (47%) des flux internes à la Métropole sont supérieurs à 1 000 et concernent 49 « liens métropolitains » en termes de navettes domicile-travail. Les axes Marseille-Aix (13 000 navettes quotidiennes) et Marseille-Aubagne (11 500) constituent les deux principaux corridors métropolitains. Pour le premier les flux se répartissent à 60% dans le sens Marseille-Aix et pour le second ils se distribuent à parité égale entre Marseille et Aubagne. Les parts des transports en commun pour ces deux axes sont les plus fortes : 20% pour l'axe Aix-Marseille, 16% pour Marseille-Aubagne.

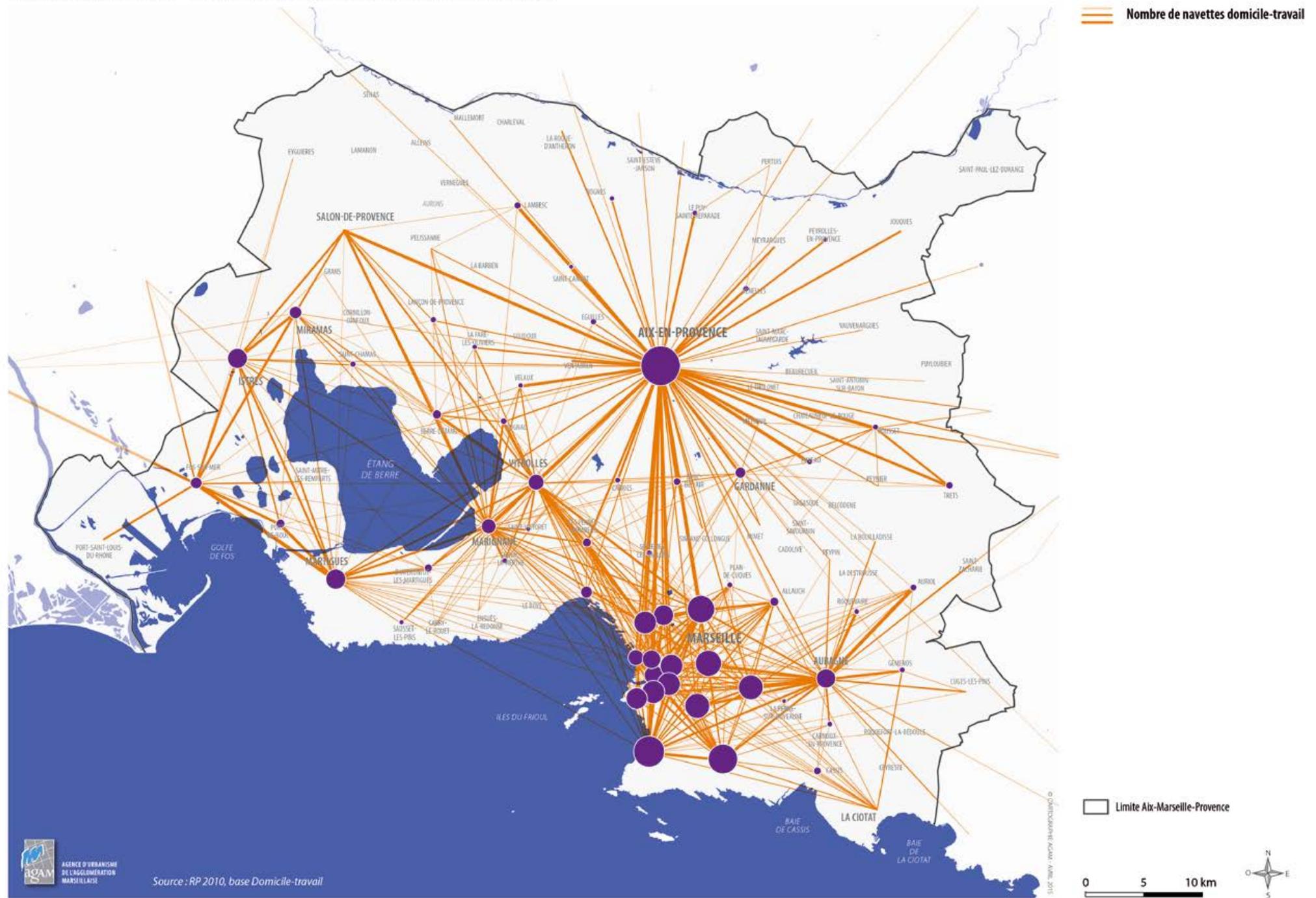
Les autres principaux flux sont générés par les cinq principaux pôles d'emplois :

- ▶ prioritairement vers Marseille pour les communes de la périphérie marseillaise : Allauch (5 500 dont 80% vers Marseille), Les Pennes-Mirabeau (4 500 dont 70% vers Marseille), La Ciotat (3 500 dont 80% vers Marseille) ;
- ▶ vers Vitrolles pour les communes de Marseille (7 200 dont 60% dans le sens Marseille-Vitrolles), Marignane (3 300 dont 60% vers Vitrolles) ;
- ▶ vers Marignane depuis Marseille (5 000 dont 60% vers Marignane) et Aix-en-Provence (2 500 dont 60% vers Marignane) ;
- ▶ vers Aix-en-Provence pour les principaux pôles urbains du Pays d'Aix : Gardanne (2 400 dont 70% vers Aix), Vitrolles (2 300 dont 55% vers Aix), Venelles (2 100 dont 70% vers Aix) et Pertuis (2 000 dont 80% vers Aix) ;
- ▶ enfin, il convient de souligner un flux non négligeable entre Istres et Fos-sur-Mer (3 000 navettes quotidiennes) dont 80% ont lieu vers Fos. Parmi les principaux flux décrits, c'est celui qui présente la plus faible part en transport en commun (4%).

Les défis à relever pour améliorer la qualité de vie des actifs et écarter les risques d'asphyxie du territoire consistent à :

- ▶ endiguer la poursuite de l'augmentation des navettes domicile-travail en harmonisant les politiques d'habitat et de développement économique à l'échelle métropolitaine ;
- ▶ relier plus efficacement les lieux de résidence et de travail en développant l'usage des transports en commun.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL EN 2010



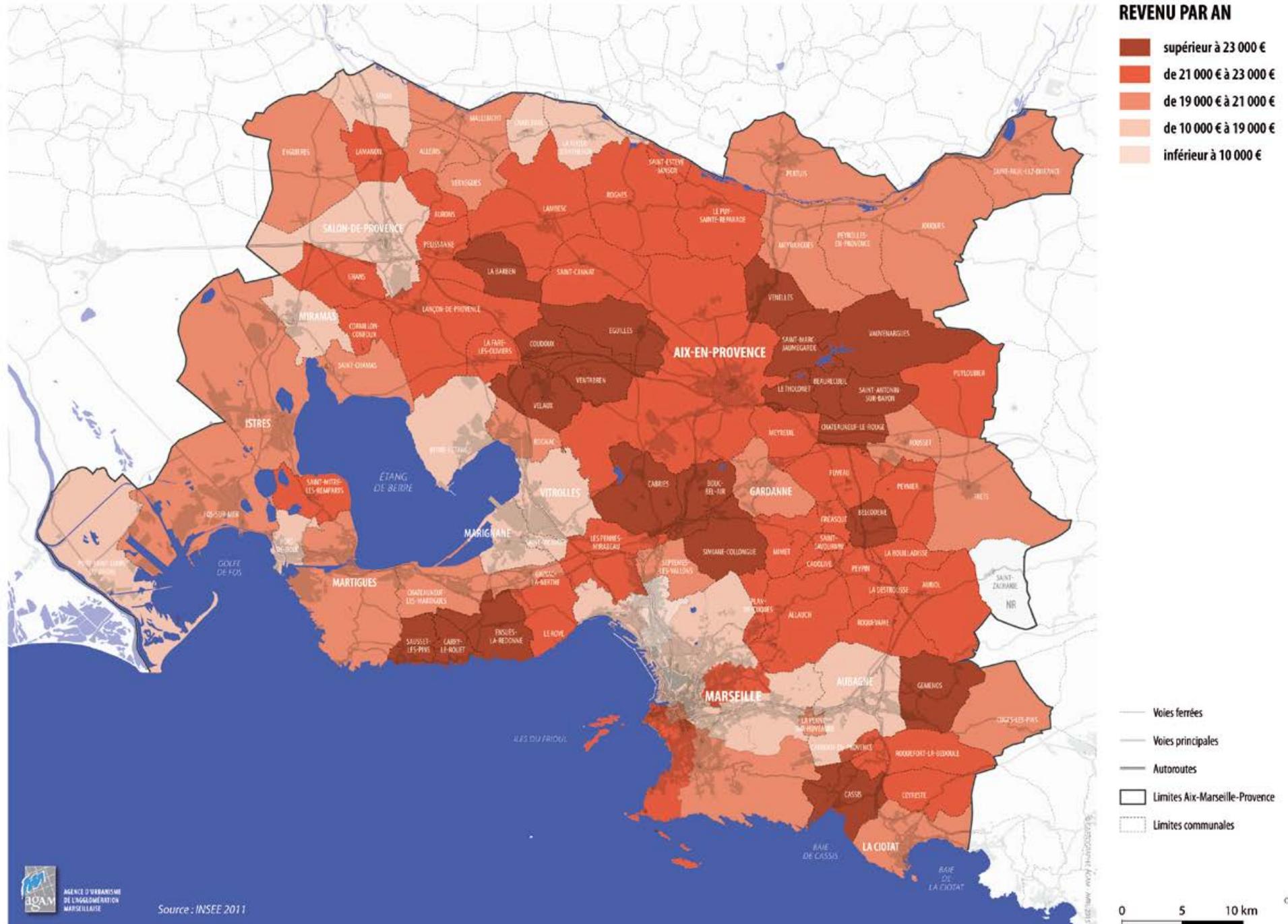
LE REVENU FISCAL EN 2011 (REVENU MÉDIAN)

En 2011, le revenu médian était, au niveau national, de 19 220 € par UC. Celui de la Région Paca (19 060 €/UC) et du département des Bouches-du-Rhône (19 020 €/UC) se situent légèrement en deçà. Au sein du territoire métropolitain, 73 communes et 5 arrondissements de Marseille affichent un revenu médian supérieur à celui de la moyenne nationale. On retrouve parmi ces communes, des pôles urbains majeurs comme Aix-en-Provence (22 000 €/UC), Martigues (19 470 €/UC) La Ciotat (19 410 €/UC) et Istres (19 270 €/UC). Mais aussi quatre arrondissements de Marseille: le 8^e (24 840 €/UC), le 7^e (23 100 €/UC), le 12^e (22 300 €/UC), le 9^e (21 650 €/UC) et le 6^e (19 650 €/UC). La carte montre que la plupart des communes du Pays d'Aix se situent au-dessus de la moyenne ainsi que certaines communes de MPM (Côte Bleue, Gémenos) et des pays d'Aubagne et de Salon.

Il est intéressant de noter que seulement 12 communes se situent en dessous de la moyenne nationale mais ce groupe comporte des pôles urbains comme Aubagne (18 780 €/UC), Vitrolles (18 000 €/UC), Marignane (17 900 €/UC) et Miramas (16 000 €/UC). Et surtout 11 arrondissements de Marseille dont cinq affichent un revenu médian très bas compris entre 7 500 €/UC et 10 700 €/UC: il s'agit de trois arrondissements du centre-ville (1^{er}, 2^e et 3^e) et de deux arrondissements du nord de Marseille (14^e et 15^e). Enfin cinq communes, dont Pertuis et Gardanne, se situent dans la moyenne nationale et régionale.

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • REVENU FISCAL EN 2011 (Revenu médian)



L'INDICE DE FRAGILITÉ DE LA POPULATION EN 2012

L'approche de la fragilité de la population fait appel à de nombreux paramètres (formation, emploi, précarité...) qui sont en lien les uns avec les autres. Afin de permettre la comparaison entre territoires, l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (Agam) a élaboré un indice composite de fragilité qui recouvre l'essentiel des paramètres qui relèvent de la précarité d'une population. Il permet d'identifier les territoires les plus défavorisés comparativement à la moyenne nationale. L'indice moyen français est de 10 points. La clé de lecture est assez simple. Lorsqu'un territoire présente un indice supérieur à 10 points, cela veut dire que le niveau de précarité de la population de ce territoire est plus fort que celui constaté au niveau national et inversement.

Une analyse rapide de la carte permet de distinguer, au regard de l'indice moyen national, quatre situations de précarité dans le territoire métropolitain : des territoires fortement précarisés, des territoires où le niveau de précarité est légèrement supérieur à la moyenne nationale, des territoires où la fragilité est similaire à la moyenne nationale et enfin ceux dont la situation y est plus favorable.

On trouve dans le premier groupe (indice > à 12) certains arrondissements de Marseille et quelques communes situées sur le pourtour de l'étang de Berre. Le 3^e arrondissement est nettement le plus touché avec un indice s'élevant à 17,6 points, très supérieur à la moyenne française qui est de 10 points. Les 1^{er}, 2^e, 14^e et 15^e arrondissements sont également fortement fragilisés (entre 15,7 et 16 points), puis les 13^e et 16^e arrondissements (respectivement 13,1 et 13,9 points). Port-de-Bouc, Berre-l'Étang et Port-Saint-Louis-du-Rhône enregistrent également des niveaux élevés de précarité de la population (respectivement 13, 12,7 et 12 points).

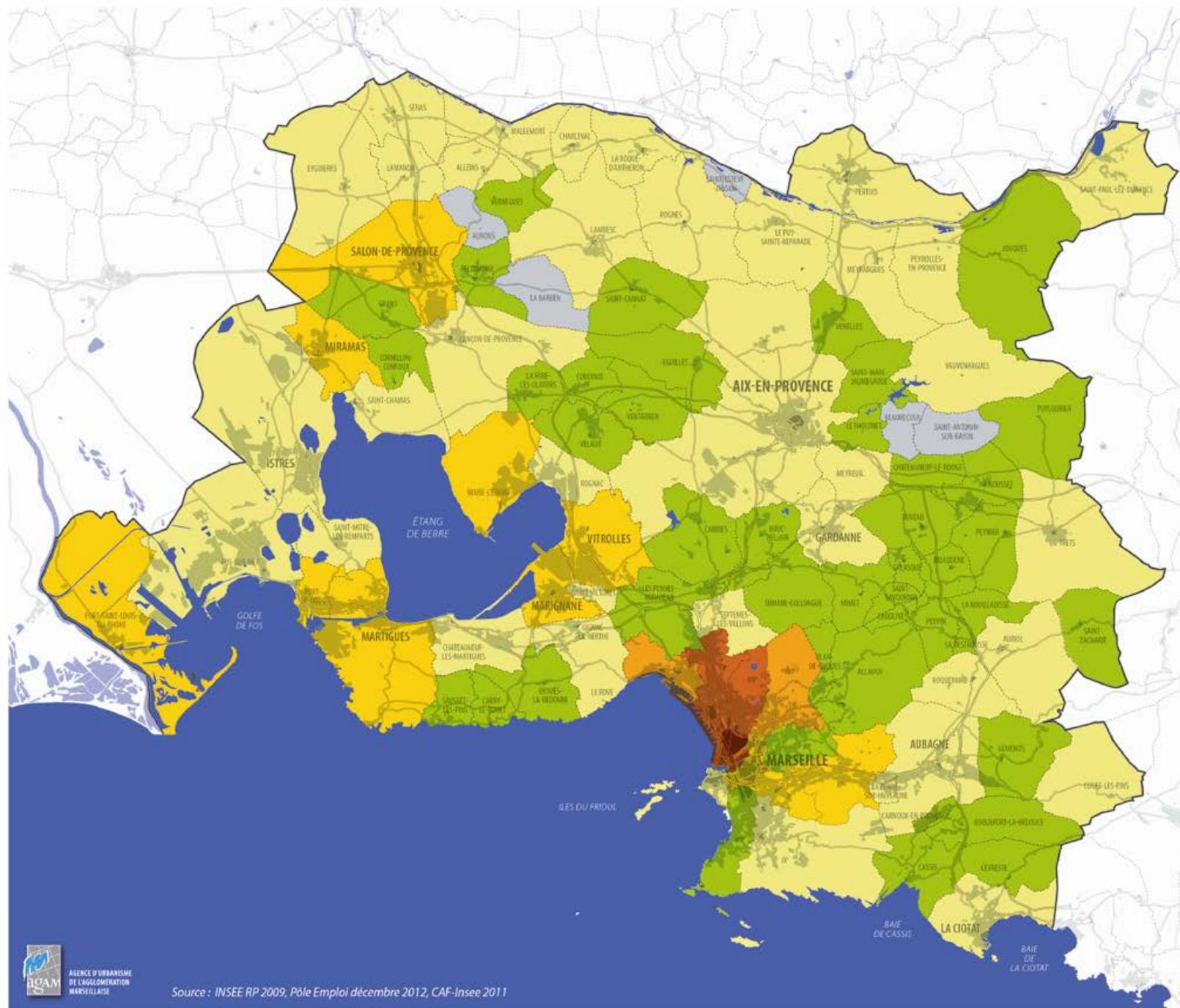
Le second groupe (indice compris entre 11 et 12) est composé de communes qui présentent des niveaux de précarité intermédiaires. C'est notamment le cas des communes de Miramas, Salon-de-Provence, Vitrolles, Martigues, Aubagne et

Marignane. Sont aussi concernés certains arrondissements de Marseille: 4^e, 5^e, 6^e, 10^e, 11^e (entre 11,1 et 11,6 points).

Parmi les autres grands territoires de la Métropole, Aix-en-Provence, Aubagne, La Ciotat, Istres, Fos-sur-Mer ou le 9^e arrondissement de Marseille (formant un 3^e groupe), se placent à un niveau proche de la moyenne nationale, avec un indice compris entre 9,5 pour Aix-en-Provence et 10,9 points pour Aubagne. Enfin, dernier groupe, Cassis, Gémenos, les 8^e et 12^e arrondissements de Marseille notamment, sont dans une situation plus favorable (entre 8,6 et 9 points). Certaines communes de ce groupe, de taille démographique réduite, atteignent des valeurs inférieures à 8 (jusqu'à 7,2).

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • INDICE DE FRAGILITÉ DE LA POPULATION EN 2012

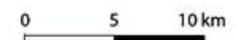


INDICE DE FRAGILITÉ (À PARTIR DE 10 VARIABLES)

- 17,6 points
- De 15 à 17 points
- De 13 à 15 points
- De 11 à 13 points
- De 9 à 11 points (moyenne France : 10)
- De 7,2 à 9 points
- Données non disponibles

L'indice de fragilité est une synthèse des indicateurs de précarité : part des familles monoparentales, part des familles nombreuses, part des non diplômés, part des emplois à temps partiel, part des emplois précaires, part des demandeurs d'emploi de longue durée, taux de chômage, taux de scolarisation des 15-17 ans et des 18-24 ans, part des allocataires CAF dépendants à au moins 50% des prestations sociales.

-  Voies ferrées
-  Voies principales
-  Autoroutes
-  Limites Aix-Marseille-Provence
-  Limites communales



ÉLÉMENTS DE MÉTHODE ET DÉFINITIONS

DÉMOGRAPHIE

Les données sur la population présentées dans la carte sont celles issues du recensement de la population de l'Insee. L'évolution concerne la période 1999-2010. L'an prochain, le premier cycle du recensement rénové sera achevé et alors, pour appréhender les évolutions de la population, seront disponibles à partir de l'été 2014 deux périodes de référence : 1999/2006 et 2006/2011. La carte permet d'illustrer le poids de la population dans chaque commune (cercle proportionnel) et mentionne le taux de croissance entre 1999 et 2010 (aplats de couleurs).

Les autres cartes réalisées sur la population

D'autres cartes ont été réalisées sur la population à partir des données du recensement et permettent d'analyser la structure de la population : vieillissement, niveau de formation, caractéristiques des ménages...

Données sur la population disponibles sur le site de l'Insee : www.insee.fr

LE REVENU FISCAL (Revenu médian)

Revenu fiscal localisé

Le dispositif sur les « revenus fiscaux localisés » permet la production de statistiques locales sur les revenus fiscaux des ménages à l'échelle communale, supracommunale et infracommunale. La

liste des indicateurs disponibles varie selon les seuils de population déterminés à partir du nombre de ménages fiscaux et de la population fiscale ; les indicateurs sont non-additifs. Ainsi, il n'est pas possible de déduire des informations sur une zone par recoupement avec une autre zone la recouvrant. Faire des totaux ou calculer des pourcentages sur ces indicateurs n'aurait aucun sens.

Revenu fiscal par unité de consommation

Le revenu fiscal par unité de consommation (UC) est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un « ménage fiscal » est évalué de la manière suivante :

- ▶ le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation ;
- ▶ les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 ;
- ▶ les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

Cette échelle d'équivalence est utilisée couramment par l'Insee et Eurostat pour étudier les revenus ainsi exprimés par « équivalent adulte ». Le revenu fiscal exprimé par UC présente l'avantage de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe. Dans de nombreux cas, l'étude des revenus se place dans une problématique de comparaison des niveaux de revenu entre plusieurs zones ou d'analyse des inégalités de revenus entre les ménages au sein d'une zone. L'utilisation du revenu rapporté au nombre d'unités de consumma-

tion du ménage est alors préconisée car celui-ci devient un revenu par équivalent adulte, comparable d'un lieu à un autre et entre ménages de compositions différentes.

Tout ce qu'il faut savoir sur la donnée et sur sa mise à disposition : Pour chaque zonage, l'Insee met à disposition quatre fichiers Excel zippés, chacun correspondant à un « thème » ou à un ensemble d'indicateurs : distribution des revenus par ménage, distribution des revenus par personne, distribution des revenus par unité de consommation (UC), structure des revenus.

Chaque fichier comprend 15 tableaux (un par onglet) : un tableau concernant l'ensemble des ménages, 6 tableaux pour les 6 différentes tranches d'âge du référent fiscal, 5 tableaux pour les 5 différentes tailles de ménage, 3 tableaux pour les 3 statuts d'occupation. Les tableaux « Distribution des revenus » contiennent les indicateurs suivants : nombre (de ménages, de personnes ou d'unités de consommation), quartiles du revenu fiscal, déciles du revenu fiscal, moyenne, écart-type, et indice de Gini. La diffusion de l'indice de Gini est limitée au niveau « unité de consommation ». Les tableaux « Structure des revenus » contiennent les indicateurs suivants : part des ménages imposés, part des salaires et traitements dans le revenu fiscal, part des bénéfices dans le revenu fiscal, part des pensions et retraites dans le revenu fiscal et part des autres revenus dans le revenu fiscal. Les données sont téléchargeables sur le site de l'Insee.

L'INDICE DE FRAGILITÉ DE LA POPULATION

Pour construire l'indice, 10 variables ont été sélectionnées qui permettent de qualifier le degré de fragilité de la population des territoires. Cette sélection découle de tests statistiques qui ont permis de vérifier l'absence de redondance entre les variables et l'apport explicatif potentiel de chacune des variables retenues par rapport aux autres:

- 1. La part des emplois précaires (tous contrats hors CDI et fonction publique).*
- 2. La part des emplois à temps partiel.*
- 3. La part des personnes sans diplôme.*
- 4. Le taux de scolarisation des 15-17 ans.*
- 5. Le taux de scolarisation des 18-24 ans.*
- 6. La part des chômeurs de longue durée (plus d'un an).*
- 7. La part des familles monoparentales.*
- 8. La part des familles de 3 enfants et plus.*
- 9. Le taux de chômage au sens du recensement.*
- 10. La part des allocataires CAF dépendants à au moins 50% des prestations sociales.*

Sources : Insee 2009, CAF 2011, Pôle Emploi 2012.

L'indice composite de fragilité est calculé pour chaque territoire en sommant les 10 indices partiels de spécificité établis (un par variable retenue). Ceux-ci sont calculés en rapportant la valeur observée pour la commune (ou l'arrondissement) à la valeur moyenne nationale (NB. l'indice partiel est inversé pour les 2 taux de scolarisation en raison du caractère positif de leur progression).



ÉCONOMIE

L'économie constitue le moteur du développement des territoires. Plus un territoire est dynamique au plan économique, plus il est attractif. L'attractivité économique génère des besoins et des flux supplémentaires : nouveaux habitants, accroissement des déplacements, besoins en logements, en équipements...

Les cartes de l'atlas s'attachent à décrire prioritairement la structure de l'emploi et sa dynamique : évolution de l'emploi 1999-2010, les emplois salariés privés, les secteurs d'activité dominants, l'activité des principaux employeurs ; mais aussi l'organisation spatiale du tissu économique : les zones tertiaires, l'armature commerciale, la logistique, l'innovation et la recherche, la production récente de locaux industriels, la desserte des pôles économiques...

En créant des emplois et de la richesse, le développement économique constitue le meilleur rempart contre la précarité. Ainsi, l'évolution de la demande d'emploi constitue un indicateur clé pour orienter les politiques publiques selon que le territoire s'inscrit dans une logique de croissance ou de décroissance... Enfin, un dernier indicateur renseigne sur le niveau de formation de la population à travers le taux de non diplômés parmi la population âgée de 15 à 29 ans.

Trois nouvelles cartes commentées viennent compléter l'approche économique du territoire : une sur la filière logistique en termes d'établissements, un complément d'information sur le taux de chômage et une sur le foncier économique.

LES DYNAMIQUES D'EMPLOI ENTRE 2007 ET 2012

Au 1^{er} janvier 2012, la métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) comptait 738 000 emplois soit 17 000 emplois de plus qu'en 2007. En moyenne, sur la période 2007-2012, la métropole a gagné 3 430 emplois par an et a vu son indice de concentration d'emploi (*) augmenté d'un point (105 en 2012 contre 104 en 2007) Un résultat honorable au regard du contexte morose de l'économie au plan national.

Au cours de la même période, la population active a augmenté de 22 500 personnes et plus rapidement que le nombre d'emplois (+ 17 000 emplois). De fait, le taux de chômage a légèrement augmenté, passant de 14% en 2007 à 15% en 2012.

80% des communes d'AMP ont gagné des emplois

73 communes sur 92 ont gagné des emplois. Parmi le gain d'emplois enregistré par ce groupe de communes (+ 21 000 emplois), cinq communes concentrent un peu plus de la moitié de la croissance : Marseille, Aix-en-Provence, Saint-Paul-lez-Durance (Cadarache/ITER) et La Ciotat.

19 communes ont perdu des emplois, les pertes entre 2007 et 2012 s'élevant à - 4 100 emplois pour cet ensemble de communes. Cinq d'entre elles concentrent 80% des pertes d'emplois : Fos-sur-Mer, Berre-l'Étang, Rousset, Gardanne et Port-de-Bouc.

(*) *Indice de concentration d'emploi = nombre d'emplois sur nombre d'actifs occupés dans la zone*

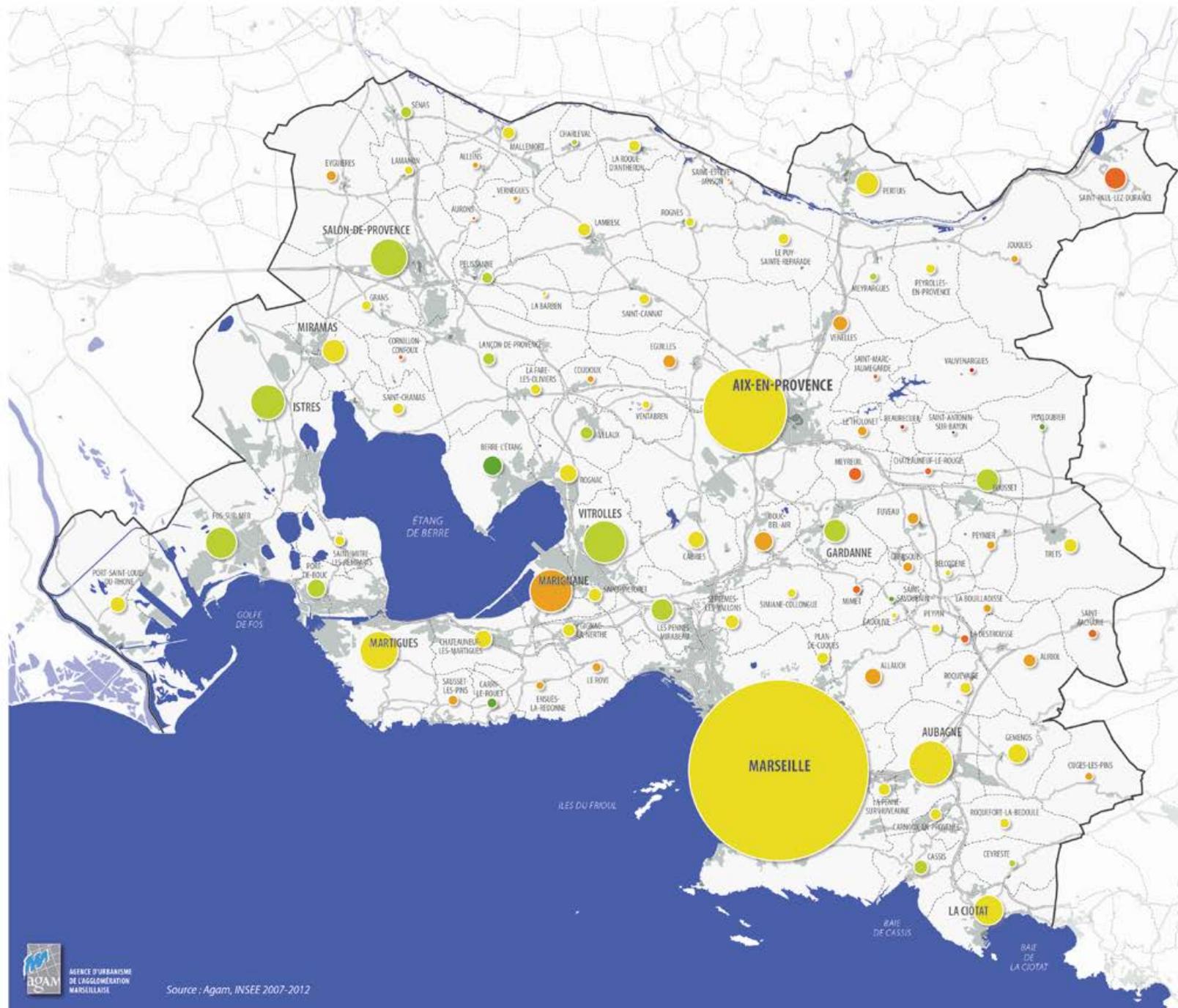
Regards croisés avec les autres métropoles régionales

Le tableau ci-dessous mentionne trois indicateurs économiques pour les 14 métropoles régionales. Il montre que posséder beaucoup d'emplois sur son territoire est un atout pour lutter contre le chômage (Grenoble, Rennes). Mais la relation n'est pas systématique comme le montrent les cas de Montpellier (beaucoup d'emplois mais aussi beaucoup de chômeurs) et de Nice (peu d'emplois mais aussi peu de chômeurs). Aussi, ces exemples montrent la nécessité de croiser les indicateurs entre eux pour ne pas avoir une vision déformée de la vitalité économique d'un territoire...

Indice de concentration des emplois, taux de chômage et taux d'activité de la population âgée de 15 à 64 ans en 2012 dans les 14 métropoles régionales

Métropoles régionales	Indice de concentration de l'emploi en 2012	Taux de chômage des 15-64 ans en 2012	Taux d'activité des 15-64 ans en 2012
Aix-Marseille-Provence	105	15%	70%
Bordeaux	124	13%	71%
Brest	128	14%	69%
Grenoble	118	12%	72%
Lille	115	16%	70%
Lyon	123	14%	73%
Montpellier	121	17%	68%
Nancy	136	15%	67%
Nantes	127	13%	72%
Nice	99	13%	72%
Rennes	131	12%	70%
Rouen	118	15%	71%
Strasbourg	126	15%	70%
Toulouse	133	14%	73%

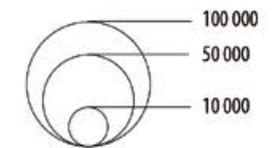
AIX-MARSEILLE-PROVENCE • DYNAMIQUES D'EMPLOI 2007-2012



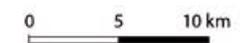
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

- supérieure à 30%
- de 20% à 30%
- de 10% à 20%
- de 0% à 10%
- de -10% à 0%
- de -20% à -10%
- supérieure à -20%

NOMBRE D'EMPLOIS



- Voies principales
- Autoroutes
- Limite Aix-Marseille-Provence
- Limites communales



LES EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS EN 2014

Après deux années de stagnation, l'année 2014, selon l'ACOSS, a été une très bonne année pour la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) en termes d'emplois. Elle a en effet gagné 5 420 emplois salariés privés (ESP) soit une hausse de 1 % en un an, pour atteindre 551 400 ESP fin 2014. Au niveau national également, l'aire urbaine Marseille-Aix-en-Provence, très proche dans ses contours de la métropole, se distingue en 2014. Elle affiche la plus forte dynamique des dix plus grandes aires urbaines avec 1 % de croissance de l'ESP. Elle est talonnée par les aires urbaines de Lyon et de Nantes avec +0,9% sur un an. La France, quant à elle, continue de perdre des emplois depuis 2012, mais à un rythme plus modéré.

Cependant, la croissance n'a pas été homogène sur le territoire métropolitain. Les deux plus importants territoires, Marseille Provence et Pays d'Aix, ont tiré le développement de l'emploi. C'était moins le cas lors de la reprise de 2011, au cours de laquelle tous les territoires avaient connu une augmentation de l'emploi salarié privé. En 2014, Marseille Provence et le Pays d'Aix ont créé 93% des emplois. Le territoire Istres Ouest Provence et celui Pays de Martigues se partagent le reste de la croissance d'emplois. Seuls les Pays d'Aubagne et de l'Étoile et le Pays Salonais perdent des emplois en 2014. Ce dernier est ailleurs le seul territoire qui perd des emplois sur la période 2009-2014.

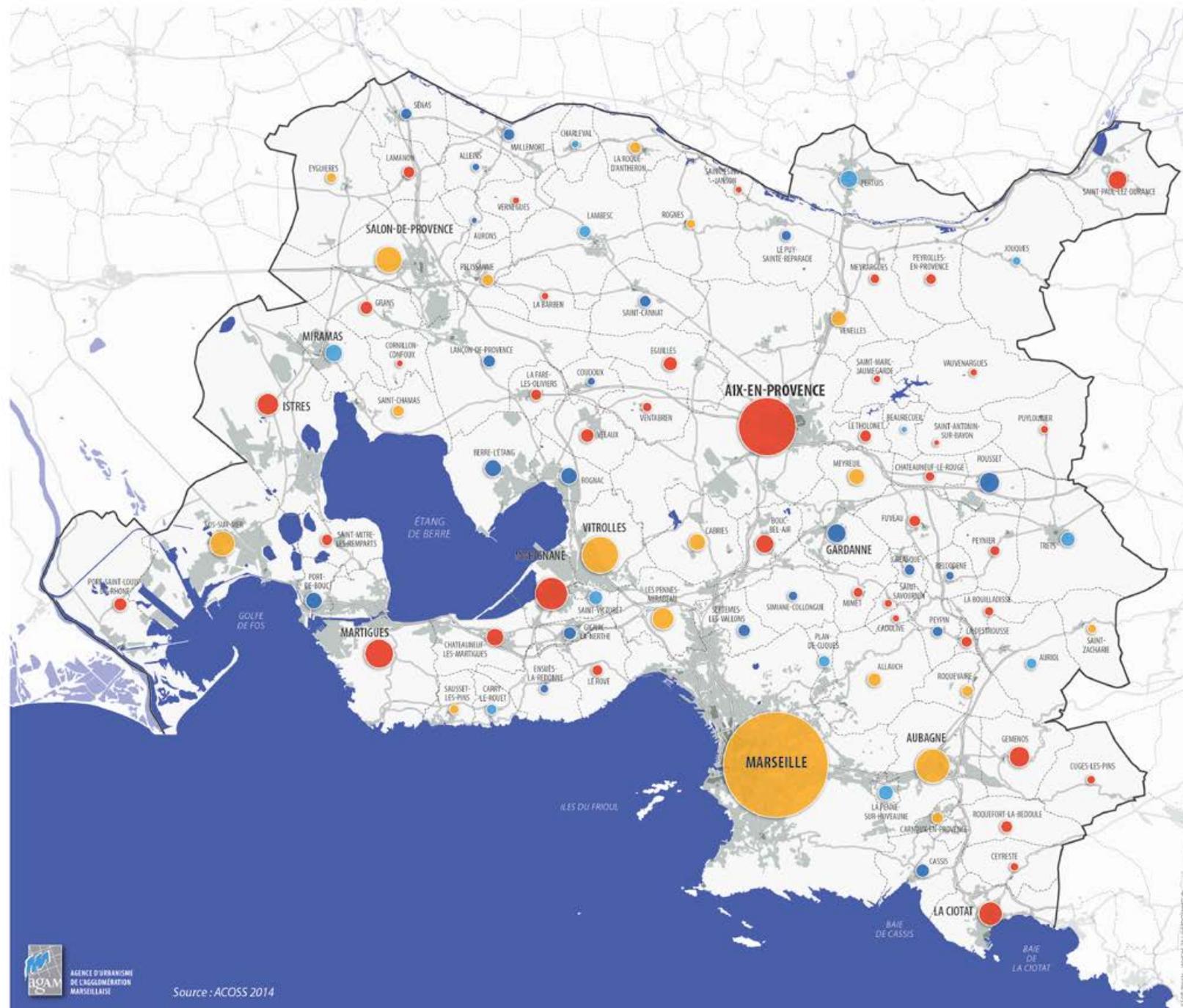
Plus précisément, en observant les deux principales communes, l'emploi salarié privé progresse de 3,6% à Aix-en-Provence et de 1,6% à Marseille en 2014. Le dynamisme aixois est porté par les activités de services de type nettoyage, sécurité, location..., par l'information communication, par l'hébergement restauration, par les activités de finance et d'assurance ainsi que par les industries liées aux énergies. Le dynamisme marseillais est, quant à lui, porté par la santé et le médico-social, par l'enseignement et les emplois créés par l'application de la réforme des rythmes scolaires, par les industries liées aux énergies. A noter que le commerce de détail a été très porteur en 2014 en particulier dans le 2^e arrondissement de

Marseille sur lequel se situe une grande partie de l'OIN Euroméditerranée et qui a bénéficié de l'ouverture du centre commercial des Terrasses du Port. L'hébergement-restauration a également gagné des emplois sur un an en lien avec la hausse de la fréquentation touristique.

Au cours de la période 2009-2014, la métropole a gagné en cinq ans près de 16 000 emplois soit 3% de croissance de l'emploi salarié privé contre +0,6% en France. Mais la dynamique des secteurs d'activité est très variable. Ainsi, le secteur des activités de type nettoyage, sécurité, placement de main d'œuvre et location de matériel a gagné près de 8 300 ESP (+14,3%) en cinq ans, la santé a également bénéficié d'un gain de 4 700 emplois (+8,2%), le commerce de détail (+1 500; +2,8%), les activités scientifiques et techniques (+2 700; +6,1%), l'hébergement-restauration (+2 400; +8,5%), l'information communication (+2 000; +11,2%), l'enseignement (+1 360; +13%). A l'inverse, plusieurs secteurs perdent des emplois comme la construction (-3 360; -8,2%), le commerce de gros (-1 600; -6,3%), l'industrie manufacturière (-500; -1,1%). D'autres secteurs habituellement pourvoyeurs d'emplois sont en perte de vitesse à cause de la crise économique, c'est le cas du transport-entreposage en particulier à Marseille où ce secteur perd des emplois.

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

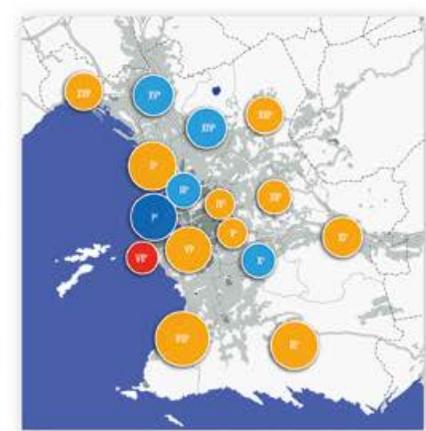
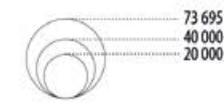
AIX-MARSEILLE-PROVENCE • EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS EN 2014



ÉVOLUTION 2009-2014

- Baisse supérieure à 5 %
- Baisse entre 0 et 5 %
- Hausse entre 0 et 5 %
- Hausse supérieure à 5 %

EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS EN 2014



MARSEILLE PAR ARRONDISSEMENT

- Voies principales
- Autoroutes
- Limite Aix-Marseille-Provence
- Limites communales

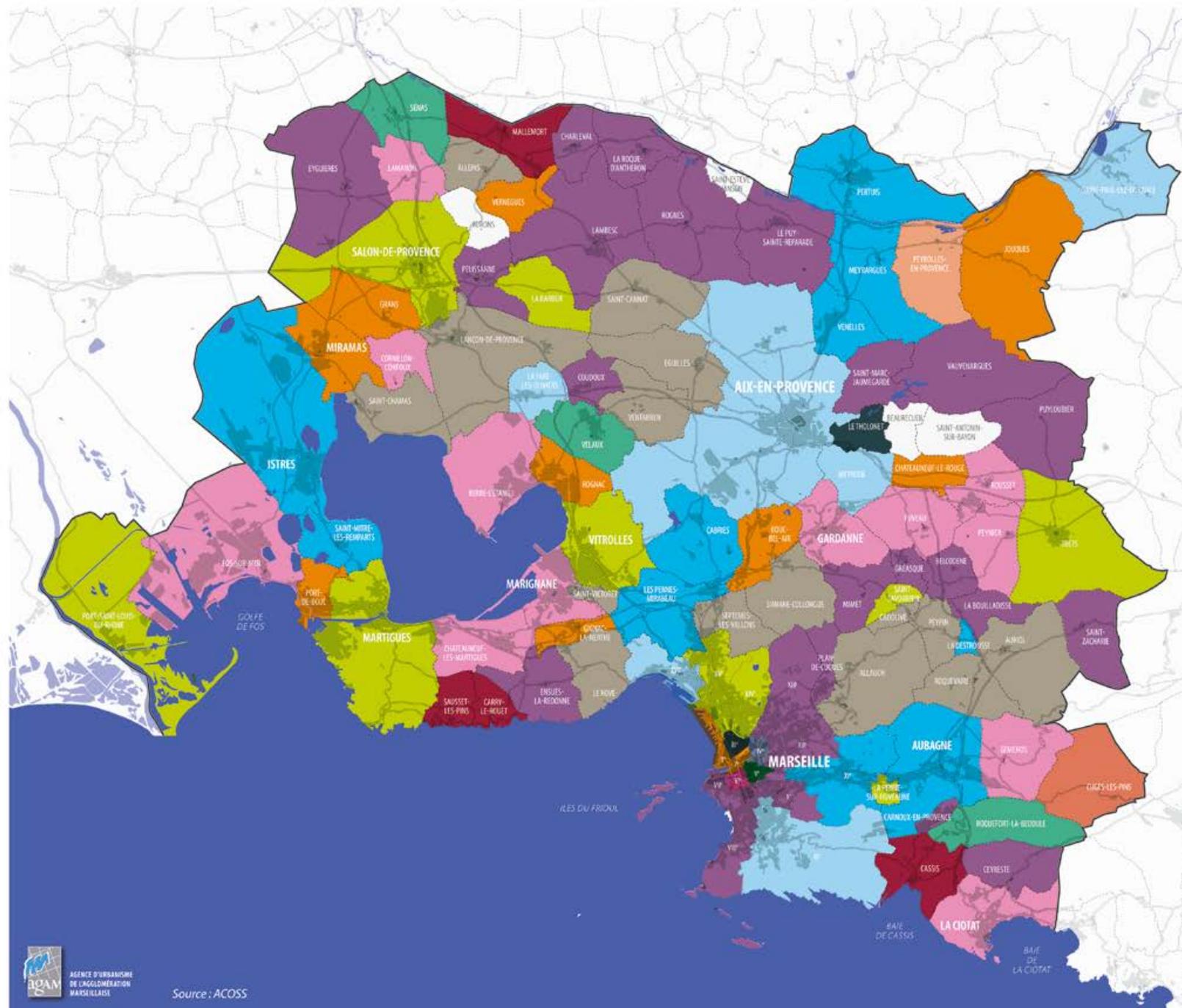


LES SECTEURS D'ACTIVITÉ DOMINANTS DANS L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ

L'espace métropolitain est doté d'une diversité d'activités qui, en période de crise, constitue un atout pour le tissu économique et l'emploi. Un atout qu'il convient de renforcer en favorisant les synergies entre secteurs d'activité. La carte illustre cette diversité en visualisant le secteur d'activité dominant dans l'emploi salarié privé à l'échelle de chaque commune ou arrondissement. Ainsi, une spécificité forte autour des activités scientifiques et techniques apparaît dans les 9^e et 16^e arrondissements de Marseille, à Aix-en-Provence, Saint-Paul-lez-Durance, Meyreuil et La Fare-les-Oliviers. Alors que l'industrie manufacturière est sans surprise surreprésentée dans l'emploi des communes de Fos-sur-Mer, Berre-l'Étang (pétrochimie), Marignane (aéronautique), Vitrolles, les communes de la Vallée de l'Arc (Fuveau, Peynier, Rousset), Gémenos (microélectronique), La Ciotat (réparation navale, emballage) et Lamanon. Le transport-entreposage domine l'emploi du 2^e arrondissement (GPMM, CMA-CGM...), ainsi que Grans et Miramas (Clésud). Les activités d'information-communication sont caractéristiques du 3^e arrondissement, concentrées autour du Pôle Média de la Belle-de-Mai. Cette vision ne reflète bien évidemment pas la richesse d'activités présentes dans chaque commune.

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • SECTEURS D'ACTIVITÉ DOMINANTS DANS L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ



SECTEUR D'ACTIVITÉ DOMINANT PAR COMMUNE

- Construction
- Industrie manufacturière
- Industrie agroalimentaire
- Transport-entreposage
- Commerce de gros
- Commerce de détail
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Information communication
- Activités de services administratifs et soutien
- Hébergement restauration
- Santé humaine et action sociale
- Arts spectacle et activités récréatives
- Administration publique (partie privée sous tutelle)
- Activités financières et assurances
- Activités immobilières
- Non significatif

- Voies principales
- Autoroutes
- Limite Aix-Marseille-Provence
- Limites communales



LES ACTIVITÉS DES PRINCIPAUX EMPLOYEURS

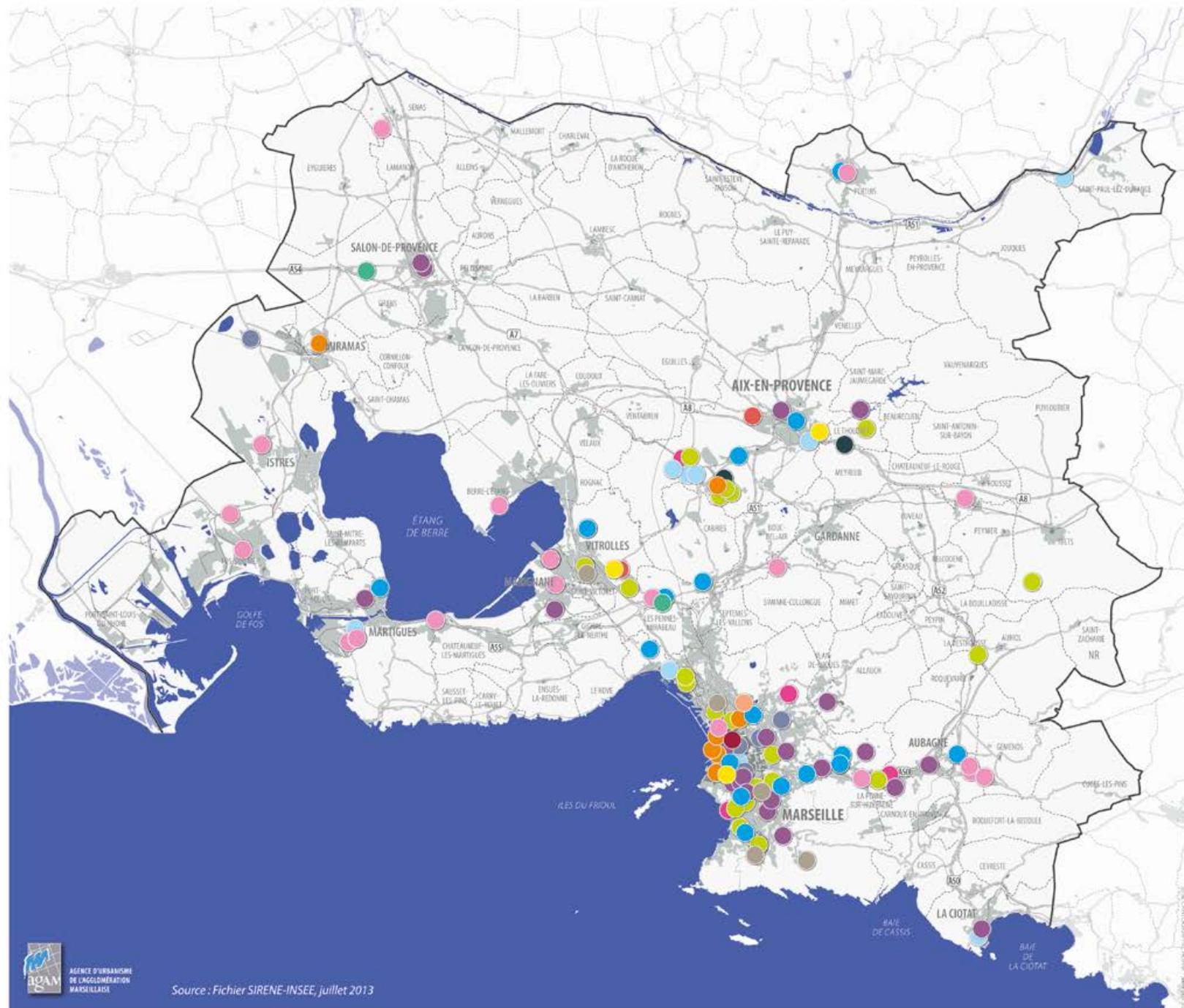
Selon l'Insee, en 2011, l'espace métropolitain compte 340 établissements de plus de 200 salariés (dont 96 de plus de 500 salariés). Près d'un tiers des emplois salariés privés et publics (31,5%) est concentré dans ces établissements. Une part légèrement supérieure à celle enregistrée en France (28,8%). Plus précisément, c'est même près d'un emploi salarié sur cinq (21%) qui dépend d'un établissement de plus de 500 salariés à l'échelle de la Métropole. Dans les secteurs d'activité tels que le raffinage et la fabrication de matériel de transport (aéronautique), l'emploi métropolitain est quasi exclusivement concentré dans de grands établissements (plus de 200 salariés).

Dans le secteur regroupant l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, c'est près de la moitié des emplois qui en dépend. Il en est de même dans le secteur de la fabrication d'équipements électriques ou électroniques (microélectronique). Dans une moindre proportion l'emploi des secteurs suivants est également concentré dans de grandes unités : transport-entrepôt (38%), activités scientifiques et techniques (27%), industrie liée aux énergies (25%), activités immobilières (23%, dont les bailleurs sociaux), information-communication (22%).

Autant de grands établissements stratégiques pour le développement et le maintien du niveau d'emploi dans l'espace métropolitain. En revanche, les emplois de certains secteurs tels que l'hébergement-restauration, le commerce, l'agro-alimentaire, la construction, les activités financières sont plus largement présents dans de nombreux petits établissements.

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

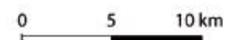
AIX-MARSEILLE-PROVENCE • ACTIVITÉS DES PRINCIPAUX EMPLOYEURS - ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DE PLUS DE 250 SALARIÉS



SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Finances et assurances
- Immobilier
- Services, scientifiques et techniques
- Services administratifs et de soutien
- Santé et action sociale
- Arts, spectacles et activités récréatives
- Industrie agro-alimentaire
- Industrie liée aux énergies
- Industrie manufacturière
- Construction
- Commerce de gros
- Commerce de détail
- Transport et entreposage
- Hébergement et restauration
- Information et communication

-  Voies ferrées
-  Voies principales
-  Autoroutes
-  Limite Aix-Marseille-Provence
-  Limites communales



L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE D'EMPLOI ENTRE 2008 ET 2014

En juin 2014, environ 158 500 habitants de la Métropole (partie située dans les Bouches-du-Rhône) sont inscrits à Pôle emploi (catégories ABC) à la recherche d'un emploi. Depuis juin 2008, point bas de la demande d'emploi et début de la crise économique, ce sont près de 53 500 demandeurs d'emploi supplémentaires qui sont venus gonfler les listes d'inscrits au chômage, soit une évolution de 51% en six ans. A noter que l'évolution de la France métropolitaine est de 66% sur la même période, ce qui laisse supposer une certaine résistance de l'économie sur le territoire métropolitain, et dans les grandes métropoles régionales en général. Dans Aix-Marseille-Provence, la demande d'emploi est constituée à 48% par des femmes à la recherche d'un emploi, par 12,4% de jeunes de moins de 25 ans, par 22% de personnes âgées de plus de 50 ans. Enfin, les chômeurs de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) représentent 43% des demandeurs d'emploi.

Au sein de la Métropole, Marseille Provence regroupe 62% des demandeurs d'emploi, Pays d'Aix 16%, Pays Salonais 8%, Pays d'Aubagne et de l'Étoile et Istres Ouest Provence 5% chacun et Pays de Martigues 4%.

Seule Marseille Provence affiche une évolution de la demande d'emploi légèrement inférieure à celle de la Métropole 47,6% contre 51%. La hausse de la demande d'emploi varie entre 53 et 55% pour les autres, sauf pour le Pays Salonais qui subit la plus forte progression avec +67% en six ans.

Dans l'espace métropolitain, les publics les plus concernés par la hausse du chômage consécutive à la crise économique (depuis juin 2009, suite à la modification du mode de comptage des demandeurs d'emploi) sont principalement les seniors (+86%) et les chômeurs de longue durée (+76%). La demande d'emploi féminine augmente de 31% à l'échelle métropolitaine et de 25% pour les jeunes de moins de 25 ans. Toutefois, la progression parmi tous les publics est moindre qu'en France où l'on enregistre 131% de hausse de la demande d'emploi des plus de 50

ans, 120% pour les demandeurs d'emploi de longue durée, 54% pour les femmes et 48% pour les jeunes depuis juin 2008.

Zoom

Marseille compte 83 700 demandeurs d'emplois (catégories ABC) en juin 2014, 26 300 inscrits de plus à Pôle emploi depuis 2008, soit +46%. Le rythme de progression de la demande d'emploi n'a pas augmenté plus rapidement dans les arrondissements nord de Marseille qu'ailleurs. Les arrondissements qui enregistrent les plus fortes hausses de la demande d'emploi sont le XII^e (+66%), le X^e (+63%), le VIII^e (+56%), le IV^e (+53%), le XI^e (+51%), le XVI^e (+50%) et le III^e (+48%). Cinq arrondissements enregistrent des hausses inférieures à la moyenne de la ville le II^e, le XIII^e, le VII^e. Il est à noter que le I^{er} et le VI^e arrondissement affichent des hausses de la demande d'emploi très en dessous des niveaux observés dans les autres arrondissements, autour de +25%. En revanche, la demande d'emploi demeure très concentrée dans certains arrondissements puisque que les quatre arrondissements nord représentent un tiers de la demande d'emploi de Marseille, le III^e, 8% et le I^{er}, 7%.

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

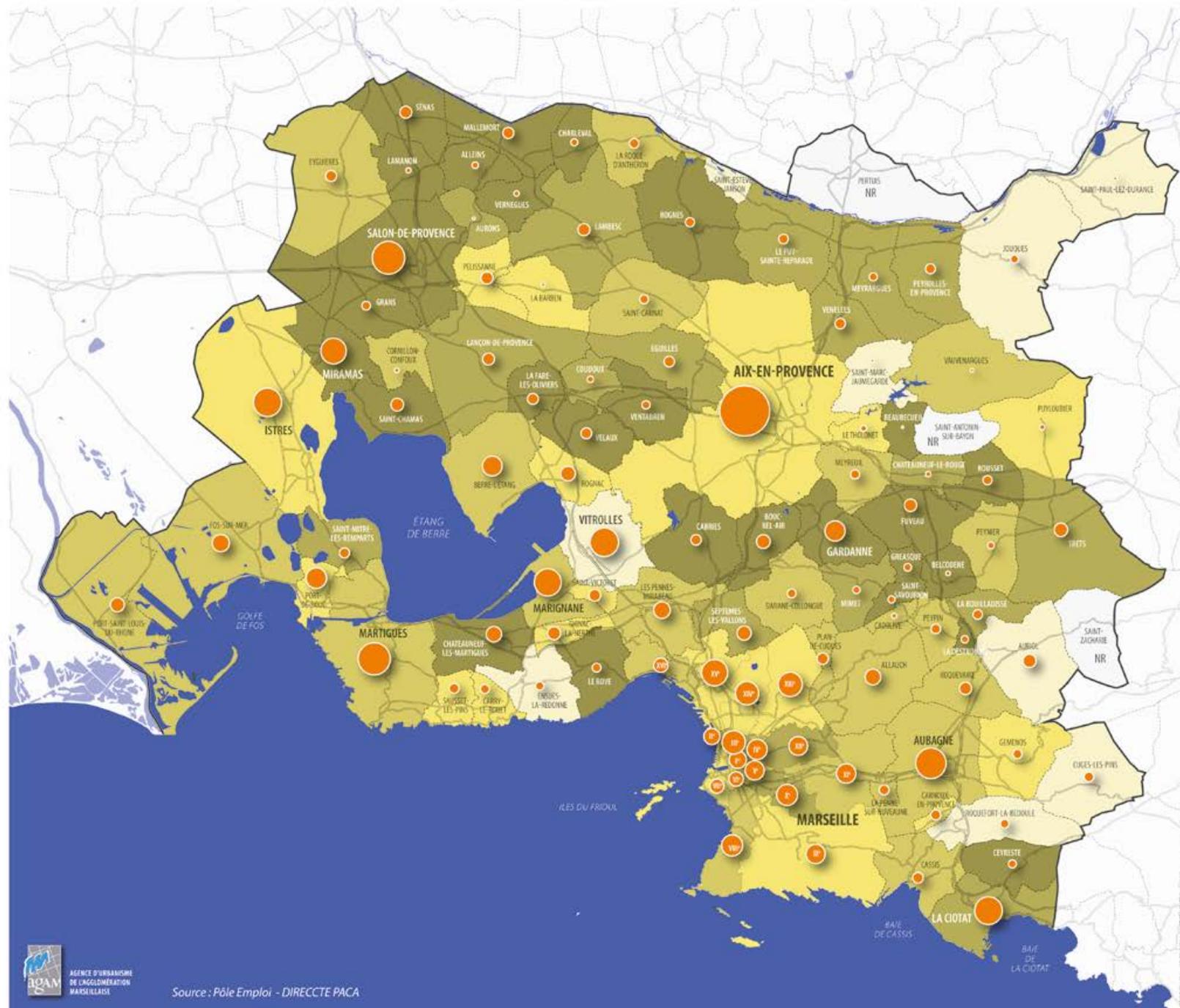
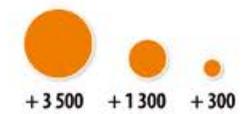
AIX-MARSEILLE-PROVENCE • ÉVOLUTION DE LA DEMANDE D'EMPLOI ENTRE 2008 ET 2014

ÉVOLUTION juin 2008 - juin 2014
Catégories ABC

En pourcentage

- hausse supérieure à 70%
- de 60 à 70%
- de 50 à 60%
- de 40 à 50%
- inférieure à 40%

En nombre de demandeurs d'emploi



-  Voies principales
-  Autoroutes
-  Limite Aix-Marseille-Provence
-  Limites communales



LE TAUX DE CHÔMAGE EN 2011 ET LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN 2014

Le taux de chômage au sens du recensement Insee est le rapport entre le nombre de personnes se déclarant au chômage lors des enquêtes de recensement, indépendamment du fait d'être inscrit à Pôle emploi, et la population active ayant ou non un emploi. Ce taux de chômage du recensement permet de comparer les territoires entre eux à différentes échelles géographiques même fines. Cet indicateur, millésimé 2011, peut être comparé au taux de chômage de 2006. En revanche, ce n'est pas le meilleur indicateur pour suivre la conjoncture économique. Mieux vaut alors utiliser le suivi de la demande d'emploi (inscrits à Pôle emploi) ou le taux de chômage localisé au niveau de zones d'emploi.

En 2011, la Métropole Aix-Marseille-Provence affiche un taux de chômage (au sens du recensement) de 14,8%, de niveau similaire à celui de 2006. Seuls Marseille Provence (16,8%) et le Pays de Martigues (15,1%) ont un taux de chômage supérieur. Les taux de chômage les plus bas caractérisent le Pays d'Aix (11,5%) et le Pays d'Aubagne et de l'Étoile (11,7%), tous deux inférieurs au taux de chômage de la France métropolitaine (12,3%).

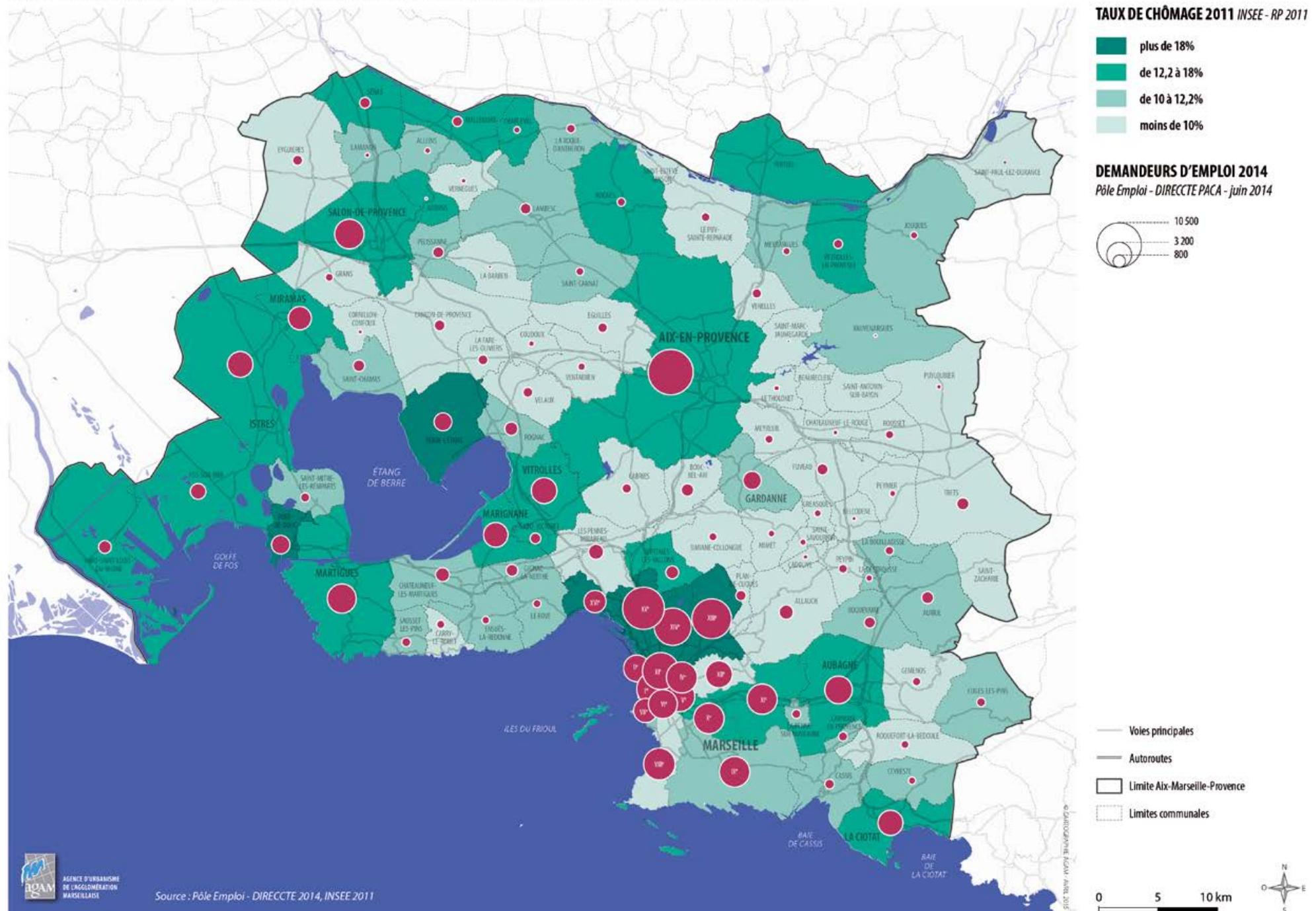
Trois communes de la Métropole enregistrent des taux de chômage supérieurs à 18% : Port-de-Bouc et Berre-l'Étang autour de 20% et la commune de Marseille 18%. Les arrondissements au nord et au centre de Marseille sont particulièrement exposés au chômage, tous dépassent largement de taux de chômage de l'ensemble de la commune. Les XIII^e et XVI^e arrondissements ont des taux de chômage qui se situent autour de 20%. En revanche, les XV^e, I^{er}, XIV^e et II^e affichent des taux compris entre 27 et 29%. Quant au taux de chômage du III^e arrondissement il culmine à 31%.

A une échelle géographique légèrement différente, celle de l'aire urbaine Marseille-Aix, zonage qui permet des comparaisons entre territoires homogènes sur le territoire national, le taux de chômage est très proche (14,9%). L'aire urbaine de

Lille affiche un taux de chômage légèrement supérieur, alors que celle de Lyon et Toulouse se situent près de 4 points en dessous, respectivement 11,3% et 11,6%.

NB : Même si le taux de chômage localisé n'est pas comparable avec les données précédentes et qu'il n'est disponible qu'à l'échelle des zones d'emploi, mais plus récent, il est toutefois intéressant d'en voir le niveau et l'évolution entre le 2^e trimestre 2008 et le 2^e trimestre 2014 : zone d'emploi d'Aix-en-Provence (taux de chômage 9,2% au 2^e trimestre 2014 ; +2,1 points depuis 2^e trimestre 2008), Marseille-Aubagne (12,4 ; +2,4 points), Istres-Martigues (11,2 ; +2,6 points), Salon-de-Provence (11,9 ; +2,9 points). A noter que la zone d'Arles (hors espace métropolitain) a connu une augmentation du taux de chômage particulièrement forte (14,6 ; +4,4 points).

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • TAUX DE CHÔMAGE EN 2011 ET DEMANDEURS D'EMPLOI EN 2014



LE FONCIER ÉCONOMIQUE ET LES PÔLES MAJEURS EN 2014

Les espaces économiques de la Métropole AMP forment une assiette foncière totale de 15 000 hectares (avec le Grand Port Maritime de Marseille en occupation réelle) et présentent des activités et des formes urbaines différentes.

Le territoire métropolitain est marqué par un desserrement urbain du développement économique. En effet, le foncier économique « périphérique » étudié regroupe un emploi salarié métropolitain sur deux. Si l'on se réfère à des données nationales, les « zones d'activités » absorbent entre 25% et 40% de l'emploi en moyenne d'un territoire (Source : CERTU).

Les activités « productives » représentent environ les deux tiers de l'emploi salarié sur l'ensemble des sites étudiés. Les sites à dominante d'activités « productives » occupent près de 80% du foncier économique périphérique.

Si l'on analyse plus finement l'occupation du foncier « productif », selon le type d'activité, les sites regroupant au minimum 58% d'emploi dans l'industrie représentent 60% du foncier économique, si l'on rajoute les sites regroupant une dominante d'emploi dans l'industrie (jusqu'à 58%), c'est presque 70% du foncier économique « productif » qui est à dominante industrielle, soit 7 723 hectares sur les 11 602 hectares répertoriés. Sur l'ensemble des 15 000 hectares étudiés (productif + résidentiel), l'industrie représente 52% de l'assiette foncière globale. Au regard de l'emploi cependant sur l'ensemble des sites étudiés, l'industrie ne pèse que 21% de l'emploi.

Par comparaison, les sites à dominante « logistique et commerce de gros » représentent 14% du foncier global étudié et 16% de l'emploi. De la même manière, les sites à dominante tertiaire supérieur forment 9% de l'assiette foncière globale mais pèsent pour 20% de l'emploi.

Même si ces rapports, en particulier sur l'assiette foncière, sont à relativiser car la vocation dominante en emploi salarié sur un site qualifie l'ensemble de son

foncier, ils illustrent deux tendances fortes du foncier économique en périphérie, à la fois l'orientation « productive » de l'emploi mais aussi l'importance spatiale des activités industrielles. Sur ce point, l'étude permet de mettre en lumière les différences de densité en emploi selon les vocations.

Une densité moyenne de 30 emplois/hectare masquant de fortes disparités selon les vocations

Au-delà des rapports à l'occupation du sol, la notion de densité par site économique peut aussi s'appréhender par le nombre d'emplois à l'hectare. Selon cet indicateur, l'optimisation d'un site relève d'une densité d'emplois significative ou bien d'un haut niveau de fréquentation. Il s'agit là d'un argument pour le développement de services urbains adaptés (desserte en transports collectifs, équipements collectifs, pôles services aux entreprises, etc.).

La densité des emplois par hectare est une information permettant de mesurer l'optimisation foncière des activités économiques. Elle atteint 30 emplois à l'hectare sur le territoire métropolitain, ce qui masque de fortes disparités entre les types de sites économiques. Sans surprise, ce sont les sites à dominante logistique et à dominante industrielle qui regroupent les plus faibles densités d'emploi (21 emplois/ha pour la logistique et 17 emplois/ha pour l'industrie). A l'inverse, les sites à dominante tertiaire et, dans une moindre mesure, les sites de commerce de détail, ont des densités d'emplois plus importantes (53 emplois/ha pour le tertiaire et 37 emplois/ha pour le commerce de détail).

LES POLARITÉS ÉCONOMIQUES ET LEUR DESSERTE EN TRANSPORTS EN COMMUN

L'organisation traditionnelle des transports en commun est structurée autour des centres-villes. Par leur densité et leur mixité, ainsi que la présence d'équipements publics, ils concentrent la demande de déplacements. C'est aussi dans les centres que les contraintes de stationnement, pouvant aboutir au paiement sur voirie ou des parkings, sont les plus fortes.

Pourtant, depuis plusieurs décennies désormais, le développement économique s'est préférentiellement concentré en périphérie dans les zones d'activités et commerciales qui se dispersent sur le territoire métropolitain. Le plus souvent, ces zones cherchent le meilleur accès routier possible, près d'une sortie autoroutière, d'une route départementale ou d'une voie rapide. La présence d'une gare ou d'une ligne structurante de transport en commun n'est que rarement prise en compte, d'autant que, positionnées à l'extérieur des villes, ces zones économiques sont aussi au bout des lignes de transports.

Progressivement, les réseaux de transport cherchent à rattraper l'étalement économique et commercial. Les lignes, ferroviaires ou de car, de transport urbain ou à la demande, de métro ou de tramway, sont ainsi adaptées à l'évolution urbaine. Cette carte met en relation la localisation des principaux sites économiques avec un indicateur synthétique de desserte en transport collectif lié au nombre de passages par jour d'un bus, d'un car, d'un train, du tramway ou du métro, observé dans un rayon de moins de 300 mètres. Cet indicateur est proche de celui utilisé par l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique) pour comparer les métropoles entre elles.

L'offre est classée selon trois niveaux de desserte :

- ▶ une bonne desserte correspond au passage de plus de 250 transports par jour, à 300 mètres. Dans ce cas, le pôle est desservi par plusieurs lignes relativement fréquentes, ou par un transport lourd comme un tramway ou un métro ;

- ▶ une desserte moyenne est identifiée entre 100 et 250 passages par jour, soit ou une bonne ligne de bus, ou plusieurs lignes peu fréquentes ;

- ▶ une desserte insuffisante : à moins de 100 passages par jour, la desserte existe certes, mais elle est le plus souvent de mauvaise qualité, limitée par exemple à quelques bus le matin et le soir sur une ou deux lignes.

La carte fait très clairement la distinction entre les pôles économiques adossés à un bon réseau de transport, dans les grands centres-villes, de Marseille, d'Aix-en-Provence et d'Aubagne.

Certaines zones d'activités périphériques sont correctement desservies : les Estoublans et Eurocopter (Marignane-Vitrolles), la Vallée de l'Huveaune ou Marseille Saint-André, Aix-Les Milles. Il est intéressant de noter que ce sont aujourd'hui les pôles d'emplois les plus importants.

Sinon, la desserte est soit faible, soit inexistante. Ces pôles, plus petits, très dispersés, n'ont souvent pas la taille critique pour justifier une desserte en transports collectif attractive.

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • LES POLARITÉS ÉCONOMIQUES ET LEUR DESSERTE EN TRANSPORTS EN COMMUN



POLARITÉS ÉCONOMIQUES

- Très bien desservies (>250 passages/jour)
- Bien desservies (100 à 250 passages/jour)
- Faiblement desservies (< 100 passages/jour)
- Non desservies (aucun passage/jour)

TRANSPORTS EN COMMUN

- Lignes et gares ferroviaires existantes
- - - - - Potentiel de réouverture aux voyageurs

- Voies principales
- Autoroutes
- Limite Aix-Marseille-Provence

0 5 10 km



LES PRINCIPALES ZONES TERTIAIRES

Un marqueur de métropolisation

A la fois vitrine de la tertiarisation de l'économie d'un territoire et de son positionnement au sommet de chaîne de commandement, l'image du bureau est très positive. Bien qu'hétérogène dans sa fonction économique et urbaine, l'immobilier de bureau regroupe des directions régionales ou nationales, des entreprises de l'économie résidentielle ou domestique ainsi qu'une grande part de « back office » (cf. *Éléments de méthode et définitions*). Et reste la figure de proue de la métropolisation.

Cette tendance tend à s'affirmer à l'échelle régionale. Les capitales régionales cherchent ainsi à accélérer leur production de produits urbains tertiaires toujours plus lisibles et attractifs, capables de répondre aux stratégies de localisation sélectives des entreprises et d'attirer les fonctions de commandement. La visibilité et la lisibilité du marché constituent, ici aussi, des éléments primordiaux, tant pour les collectivités que pour les professionnels. La taille critique des pôles et le volume du parc représentent un premier marqueur, tout comme le volume des transactions.

85% des transactions en bureaux se font sur le marché Aix-Marseille

Une première estimation du parc de bureaux entre Aix-Marseille est évaluée à 4 millions de m² en 2013 (un million sur le Pays d'Aix et trois millions sur MPM). A l'échelle de la Métropole, le volume des transactions est un indicateur du positionnement et de la localisation de l'offre. Il s'élevait en 2013 à 250 000 m² environ, ce qui le situe dans la moyenne des grandes métropoles régionales (Lyon, Lille, Toulouse). Environ 85% de ces transactions sont situées sur le marché Aix-Marseille et 15% sur les rives de l'étang de Berre. La dynamique de la demande est portée à 80% par une dimension endogène sur Marseille et à 75% sur Aix-en-Provence. La demande locale tire donc largement la dynamique immobilière.

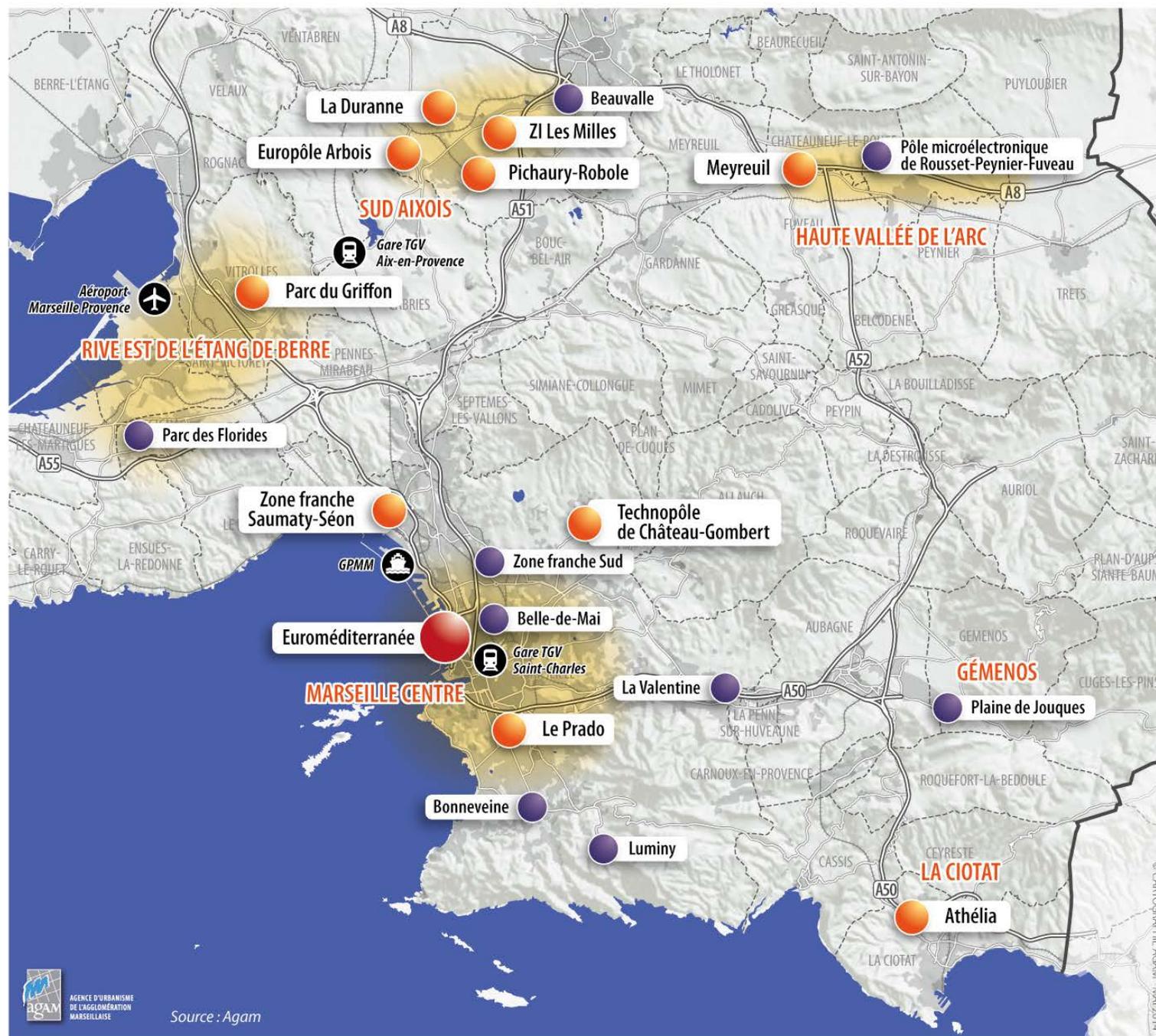
Aix-Marseille : une diversité d'offre pour répondre aux besoins

En Pays d'Aix, 90% des programmes de bureaux neufs engagés sont de type « Bureau-parc » et sont, en grande partie, situés en périphérie. A l'inverse, Marseille Provence Métropole connaît, depuis le début des années 2000, une forte polarisation de l'offre autour de quelques grands pôles notamment Euroméditerranée et la Zone Franche Urbaine Nord-Littoral. Ceux-ci regroupent près de 70% de la production marseillaise en bureaux entre 1995 et 2010. L'implantation des programmes de bureaux sur le marché d'Aix-Marseille s'est opérée dans un double processus de polarisation et de périurbanisation. Le territoire métropolitain est ainsi caractérisé par une large gamme de bureaux et de pôles, allant du « Bureau-parc » au « Quartier central d'affaire » en passant par l'offre technopolitaine.

Cette diversité crée une complémentarité et permet de répondre plus efficacement à la demande des entreprises qui se caractérise par une large palette de besoins en matière d'immobilier de bureaux.

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • PRINCIPALES ZONES TERTIAIRES



- Quartier central d'affaires
- Polarités de bureaux majeures
- Autres pôles de bureaux significatifs
- Principales zones de bureaux

Plus de 85 % des transactions de bureaux sur la métropole se font entre Aix et Marseille

- Voies ferrées
- Voies principales
- Autoroutes
- Limite Aix-Marseille-Provence
- Limites communales

L'ARMATURE COMMERCIALE MÉTROPOLITAINE

Comme la plupart des agglomérations françaises, l'espace métropolitain présente une armature commerciale bi-polaire composée à la fois de petits commerces et d'enseignes de prestige concentrées dans le centre-ville et d'un équipement situé en périphérie dominé par les grandes surfaces spécialisées, les supermarchés et les hypermarchés. Ces deux types de commerce et de localisation répondent aux comportements d'achat différents. Les consommateurs sont à la fois attirés par la périphérie (facilité d'accès, bon rapport qualité/prix) et par le centre-ville qui propose une offre plus diversifiée et souvent plus haut de gamme. Les dynamiques récentes concernent plutôt la périphérie. Cette évolution tend à créer des déséquilibres dans le fonctionnement des territoires et elle a suscité la mise en place de stratégies et de politique par les collectivités locales.

Un tissu commercial en nette croissance depuis le début des années 2000

Le tissu commercial de l'espace métropolitain a connu une croissance dynamique depuis une dizaine d'années essentiellement porté par son développement en périphérie. C'est notamment le cas dans le Pays d'Aix, où il a crû de 12% avec 70 000 m² de surfaces de vente. Entre 2004 et 2009, 223 000 m² nouveaux ont été autorisés dans l'ensemble du département (+ 7,2%) et 56 000 m² au sein du territoire métropolitain (+ 3%).

D'ici 2015, les autorisations de programmes commerciaux représentent 200 000 m² supplémentaires avec une prédominance de nouveaux projets au sein de la Communauté urbaine, et notamment à Marseille. La cité phocéenne en générera ainsi près de 140 000 m² avec les Terrasses du Port, les espaces du futur stade Vélodrome, le secteur République-Joliette ou le Centre Bourse rénové. Ils concrétisent l'aboutissement de la stratégie de rattrapage et de modernisation de l'appareil commercial engagée par la Ville de Marseille depuis quinze ans. Ils illustrent aussi le regain d'attractivité des centres urbains en général, et de Marseille en particulier, autant sur le plan résidentiel qu'économique.

Après trente ans de projets dominés par la périphérie, un rééquilibrage avec la périphérie porté par des grandes opérations mais seulement pour les centres-villes les plus importants

La lecture urbaine des nouveaux projets montre en effet un net retour vers les centres-villes, tant à Marseille qu'à Aix-en-Provence avec les Allées provençales inaugurées en 2007. Un retour qui contraste avec la diminution des projets « autorisés » pour les grandes périphéries commerciales par rapport à la période 2004-2009.

Pour les autres polarités urbaines, les problèmes liés au maintien d'une armature en cœur de ville se posent toujours avec autant d'acuité et les conflits liés aux implantations « centre/périphérie » ne sont donc pas partout dépassés. Ils restent un enjeu majeur pour la future Métropole Aix-Marseille-Provence. En particulier pour ce qui concerne l'impact de cette organisation commerciale sur le fonctionnement urbain général.

La consommation devient le premier motif de déplacement de la Métropole

Au-delà de sa taille, l'organisation commerciale du territoire pose clairement une question de fonctionnement urbain. Devenu en 2009 le premier motif de déplacement de la Métropole (avant le travail), il apparaît de plus en plus comme un élément central des politiques urbaines à prendre en compte, que se soit sur la question de l'affectation d'un foncier de plus en plus rare, ou de l'amélioration des conditions de desserte et d'accessibilité.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • ARMATURE COMMERCIALE MÉTROPOLITAINE (pôles commerciaux > à 1 000 m² - hors projets en cours)



OFFRE COMMERCIALE DE RANG MÉTROPOLITAINE

- Pôle de périphérie
- Centre-ville

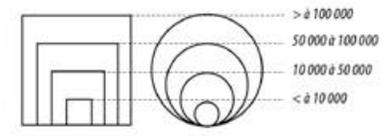
PÔLES D'ÉQUILIBRE EXISTANTS

- Pôle de périphérie
- Centre-ville

ARMATURE COMMERCIALE DE PROXIMITÉ

- Pôle de périphérie
- Centre-ville

Surface de vente en m²



▲ La carte reprend les pôles commerciaux dont la surface de vente est supérieure à 1 000 m²

- Voies ferrées
- Voies principales
- Autoroutes
- Limite Aix-Marseille-Provence
- Limites communales



LA FILIÈRE LOGISTIQUE EN 2013

Représentant plus de 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 4 800 établissements à l'échelle du département, la filière transport et logistique compte 58 000 emplois – soit 10% de l'emploi dans les Bouches-du-Rhône. Une proportion équivalente à l'échelle de la Métropole (52 816 emplois).

Mais son poids réel atteint 17% de l'emploi salarié privé si l'on intègre l'ensemble des métiers concourant à la logistique dans les différentes filières économiques pour avoisiner les 100 000 emplois dans le département et 90 000 pour la Métropole ; c'est la première filière de la Métropole.

Elle s'appuie à la fois sur un puissant réseau d'infrastructures de transport (portuaire, aéroportuaire, ferroviaire, fluvial, routier) et un réseau hiérarchisé de plateformes logistiques.

Le poids de la filière portuaire est également très important, avec 43 500 emplois, soit 8% de l'emploi salarié privé (autant que le BTP) et un chiffre d'affaires de 14,6 milliards d'euros.

L'importance de la filière logistique et portuaire apparaît non seulement (comme le souligne le rapport de l'OCDE sur la Métropole Aix-Marseille-Provence) comme une spécificité d'Aix-Marseille-Provence au regard des autres métropoles, mais également comme un secteur potentiellement créateur d'emplois, notamment autour des bassins Ouest, avec plus de 10 000 emplois supplémentaires attendus à l'horizon 2030.

Les établissements logistiques de plus de 50 salariés sont répartis dans l'ensemble de la Métropole, avec, toutefois, des spécificités par territoire.

Ainsi, Marseille (qui représente plus de la moitié des emplois de transport et logistique de la Métropole (26 780 sur 52 800) concentre dans la façade maritime Nord et dans le 7^e arrondissement (où se situe le siège de Bourbon), les grands établissements de transport maritime ainsi que les principaux services auxiliaires de fret. Le transport routier, lui, est davantage réparti dans l'ensemble de la Métropole.

L'entreposage est localisé principalement à l'ouest de l'étang de Berre et dans la communauté du Pays d'Aix, tandis que l'organisation du transport (affrètement-messagerie) est localisée principalement dans le cœur métropolitain.

On a en définitive cinq territoires logistiques différents :

► l'ouest de l'étang de Berre est marqué par les infrastructures portuaires et l'émergence de grandes plateformes logistiques spécialisées qui se sont développées entre 1991 et 2010, avec deux pôles de nature différente :

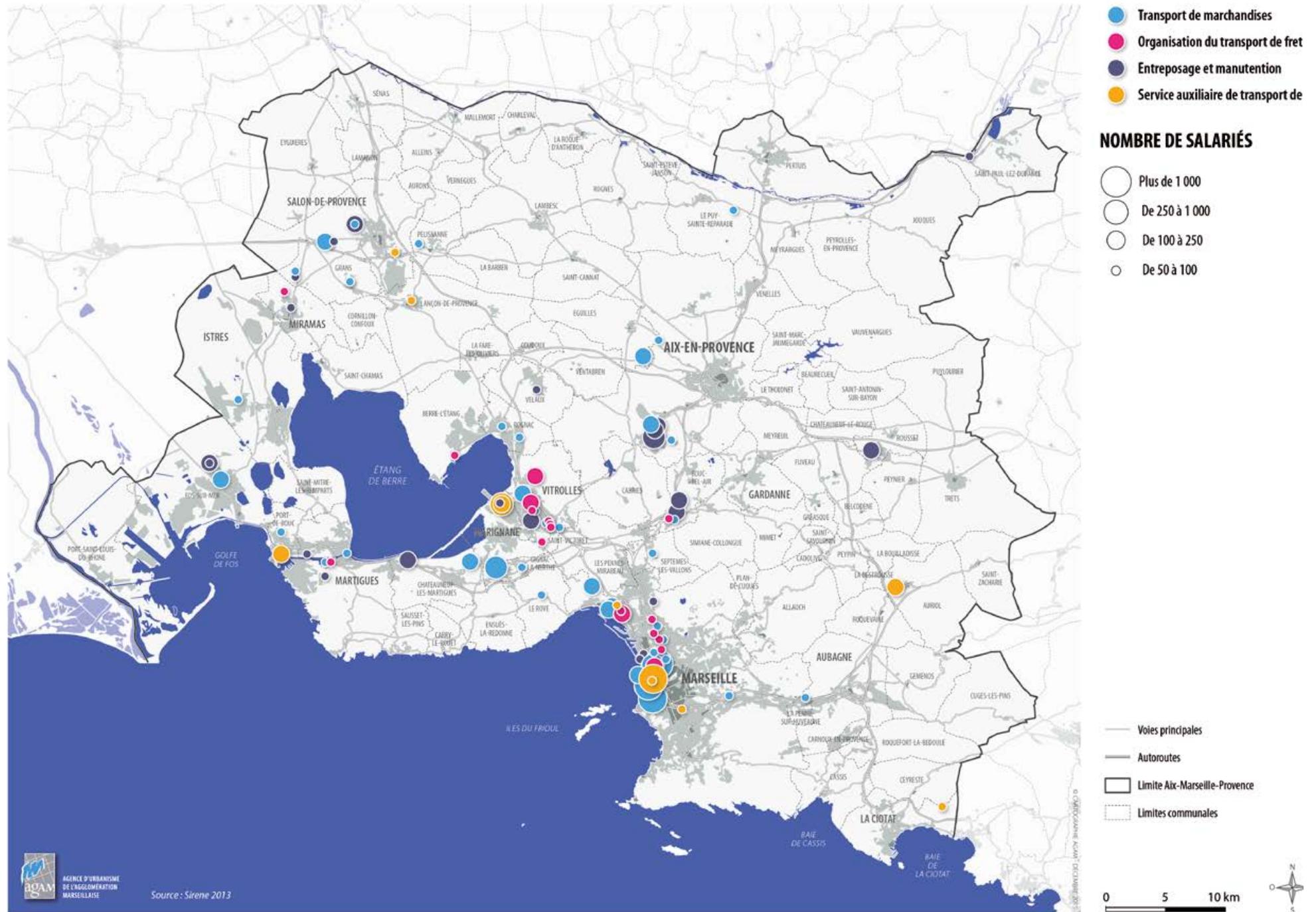
- le pôle de Salon-Grans-Miramas, caractérisé par la présence de la logistique continentale et régionale et du chantier de transport combiné de Clésud,
- le pôle portuaire Fos-Port-Saint-Louis-Port-de-Bouc, avec le nouveau terminal à conteneurs de Fos 2XL et les plateformes logistiques de la Feuillane et de Distriport caractérisées par la présence d'une logistique internationale et de la grande distribution spécialisée tournée vers l'import-export ;

► le pôle du pays d'Aix, qui joue également un rôle très important dans la logistique régionale (Les Milles, Rousset, Bouc-Bel-Air), malgré l'absence de plateformes logistiques spécialisées ;

► le pôle Vitrolles-Marignane, véritable nœud multi-fonctions, avec la présence cumulée de la logistique d'approvisionnement, de la logistique portuaire, du transport de marchandises et de l'organisation du transport de fret ;

► enfin, le pôle marseillais où la façade maritime Nord concentre logistique portuaire liée aux bassins Est et logistique d'approvisionnement, mais surtout le tertiaire portuaire et les grands établissements de transport maritime.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • FILIÈRE LOGISTIQUE - ÉTABLISSEMENTS DE PLUS DE 50 SALARIÉS EN 2013



UN ÉCOSYSTÈME LOGISTIQUE DE NIVEAU MONDIAL

Le réseau d'infrastructures

Le territoire métropolitain bénéficie d'un réseau d'infrastructures quadri-modal qui le place au cœur des échanges :

- ▶ le Grand port maritime de Marseille (GPMM) : 80 M de tonnes en 2013, 2 620 000 passagers dont 1 120 000 de croisiéristes ;
- ▶ l'aéroport Marseille Provence : 8,3 millions de passagers en 2013, premier aéroport de fret international en région ;
- ▶ la liaison fluviale : plus de 3 millions de tonnes sont transportées chaque année à partir ou vers le port de Marseille-Fos ;
- ▶ un maillage autoroutier et ferroviaire structurant la Métropole ;
- ▶ deux chantiers de transport combiné en service, l'un au Canet (Marseille), l'autre à Clésud (Miramas) et deux nouveaux chantiers en cours d'étude : Mourepiane (Marseille) qui traitera les flux maritimes et les flux continentaux en remplacement du Canet, et un chantier situé près du complexe portuaire de Fos (à l'étude) ;
- ▶ la Métropole est positionnée sur deux euro-corridors de développement : le corridor Mer du Nord-Méditerranée (n°2), le corridor Méditerranée (n°6).

La filière logistique portuaire

La filière transport et logistique (NAF) constitue une filière importante de la Métropole : avec près de 53 000 emplois, elle représente 10% des emplois.

Marseille Fos est constitué de deux bassins. Les bassins Ouest, situés à Fos, sont dédiés à la massification industrielle tandis que les bassins Est (situés à Marseille) constituent un port polyvalent affecté aux trafics voyageurs (ferries, croisières, ro-pax), et aux trafics méditerranéens de roulier et de conteneurs. Ils réalisent un total de 7 millions de tonnes (chiffres 2012), soit 40% des marchandises diverses.

De fortes perspectives de développement pour les bassins Ouest, une diversification des activités sur les bassins Est :

- ▶ un potentiel foncier : d'un total de 10 000 hectares, la zone industrialo-portuaire

(ZIP) de Fos possède 5 000 hectares classés en zone Natura 2000. Les potentiels fonciers immédiatement disponibles sont de l'ordre de 420 hectares ;

- ▶ une augmentation continue du trafic de conteneurs (3^e progression en Méditerranée occidentale en 2012) et des implantations logistiques stratégiques ;
- ▶ de nombreux projets sont en cours sur les bassins Est : forme 10, chantier TC de Mourepiane, restructuration des terminaux voyageurs, interface ville-port...

La logistique de mise en marché (interrégionale)

Le territoire métropolitain dispose d'une offre logistique diversifiée avec des plateformes logistiques en essor.

Quatre plateformes logistiques situées à l'ouest de la Métropole sont vouées à la logistique de mise en marché (entre 120 et 220 hectares), principalement la logistique de la grande distribution, et secondairement la logistique industrielle : Clésud (Grans-Miramas), ZI La Feuillane (Fos-s-Mer), Distriport (Port-Saint-Louis), Parc de la Crau (Salon-de-Provence). Deux nouveaux parcs d'activité logistique sont en projet à Salon-de-Provence et à Berre-l'Étang, et des extensions sont annoncées ou sont en cours de réalisation à Clésud, la Feuillane, et Distriport.

Les plateformes d'approvisionnement

L'est de l'étang de Berre (Estroublans, Anjoly à Vitrolles), la Façade maritime Nord de Marseille (MIN des Arnavaux, ZA des Arnavants), mais aussi le Pays d'Aix (Les Milles) accueillent des plateformes plus anciennes, plus largement vouées à l'approvisionnement de l'agglomération centrale, à la messagerie et au commerce de gros : un nouveau projet de zone d'activités spécialisées est en cours sur Gignac : la zone industrielle des Aiguilles.

La logistique urbaine

Elle constitue le maillon final de la chaîne logistique, et représente 20% du coût de transport de la marchandise.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • UN ÉCOSYSTÈME LOGISTIQUE DE NIVEAU MONDIAL



L'ÉCOSYSTÈME LOGISTIQUE DU TERRITOIRE...

-  Plate-forme logistique interrégionale
 - ST-MARTIN-DE-CRAU : Bois de la Leuze et Ecopole 370 ha, Décathlon, Castorama, Distrimag...
 - SALON : Parc de la Crau et projet PRD 150 ha, DHL, Carrefour, Coca-cola...
 - CLESUD : 150 ha, Carrefour, ND logistics
 - LA FEUILLANE : 160 ha, Ikéa, Massilia logistics
 - DISTRIPORT : 180ha, Gazeley, SDV, Danone...
-  Plate-forme logistique d'approvisionnement/logistique urbaine
-  Chantier de transport combiné
-  Projet de chantier de transport combiné à localiser
-  Centre directionnel Euroméditerranée

... PORTEUR D'EMPLOIS MÉTROPOLITAINS

-  Emplois Transport et logistique
-  Emplois portuaires

... ET INTÉGRÉ DANS LA VILLE

-  Charte ville-port
-  Port maritime
-  Port fluvial
-  Aéroport
-  Principal bassin de consommation métropolitain
-  Liaison Fos-Salon

-  Voies ferrées
-  Voies principales
-  Autoroutes
-  Limite Aix-Marseille-Provence
-  Limites communales



L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN 2012

L'offre d'enseignement supérieur du territoire métropolitain est essentiellement concentrée dans les villes d'Aix-en-Provence et de Marseille.

► Aix-en-Provence rassemblait à la rentrée universitaire de 2012 un peu plus de 35 000 étudiants, dont près de 30 000 inscrits à Aix-Marseille Université. Les disciplines les plus présentes y sont les Lettres et Sciences humaines et le Droit. Au-delà de l'université, deux grandes écoles y sont également installées : Sciences Po Aix et l'École nationale supérieure des Arts et Métiers (ENSAM).

Si l'on trouve quelques formations dans le centre historique de la ville et dans les quartiers ouest, l'essentiel est rassemblé dans le quartier des facultés, au sud du centre historique avec notamment les facultés de Lettres, de Droit et d'Économie et gestion.

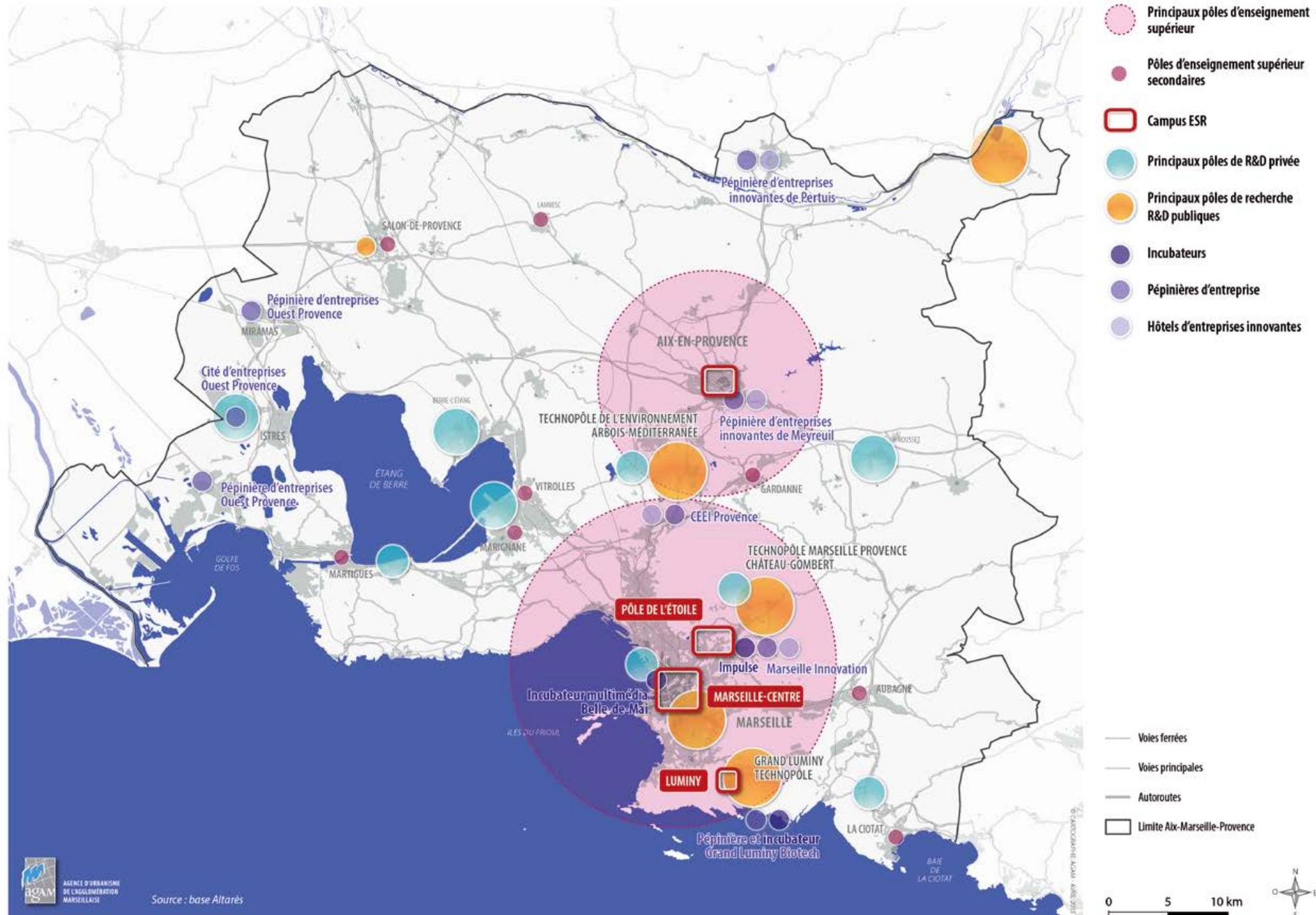
► Marseille, quant à elle, comptait à la même date un peu plus de 51 000 étudiants. La répartition entre étudiants universitaires et non universitaires (55% / 45%) y est plus équilibrée, en raison notamment de la présence de plusieurs grandes écoles (Kedge Business School, Centrale Marseille, ENSA Marseille, ESADMM), de classes préparatoires aux grandes écoles et de sections de techniciens plus nombreuses et d'un nombre important d'étudiants (4 500) dans les formations sanitaires et sociales.

Les formations y sont concentrées dans trois grands campus : le pôle de l'Étoile au nord (dominante Sciences de l'ingénieur), Marseille Centre (pluridisciplinaire) et Luminy au sud (dominante Sciences de la vie).

La recherche publique est également concentrée dans quelques pôles : à Cadarache avec le CEA (énergies) ; à Aix-en-Provence, notamment au sein du technopôle de l'Arbois (économie verte) ; à Marseille avec les campus évoqués précédemment et la délégation régionale du CNRS dans le 9^e arrondissement ; à Salon-de-Provence avec l'ONERA (aéronautique).

Afin d'accompagner la création et le développement des entreprises innovantes, qu'elles soient ou non issues de la recherche publique et privée, le territoire métropolitain dispose d'une offre de pépinières, incubateurs et hôtels d'entreprises, principalement autour d'Aix-en-Provence, de Marseille et de l'ouest de l'étang de Berre.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN 2012



LE TAUX DE NON DIPLÔMÉS PARMIS LES 15-29 ANS EN 2012

La problématique de l'absence de diplôme apparaît particulièrement prégnante dans notre territoire. Toutes catégories d'âge confondues, 20% de la population de la Métropole Aix-Marseille-Provence est concernée, contre 15,6% dans les territoires comparables¹. Si l'absence de diplôme accroît considérablement le risque de chômage, elle a également un impact sur le développement économique, toujours à la recherche de nouvelles compétences. L'élévation du niveau de formation de la population apparaît dès lors comme l'un des enjeux majeurs du territoire.

Ce constat nous amène à nous intéresser tout particulièrement à la situation des jeunes face à la formation. Or, la Métropole AMP se caractérise par une forte présence de jeunes non diplômés : 17% des 15-29 ans sont sans diplôme, soit un niveau nettement supérieur à celui observé au sein des territoires comparables (13%). Les taux sont particulièrement élevés dans les communes de Berre-l'Étang (30%), Port-de-Bouc (26%), Saint-Estève-Janson (23%), ainsi qu'à Marignane, Salon-de-Provence et La Roque-d'Anthéron (20%). La ville de Marseille, qui abrite les pourcentages les plus élevés d'AMP, se caractérise néanmoins par de fortes disparités territoriales. Les secteurs les plus touchés par l'absence de diplôme des jeunes sont les 14^e, 15^e et 3^e arrondissements (de 32% à 34%), mais aussi les 1^{er}, 2^e, 13^e et 16^e arrondissements (entre 21% et 23%). Si les taux restent relativement élevés dans les 9^e et 11^e arrondissements (respectivement 19% et 17%), les autres territoires de la ville sont moins nettement moins concernés (entre 14% et 10%).

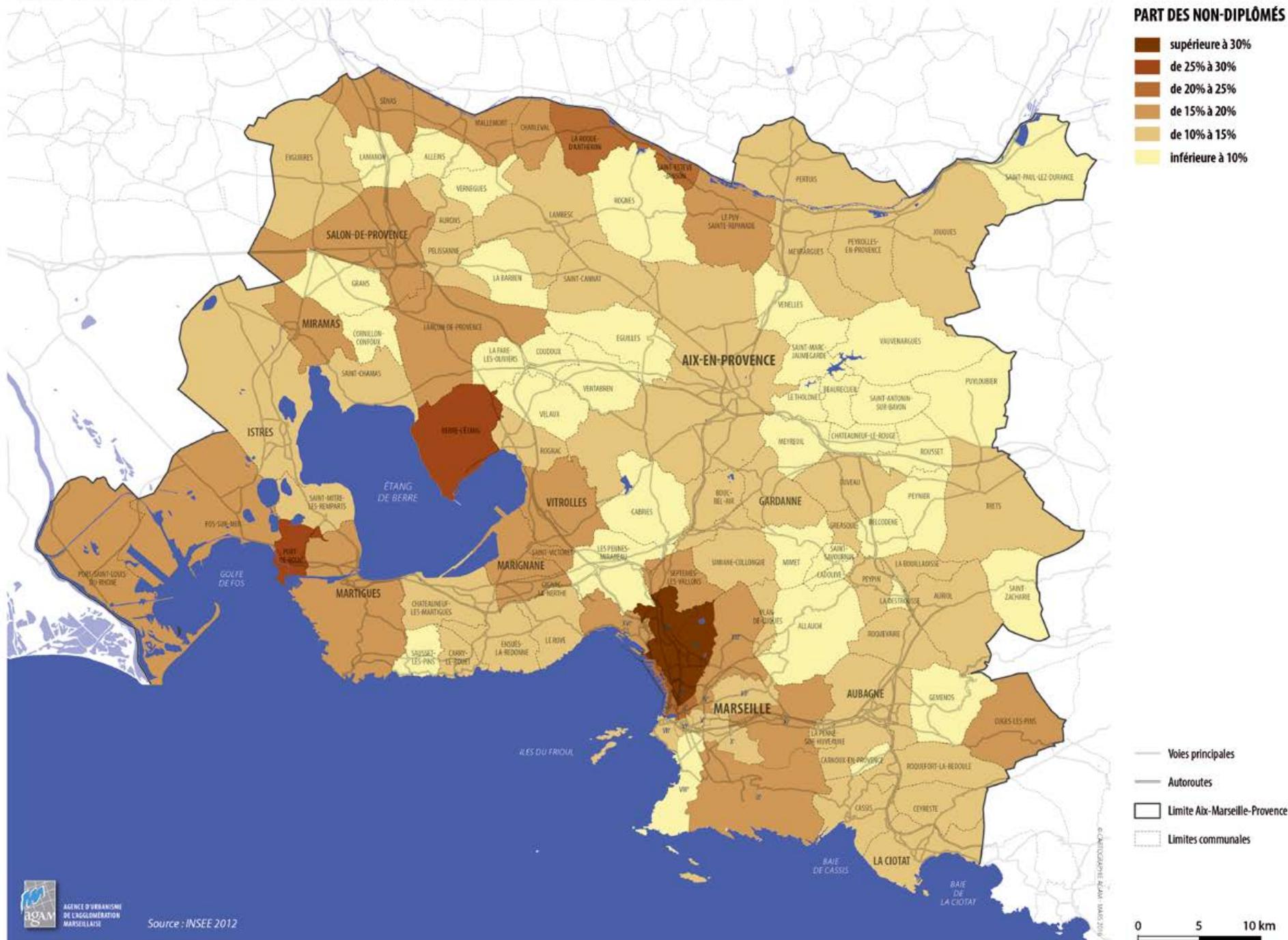
Parmi les principales communes de la Métropole, on notera la proportion non négligeable de jeunes sans diplôme à Fos-sur-Mer (16%), Martigues (17%) et Miramas (19%). Les jeunes sans diplôme sont moins fréquents à Châteauneuf-les-

Martigues, Aubagne, La Ciotat et Vitrolles (entre 14% et 15%). Les villes d'Aix-en-Provence (11%), de Pertuis et d'Istres (12%) se situent, quant à elles, en dessous de la moyenne des autres grands territoires français comparables. Mais les pourcentages les plus bas sont enregistrés par les communes de Gémenos, Allauch, Les Pennes-Mirabeau, ou encore Gardanne (entre 9% et 10%).

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

1. Quatre aires urbaines prises en compte : Lille, Bordeaux, Lyon et Toulouse.
Les aires urbaines sont des espaces homogènes de par leur continuité géographique et de par les déplacements domicile-travail. Insee RP 2011

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • TAUX DE NON-DIPLÔMÉS PARMIS LES 15-29 ANS EN 2012



ÉLÉMENTS DE MÉTHODE ET DÉFINITIONS

LES EMPLOIS SALARIÉS PRIVÉS

Rupture de série entre les données UNEDIC et les données ACOSS. Depuis le 1^{er} janvier 2011, le réseau des Urssaf assure, pour le compte de l'UNEDIC le recouvrement des contributions d'assurance chômage et des cotisations AGS auprès de 1,6 million d'employeurs. Depuis cette date, l'ACOSS remplace l'UNEDIC comme fournisseur de statistique sur l'emploi salarié privé.

Emplois salariés privés ACOSS

Champ ACOSS : Les séries présentées dans ce fichier sont issues de la base de données Séquoia de l'Acoss et des Urssaf, alimentée par les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les BRC sont remplis par les établissements employeurs du régime général exerçant leur activité en France (métropole et Dom) qui déclarent aux Urssaf leurs cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que leurs effectifs salariés.

Ces séries recensent les établissements employeurs du secteur privé et l'effectif salarié associé au 31/14. Elles sont ici déclinées par commune et code APE de l'établissement selon la nomenclature d'activité NAF2008 détaillée (732 modalités).

Le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements

d'enseignement relevant de l'État ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile). Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Cette dernière est présente également dans le domaine des industries agroalimentaires (IAA), du commerce de gros et des services financiers, pour lesquels la couverture des Urssaf n'est donc pas totale.

Précisions

Certaines grandes entreprises à capitaux privés sont incluses dans le champ, ce qui explique en grande partie les écarts observés entre la série UNEDIC et la série ACOSS en particulier dans les secteurs Industries de production de gaz et électricité, transport et entreposage, Information et communication.

L'ensemble des effectifs intérimaires se trouve dans le secteur « Activités de services administratifs et de soutien », code 7820Z « Activités des agences de travail temporaire »

Les données contenues dans ce fichier sont brutes, contrairement aux séries trimestrielles (plus agrégées) diffusées dans les publications conjoncturelles de l'Acoss et des Urssaf qui sont, elles, désaisonnalisées.

L'ensemble des publications statistiques de l'Acoss et des Urssaf sont mises à disposition sur www.acoss.fr

SECTEURS D'ACTIVITÉ DOMINANTS DANS L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ

Cette carte est réalisée à partir des données emplois salariés privés ACOSS (cf. Emplois salariés privés).

Le secteur dominant est celui dont la part est la plus élevée dans l'emploi de la commune. Si deux secteurs ont des proportions proches, le secteur retenu est celui dont l'écart avec la structure sectorielle de l'ensemble de l'AMP est le plus grand, signe d'une spécificité.

ACTIVITÉS DES PRINCIPAUX EMPLOYEURS

Les établissements localisés sur la carte proviennent de la géolocalisation du fichier Sirene-Insee de juillet 2013 réalisée par l'Agam grâce à l'application Maptive qui utilise les bases adresses les plus performantes.

Les comptages du nombre de grands établissements et de l'emploi selon la tranche d'effectif de l'établissement proviennent du CLAP-Insee (Connaissance localisée de l'appareil productif) en 2011.

C'est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les établissements de différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Le référentiel d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation :

- ▶ des DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) ;
- ▶ des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf (Union pour le Recouvrement de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales) ;
- ▶ des données de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) en complément des données des Urssaf pour les secteurs d'activité en lien avec l'agriculture (à compter des données relatives à l'exercice 2007) ;
- ▶ du système d'information sur les agents de l'État.

Champ couvert par les données

Les données ici présentées concernent les établissements actifs le 31 décembre 2011 et les postes salariés correspondants, ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année.

Sont inclus désormais dans le champ :

- ▶ les activités agricoles (A17= AZ en NA) ;
- ▶ le secteur de l'intérim (APET= 7820Z en NAF rév2) avec ses effectifs permanents (les effectifs missionnaires étant exclus des effectifs au 31/12).

Sont exclus du champ :

- ▶ les activités non renseignées ;
- ▶ les établissements appartenant aux entreprises de catégorie juridique "7150" (Défense).

L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE D'EMPLOI ENTRE 2008 ET 2013

Les données sur l'emploi présentées dans la carte sont celles issues du recensement de la population de l'Insee. L'évolution concerne la période 1999-2010. L'an prochain, le premier cycle du recensement rénové sera achevé et alors, pour appréhender les évolutions de l'emploi, seront disponibles à partir de l'été 2014 deux périodes de référence : 1999/2006 et 2006/2011. La carte permet d'illustrer le poids de l'emploi dans chaque commune (cercle proportionnel) et mentionne le taux de croissance entre 1999 et 2010 (aplat de couleurs).

Les autres cartes réalisées sur l'emploi

D'autres cartes ont été réalisées sur l'emploi à partir des données du recensement. Elles permettent d'appréhender notamment les emplois considérés comme « décisionnels » pour les territoires. Il s'agit des emplois « Cadres des Fonctions Métropolitaines » (CFM) anciennement dénommées « Emplois Métropolitains supérieurs ». Ces emplois sont répartis en 5 fonctions définies à partir de la profession exercée.

Pour appréhender l'emploi et son évolution, d'autres sources ont également utilisées pour réaliser les cartes : il s'agit des cartes sur l'emploi salarié privé réalisée à partir des données « ACOSS ». L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) est, en France, la caisse nationale qui coordonne l'ensemble des organismes participant au recouvrement du régime général de sécurité sociale. L'ACOSS met à disposition ces données qui permettent d'avoir une analyse fine de l'emploi par secteurs d'activités

(construction, commerce, industries...) et de faire des évolutions sur une période plus récente, par exemple entre 2008 et 2011.

Données sur l'emploi disponibles sur le site de l'Insee : www.insee.fr

LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Demande d'emploi ABC

La plupart des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi : certains sont sans emploi (catégorie A), d'autres exercent une activité réduite courte d'au plus 78 h au cours du mois (catégorie B), ou une activité plus longue de plus de 78 h (catégorie C). Les données présentées ici sont le cumul de ces trois catégories.

Taux de chômage localisé

Il s'agit d'une synthèse entre l'enquête Emploi en continu de l'Insee et la source Pôle Emploi (demandeurs d'emploi). Le niveau géographique le plus fin est celui de la zone d'emploi.

DESSERTE DES PÔLES ÉCONOMIQUES

L'analyse des transports en commun s'appuie sur le fichier des horaires fourni par les différents opérateurs au Pilote. Il comprend tous les réseaux de bus, métro et tram, Cartreize et TER. L'indicateur de desserte fait la somme des passages de toutes ces lignes sur une journée, les deux sens de la même ligne étant comptés séparément. Par contre, l'indicateur ne compte qu'un seul arrêt par sens par ligne si deux arrêts sont compris dans les 300 m.

Cet indicateur décrit la fréquence et la diversité de la desserte. Par contre, il ne donne aucune indication de sa performance et des lieux desservis à partir de la zone d'emploi. Cependant, les lignes les plus fréquentes sont souvent assorties de sites propres ou empruntent les autoroutes. Étant fréquentes, elles rejoignent le plus souvent des centres-villes ou d'autres zones densément peuplées.

LES PRINCIPALES ZONES TERTIAIRES

Définition

Front Office / Back Office

Les termes de Front Office (littéralement « boutique ») et de Back Office (« arrière-boutique ») sont généralement utilisés pour décrire les parties de l'entreprise (ou de son système d'information) dédiées respectivement à la relation directe avec le client et à la gestion propre de l'entreprise.

Le Front Office (parfois appelé également Front line) désigne la partie frontale de l'entreprise, visible par la clientèle et en contact direct avec elle, comme les équipes de marketing, de support utilisateur ou de service après-vente.

Le Back Office à l'inverse désigne l'ensemble des parties du système d'information auxquelles l'utilisateur final n'a pas accès. Il s'agit donc de tous les processus internes à l'entreprise (production, logistique, stocks, comptabilité, gestion des ressources humaines, etc.).

UN ÉCOSYSTÈME LOGISTIQUE DE NIVEAU MONDIAL

La carte mentionne également le nombre d'emplois de la filière transport et logistique et de la filière portuaire par intercommunalités.

Les chiffres en vert représentent les emplois de la filière NAF transport et logistique par intercommunalités (Source acoss 2012). Ils comprennent également le transport de voyageurs et n'intègrent pas les emplois logistiques recensés dans les autres filières économiques.

Les chiffres en bleu indiquent l'ensemble des emplois liés au port sont tirés de l'étude Sémaphore réalisés pour le GPMM en 2011. Ils proviennent de différents secteurs d'activité : transport et logistique, industrie, tertiaire portuaire et résultent d'enquêtes auprès des entreprises.

Un navire mixte ou ro-pax, de l'acronyme anglais Roll-On-Roll-Off-Passenger-ship, est un navire roulier accueillant également des passagers. On dit donc d'eux qu'ils sont mixtes car ils sont étudiés pour transporter, tel un cargo, des conteneurs, des camions et des marchandises, et, tel un ferry, des passagers et leurs véhicules

LA MOYENNE ANNUELLE DE SURFACE AUTORISÉE DE LOCAUX INDUSTRIELS

SITADEL

Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux. Cette base de données recense l'ensemble des opérations de construction à usage d'habitation (logement) et à usage non résidentiel (locaux) soumises à la procédure d'instruction du permis de construire. Elle permet un suivi historique de la construction neuve depuis 20 ans est exhaustive, contrôlée et enrichie mensuellement. SITADEL fournit des informations sur les principales caractéristiques des opérations de construction neuve : aussi bien pour les logements (en nombre et surfaces autorisées ou commencées, selon le type de construction, le mode d'utilisation, le maître d'ouvrage) que les locaux autres habitations (équipements, bureaux, commerces...).

Les données SITADEL « locaux non résidentiels » : guide d'utilisation

Ces données permettent d'appréhender le volume et le rythme de la construction neuve dans un territoire. Facilement accessibles, elles sont disponibles à l'échelle communale de 2003 à 2012 et à celle du département depuis 1988. Il est important de noter que ces statistiques portent sur des intentions de construction (programmes autorisés) et non pas sur des programmes réalisés. En effet, plus que pour le logement, l'activité économique est sensible à la crise et certains programmes peuvent être suspendus dans l'attente d'une meilleure conjoncture.

Les autres cartes réalisées à partir des données SITADEL

D'autres cartes ont été réalisées sur le même principe de distinction des deux périodes pour les locaux non résidentiels autres que l'industrie : commerce, artisanat, entrepôts, bureaux et équipements. Elles sont consultables et téléchargeables sur le site internet du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr.



HABITAT

Les intercommunalités jouent un rôle central dans l'élaboration des politiques locales de l'habitat. L'évolution du partage de compétences entre l'État et les collectivités territoriales depuis les premières lois de décentralisation leur a de fait donné progressivement davantage de poids et de responsabilités pour la définition d'une stratégie en matière d'habitat sur leur territoire. Les cartes sur les objectifs PLH (programme local de l'habitat) et sur les sites de la politique de la ville illustrent l'engagement des collectivités – aux cotés de l'État – dans l'élaboration de politiques territorialisées dans ce domaine. Les autres cartes ici présentées décrivent les segments du parc de logements à enjeu. En premier lieu, les cartes concernant la répartition des logements sociaux et de leur évolution récente apportent un éclairage sur la répartition spatiale de ce type de logements. Les cartes sur les résidences principales, les logements vacants et les résidences secondaires apportent des éléments de connaissance intéressants notamment en période de crise et dans un contexte d'un marché du logement tendu. Une approche du parc de logements complétée par des zooms sur des segments spécifiques tels que le parc privé dégradé, le parc occupé par les propriétaires. Enfin, trois autres cartes complètent l'approche du domaine de l'habitat à travers les parcours résidentiels, part des ménages résidant dans le parc privé pouvant accéder à un logement « PLUS », la dynamique récente de la construction neuve et la problématique de la décohabitation des jeunes.

La rubrique Habitat est nettement renforcée avec quatre nouvelles cartes qui permettent de mieux connaître la structure du parc de logements : part des résidences principales, des résidences secondaires ; des propriétaires occupants, des résidences potentiellement indignes.



LES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS DÉFINIS PAR LES PROGRAMMES LOCAUX DE L'HABITAT (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit et met en œuvre une stratégie visant à répondre aux besoins en logement des habitants dans le respect des principes de mixité sociale. Piloté par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), il est devenu indispensable à la mise en œuvre de la compétence Habitat notamment depuis la loi Liberté et responsabilités locales. Celle-ci en renforce la portée et a fait du PLH un support à la délégation des aides à la pierre.

Au sein du territoire métropolitain, quatre des six EPCI membres ont un PLH exécutoire, il s'agit de la Communauté d'agglomération du Pays de Martigues, du SAN Ouest Provence, de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et de la Communauté d'agglomération Agglopolo Provence. Parmi ces intercommunalités, trois ont un programme qui arrivera à échéance en 2015.

La Communauté d'agglomération du Pays d'Aix ainsi que celle du Pays d'Aubagne et de l'Étoile ont, quant à elles, un PLH en cours de révision (pour ces territoires, la carte ci-contre présente les objectifs tels que définis dans les projets de PLH validés par les EPCI). Ces deux EPCI sont, avec Marseille Provence Métropole, délégataires des aides à la pierre.

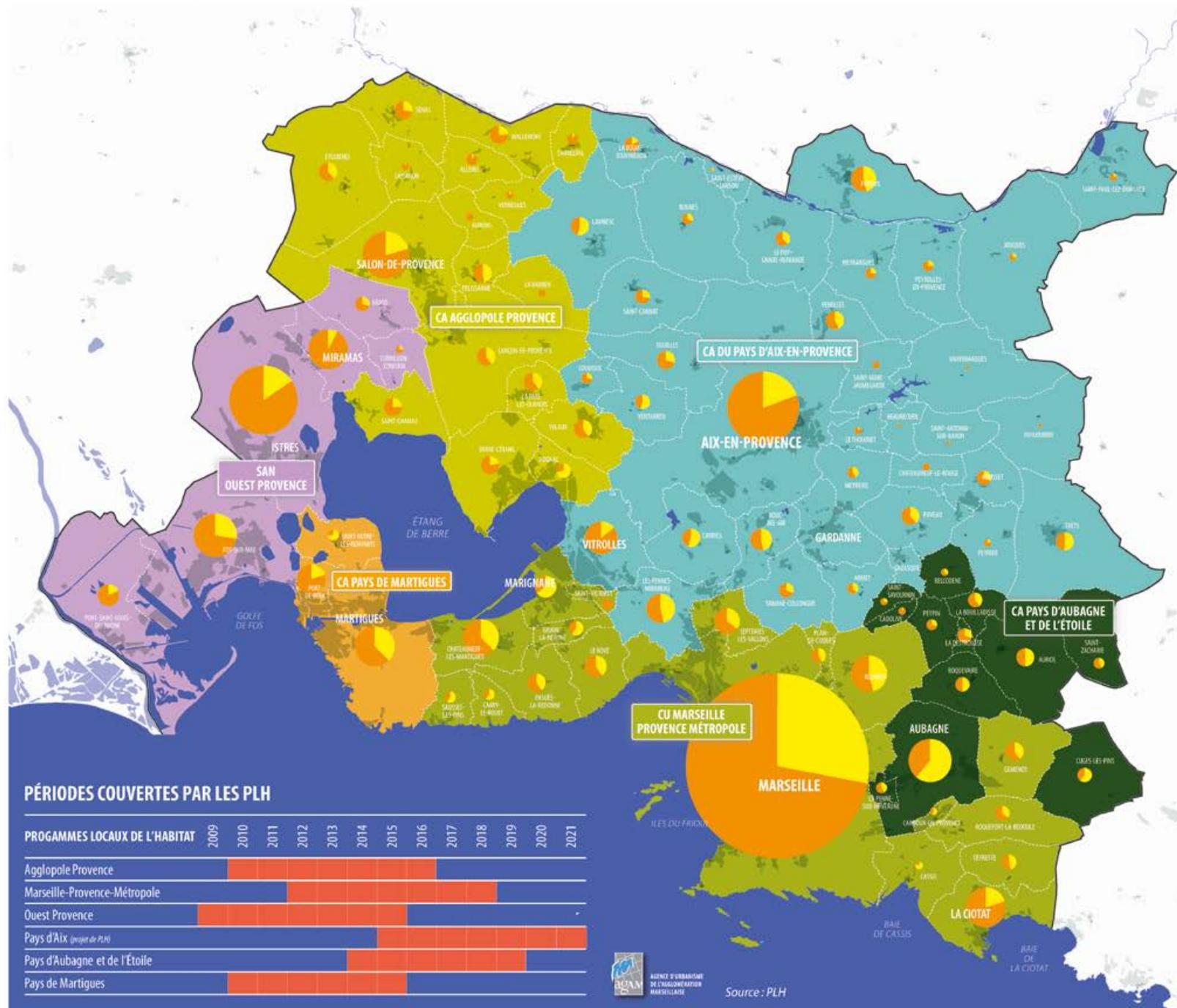
Pour le territoire métropolitain, le cumul des objectifs de production pour les six intercommunalités correspond à près de 12 000 logements à réaliser en moyenne par an (dont 9 000 logements par an en considérant uniquement les PLH exécutoires). Parmi ces objectifs, la part des logements locatifs sociaux est proche de 30%.

Marseille Provence Métropole porte la moitié des objectifs de production du territoire qu'il s'agisse des logements ordinaires (53%) ou du logement social (54%). Le Pays d'Aix représente 18% des objectifs et le SAN Ouest Provence 12%. Ainsi,

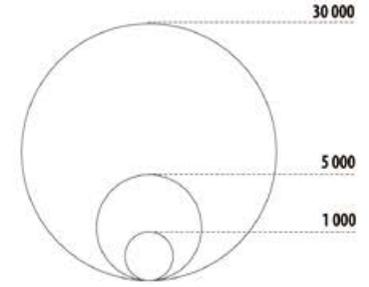
Marseille, Aix-en-Provence et Istres représentent à elles trois plus de la moitié des objectifs à l'échelle de la Métropole (55%).

Au sein du Pays de Martigues, du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, du SAN Ouest Provence et de Marseille Provence Métropole, les villes-centres sont les moteurs de la production. Elles portent la moitié, voire plus, des objectifs. Au contraire, dans le Pays d'Aix et à Salon-étang de Berre-Durance, la périphérie est moteur de la production programmée. Ce constat témoigne des différences de structure urbaine au sein du territoire métropolitain mais aussi de stratégies foncières et d'aménagement hétérogènes.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • OBJECTIFS DE PRODUCTION DE LOGEMENTS DÉFINIS PAR LES PLH



NOMBRE DE LOGEMENTS À PRODUIRE SUR 6 ANS

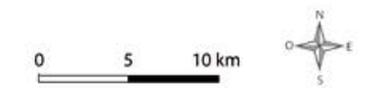


PARTS DU LOGEMENT PRIVÉ ET SOCIAL



EPCI délégataires des aides à la pierre

□ Limite Aix-Marseille-Provence
□ Limites communales



PÉRIODES COUVERTES PAR LES PLH

PROGRAMMES LOCAUX DE L'HABITAT	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Agglopoles Provence													
Marseille-Provence-Métropole													
Ouest Provence													
Pays d'Aix (projet de PLH)													
Pays d'Aubagne et de l'Étoile													
Pays de Martigues													

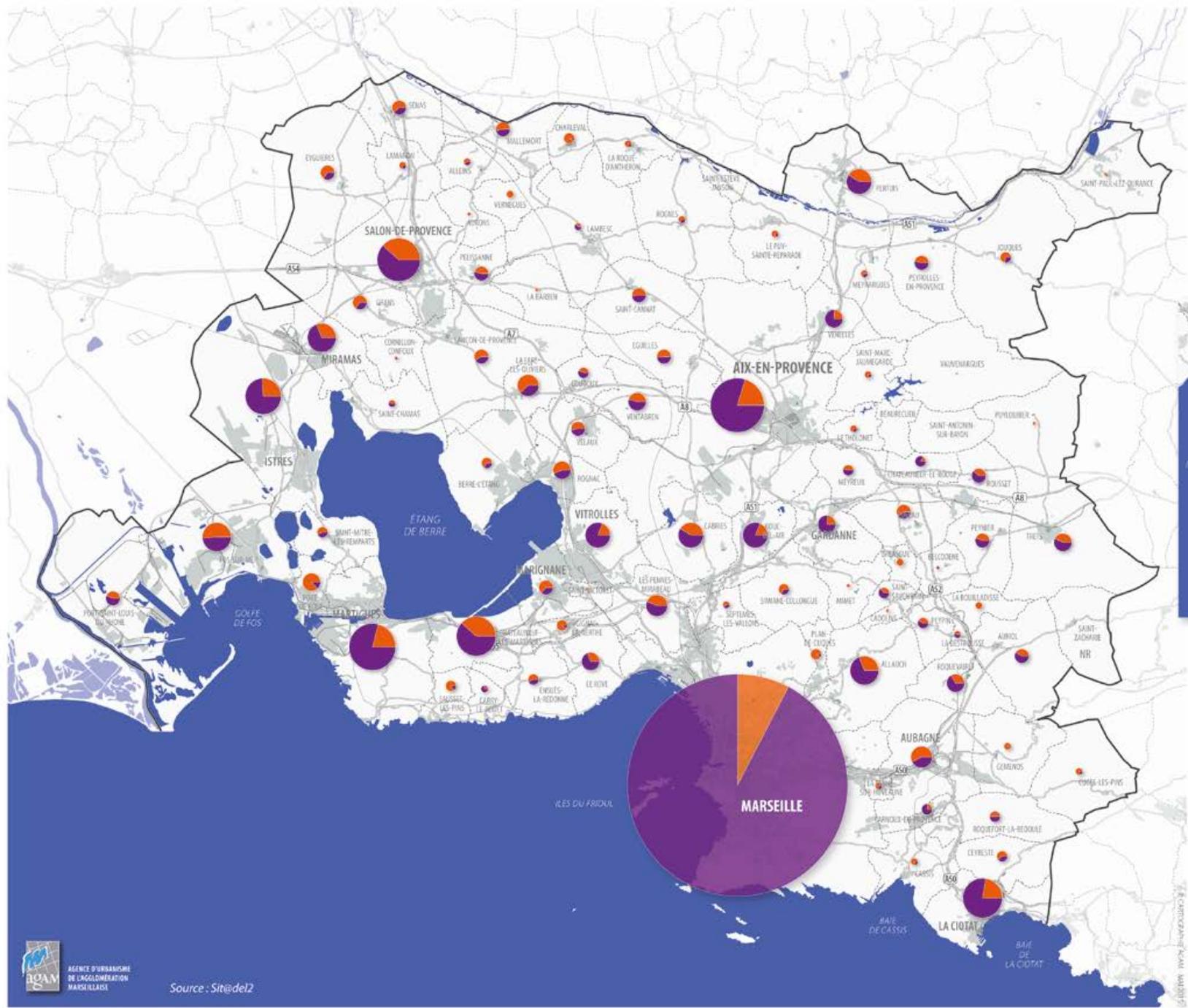
LE NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS SUR LA PÉRIODE 2008-2012

Au cours de la période 2008-2012, 11 600 logements ont été autorisés en moyenne chaque année, sur le territoire métropolitain, soit un chiffre du même ordre que celui de la période précédente (2003-2007) qui était à peine supérieur (11 700 logements/an). En revanche, la part du logement individuel est en retrait: 24% contre 32%. En moyenne, depuis une dizaine d'années, le ratio de logements autorisés par an pour 1 000 habitants est de l'ordre de 6,3.

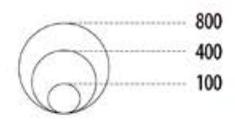
Au regard du ratio moyen (6,3), on peut identifier les communes à forte dynamique de construction (ratio > 8 logements/an/1 000 habitants). Elles sont au nombre de 25 et représentent 20% de la production totale. Huit d'entre elles ont une production supérieure à 100 logements par an dont Martigues (430 logements/an; ratio de 9) et Salon (360 logements/an; ratio de 8,4). Et celles à faible dynamique (ratio < 4 logements/an/1 000 habitants) qui sont au nombre de 34. Elles représentent 12% de la production et ne comptent que trois communes dont le volume moyen de production est supérieur à 100 logements par an: Aix (600 logements/an) et Vitrolles (150 logements/an) toutes deux ayant un ratio de 4,2 et Aubagne (110 logements/an; ratio de 2,4).

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

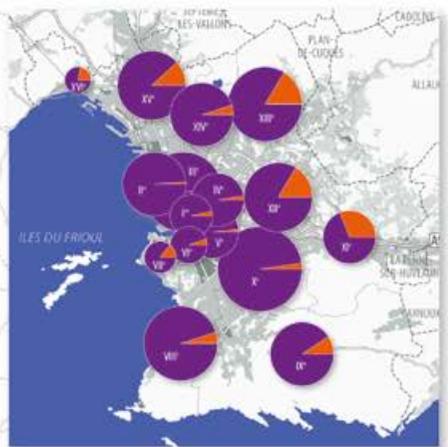
AIX-MARSEILLE-PROVENCE • NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS SUR LA PÉRIODE 2008-2012



NOMBRE DE LOGEMENTS AUTORISÉS (moyenne annuelle)



- Logement collectif
- Logement individuel



MARSEILLE PAR ARRONDISSEMENT

- Voies ferrées
- Voies principales
- Autoroutes
- Limite Aix-Marseille-Provence
- Limites communales



LA PART DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ENTRE 2007 ET 2012

Comme déjà évoqué dans le chapitre concernant la taille des ménages, trois paramètres entrent en jeu pour calculer le « point mort » : le renouvellement du parc, le desserrement des ménages lié à l'évolution de la taille des ménages et enfin, la variation du taux de résidences principales. Ainsi, une diminution du taux de résidences principales engendre des besoins supplémentaires en logements pour compenser la perte d'habitants liée à l'inoccupation des logements (logements vacants) ou une occupation temporaire (résidences secondaires, logements occasionnels).

Habituellement, les territoires qui présentent de forts taux de résidences principales sont ceux qui bénéficient d'une importante attractivité résidentielle. Quant aux territoires qui affichent de faibles taux de résidences principales, ils connaissent deux types de situation :

- ▶ une situation de dépréciation de leur parc de logements lorsque la part des logements vacants est importante ;
- ▶ une vocation touristique affirmée lorsque la part des résidences secondaires est élevée.

Concernant le territoire métropolitain, les communes ont été réparties en cinq groupes selon le taux de résidences principales et l'évolution observée entre 2007 et 2012 (cf. *tableau ci-contre*).

La baisse de la part des résidences principales est la tendance dominante à l'échelle de la Métropole. Sur l'ensemble du territoire, le taux baisse d'un point entre 2007 et 2012 passant de 91% à 90%. Un constat surprenant au regard des besoins en logements jugés importants à l'échelle métropolitaine. Près des deux tiers des territoires s'inscrivent dans cette évolution. La baisse est particulièrement forte dans les 30 communes du groupe 5 (cf. *tableau et carte*) qui affichent en 2011 des taux de résidences principales très faibles. On trouve notamment dans cette

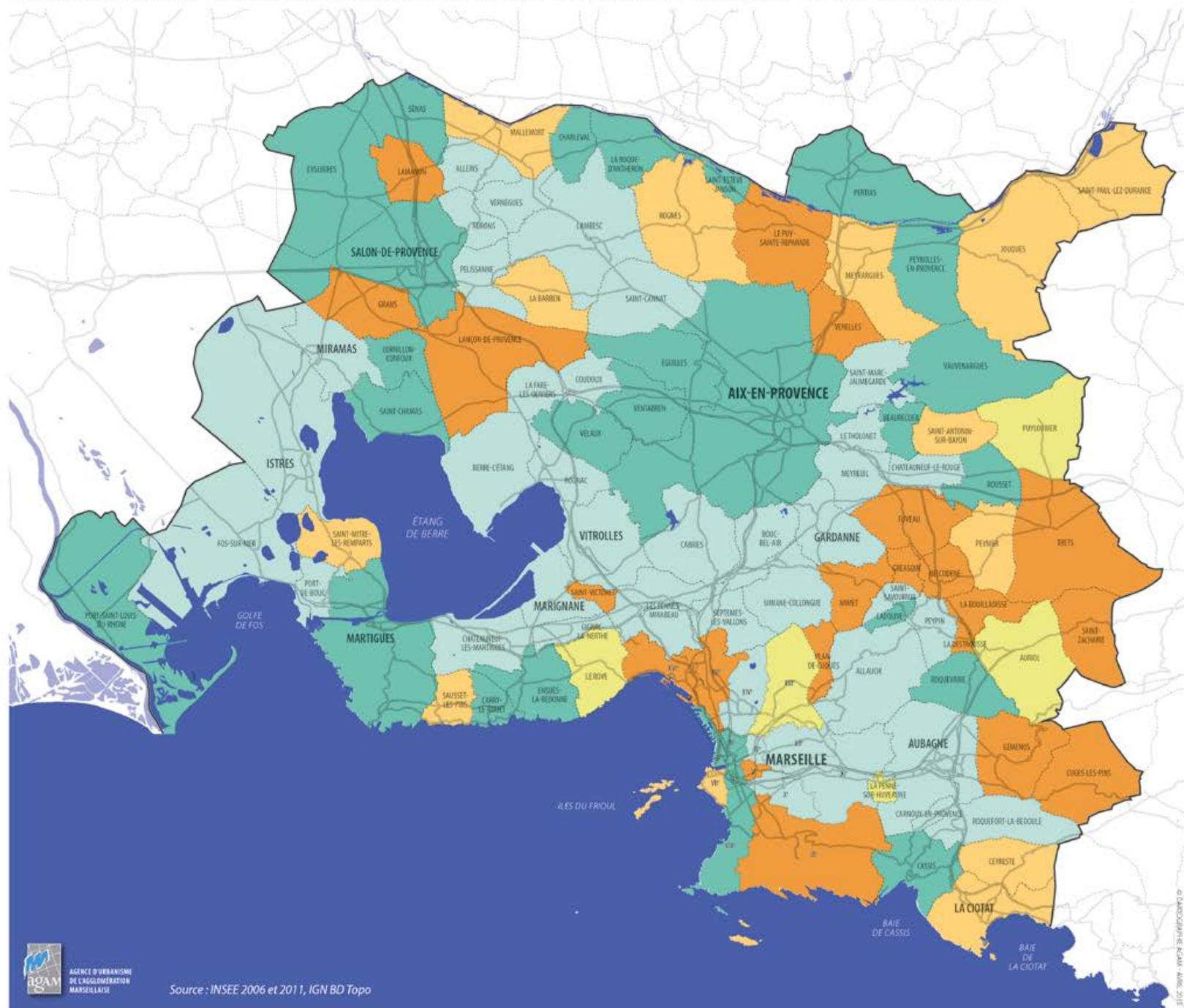
	Type d'évolution	Nombre de communes concernées (*)	% des communes (*)	Nombre de logements	% du parc de logements métropolitain	Part des Résidences principales en 2007	Part des Résidences principales en 2012	Évolution 2007-2012
Groupe 1	Part à la hausse et taux supérieur à la moyenne métropolitaine en 2012	21	19%	145 070	17%	92,0%	92,7%	0,7%
Groupe 2	Part des résidences principales à la hausse et taux 2012 inférieur à la moyenne métropolitaine	14	13%	65 000	7%	79,9%	80,3%	0,4%
Groupe 3	Part des résidences principales stable	5	5%	48 000	5%	94,1%	94,1%	0%
Groupe 4	Part des résidences principales à la baisse et taux 2012 supérieur à la moyenne métropolitaine	39	36%	312 820	35%	94,4%	93,2%	-1,2%
Groupe 5	Part des résidences principales à la baisse et taux 2012 inférieur à la moyenne métropolitaine	29	27%	310 000	36%	89,9%	86,6%	-2,3%
ENSEMBLE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN		108	100%	880 890	100%	91%	90%	-1%

(*) 91 communes + 16 arrondissements de Marseille

catégorie Aix et sa périphérie, les arrondissements centraux et sud de Marseille et les communes littorales (Martigues, Sausset, Carry, Cassis).

Pour un tiers des communes, la part des résidences principales s'est accrue entre 2007 et 2012 (territoires en orange sur la carte). Il convient de distinguer les 21 communes (communes du groupe 1, en orange foncé sur la carte) qui, en 2011, présentent en moyenne de très forts taux de résidences principales (près de 93%) des 14 communes (communes du groupe 2, en orange clair sur la carte) dont le taux de résidences principales en 2011 est très faible (environ 80%). Pour les premières, il s'agit de la confortation d'une attractivité résidentielle déjà forte en 2006 tandis que pour les secondes, il s'agit plus d'un effet de rattrapage, somme tout limité, car la progression est généralement assez faible.

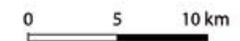
AIX-MARSEILLE-PROVENCE • ÉVOLUTION DE LA PART DES RÉSIDENCES PRINCIPALES ENTRE 2007 ET 2012



ÉVOLUTION DE LA PART DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

- Part des résidences principales à la hausse et taux 2012 supérieur à la moyenne métropolitaine
- Part des résidences principales à la hausse et taux 2012 inférieur à la moyenne métropolitaine
- Part des résidences principales stable
- Part des résidences principales à la baisse et taux 2012 supérieur à la moyenne métropolitaine
- Part des résidences principales à la baisse et taux 2012 inférieur à la moyenne métropolitaine

-  Voies principales
-  Autoroutes
-  Limite Aix-Marseille-Provence
-  Limites communales



LA PART DE LA POPULATION ÉLIGIBLE AU LOGEMENT SOCIAL ORDINAIRE EN 2011

Le logement locatif social est strictement réglementé, conditionné par le conventionnement avec l'État sous forme de trois types de produits : PLAI (un logement très social), PLUS (logement social ordinaire) et PLS (logement social intermédiaire, avec des prix proches des prix du marché).

Pour assurer que le logement social accueille les personnes les plus en nécessité, l'accès au logement est réglementé à travers deux types de plafond :

- ▶ plafonds des loyers qui fixent le niveau maximal de loyer par nombre de personnes habitant le logement ;
- ▶ plafonds de ressources qui fixent le niveau maximal de ressources par personne pour accéder au logement (c'est le revenu fiscal de référence).

Pour une personne, le plafond de ressources et de loyers pour les trois types de logement locatif social sont les suivants :

	Plafonds de ressources personne seule*	Plafonds de loyers personne seule**
PLAI :	11 006€	4,89€/m ²
PLUS :	20 013€	5,51€/m ²
PLS :	26 017€	8,61€/m ²

(*) Au 01/01/2014, source Action Logement

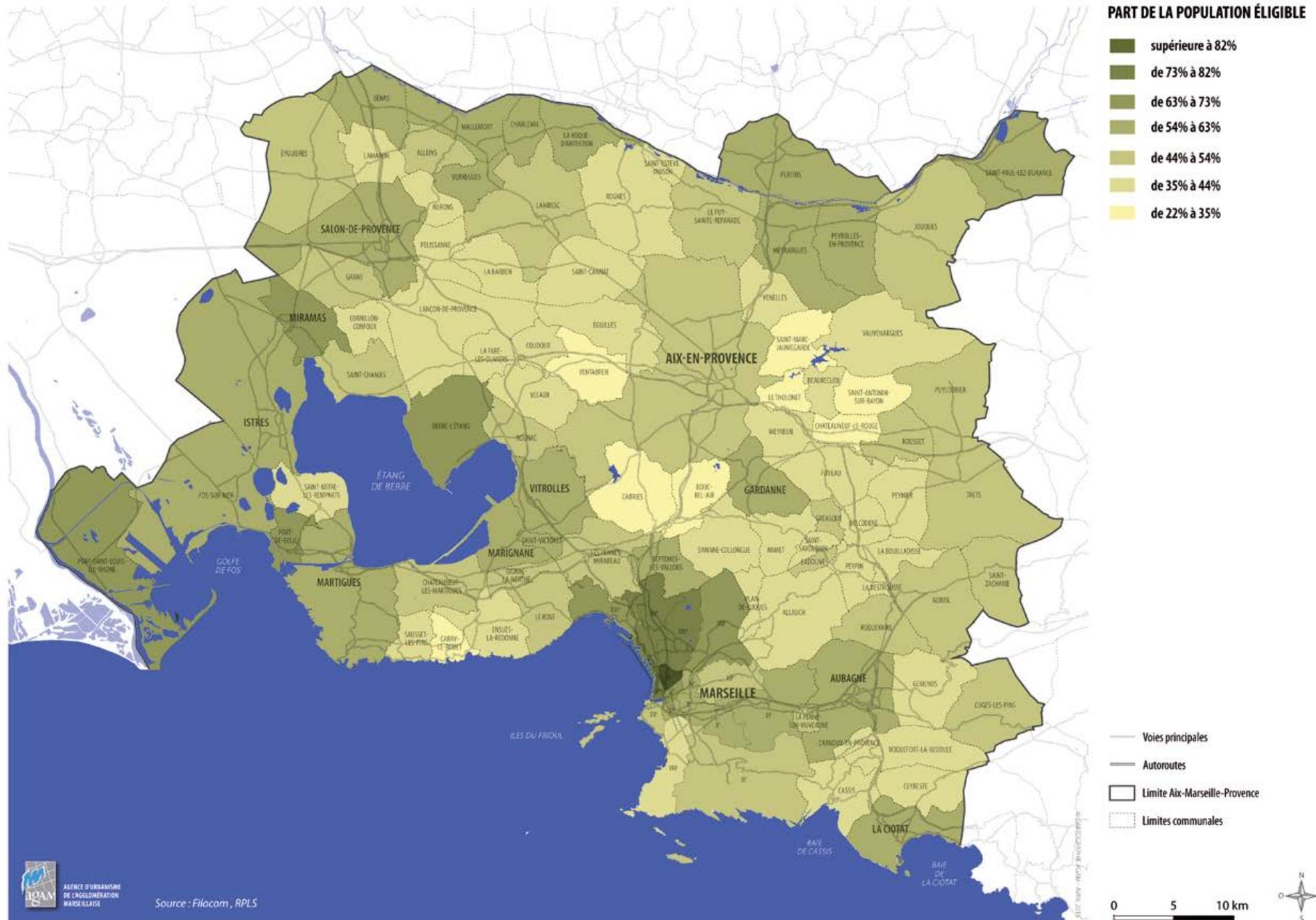
(**) Au 01/01/2014, source Ministère Égalité des Territoires et du Logement

Sont considérées dans cette analyse, les personnes dont les ressources se situent à un niveau égal ou inférieur aux plafonds de ressources PLUS, les logements en PLS étant souvent réservés pour les résidences avec services et pour les logements se situant à un niveau souvent proche de celui du marché en termes de coût supporté par l'occupant.

Calculer la part de la population éligible au logement social donne une indication de la dispersion de fragilité dans le territoire. La population des arrondissements du nord de Marseille, ainsi que celle des deuxième/troisième arrondissements apparaît comme particulièrement fragilisée. Dans ces secteurs, plus de 70% de la population peut accéder à un logement social. Cette situation contraste fortement avec le sud de la ville, où cette part est deux fois moins élevée.

En dehors de Marseille les communes à l'ouest de l'étang de Berre accueillent une population assez modeste comme Miramas, Port-de-Bouc, autour des installations industrielles et portuaires qui ont fait appel à une population ouvrière.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • PART DE LA POPULATION ÉLIGIBLE AU LOGEMENT SOCIAL EN 2011



LE TAUX DE PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS EN 2011

Le statut d'occupation comme indicateur (propriétaire occupant, locataire) peut nous renseigner sur différents facteurs, comme les ressources des ménages, leur âge et la mobilité résidentielle, ou bien sur le tissu urbain. Ainsi, une part élevée de propriétaires occupants dans un territoire peut amener à conclure que la population dispose de ressources suffisantes pour acheter leur bien, qu'ils sont plus âgés, sont susceptibles de changer de logement moins souvent que les locataires, et qu'il y a plus de chances que le type de logement sera de la maison individuelle que du logement collectif.

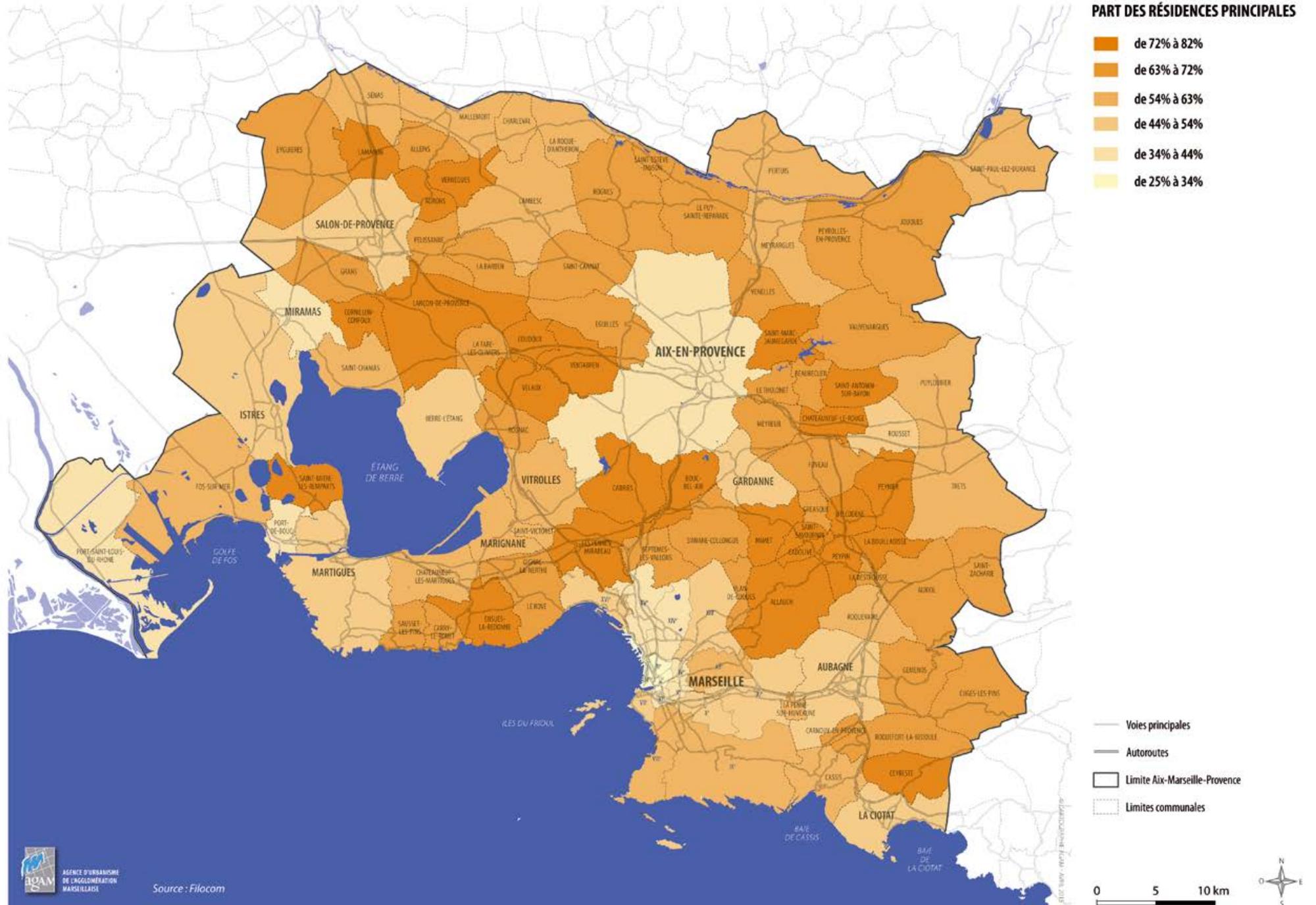
Les centres-villes se caractérisent souvent par un tissu urbain sous forme de logements collectifs et une part élevée de locataires, avec une mobilité résidentielle forte. Ainsi, les taux de propriétaires occupants les plus faibles s'affichent dans les arrondissements centraux de Marseille, ainsi que dans la commune d'Aix-en-Provence.

A l'inverse, plus on s'éloigne du centre ancien, plus le tissu urbain se caractérise par un habitat individuel et plus la part de propriétaires occupants est élevée. Les espaces entre agglomérations, les espaces périurbains et ruraux correspondent à la tache verte sur la carte. Sur ces communes le taux de propriétaires occupants se situe entre 70% à 80%; ce sont des communes qui se caractérisent par des zones d'habitat individuel étendues et des ménages à ressources parfois élevées.

Notons que la faible part de propriétaires occupants dans les arrondissements du nord de Marseille est corrélée à la présence de nombreux ensembles d'habitat social.

Notons également que les tissus urbains anciens accueillent parfois une population de propriétaires occupants modestes, comme dans le 16^e arrondissement et dans l'hypercentre de Marseille.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • TAUX DE PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS EN 2011



LA PART DES RÉSIDENCES PRINCIPALES PRIVÉES POTENTIELLEMENT INDIGNES EN 2011

Les données sur le parc privé potentiellement indigne constituent un outil de repérage des logements indignes à partir de la source Filocom. Cet outil permet de développer un diagnostic et de hiérarchiser les secteurs en fonction de la densité du parc indigne et de caractériser les territoires selon les différentes situations d'habitat dégradé.

La définition du caractère indigne d'un logement vient de la loi du 27 mars 2009 de Mobilisation pour le logement et de lutte contre les exclusions. Sont considérés comme indignes, les locaux utilisés pour l'habitat qui ne sont pas adaptés et les logements dont l'état expose les occupants à des risques physiques ou sanitaires.

Dans un contexte de pénurie de l'offre en logements, de difficultés d'accès à un logement locatif social, le traitement de l'habitat indigne s'ajoute à la problématique de logement pour les populations les plus précaires et révèle un enjeu important pour les collectivités en termes de repérage et de traitement de ce parc.

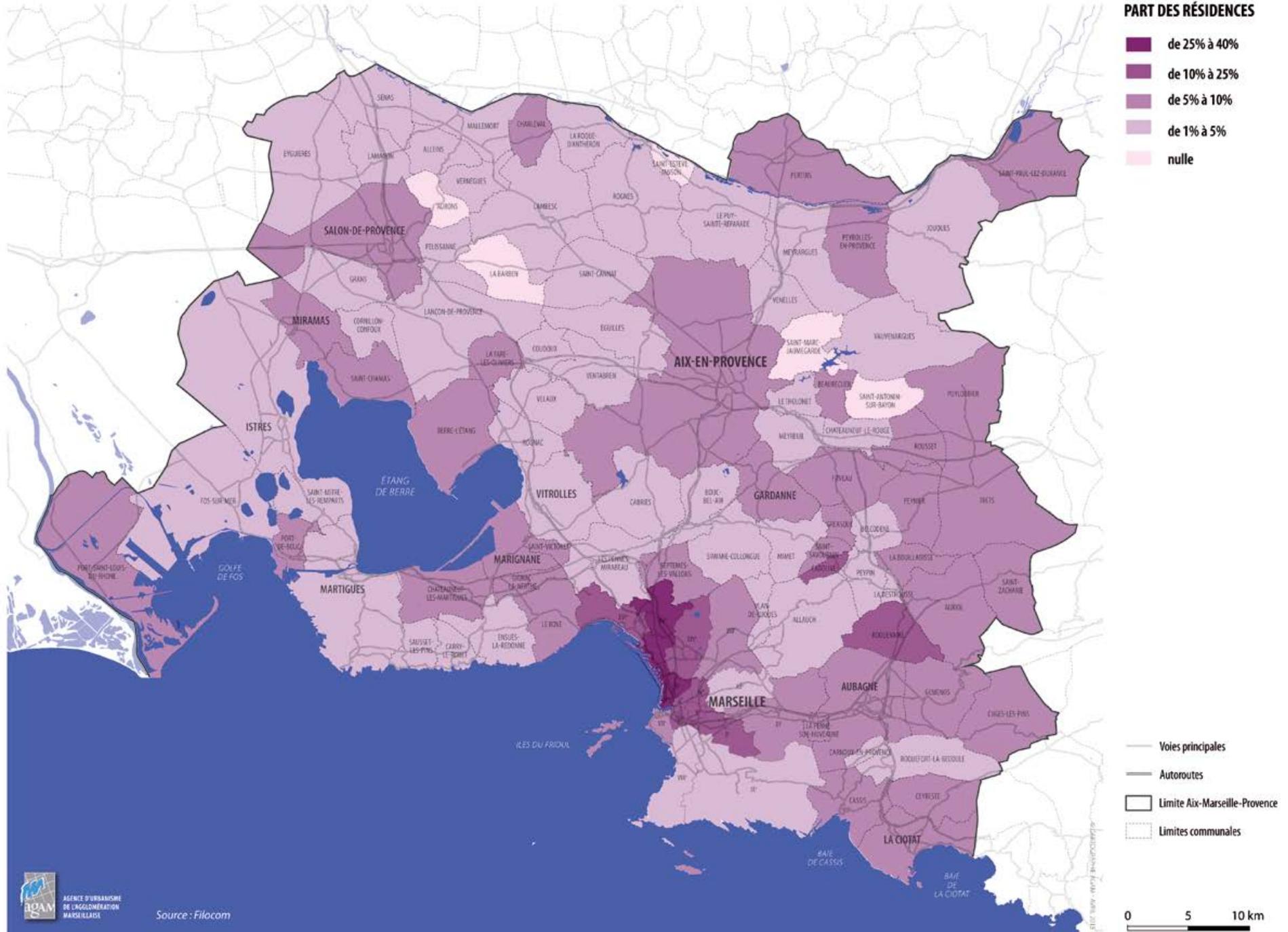
Cet outil fait ressortir la problématique des centres anciens et de l'habitat ouvrier en faubourg qui peuvent caractériser certains secteurs de la ville de Marseille. Les 2^e, 3^e et 15^e arrondissements représentent des cas extrêmes, avec un potentiel de plus de 25% des résidences principales qui sont dans un état critique.

En deuxième lieu se trouve l'hypercentre de Marseille, qui s'étend jusqu'au tissu de faubourg du 10^e arrondissement autour de La Capelette.

En dehors de Marseille, certaines communes sont à surveiller; entre autres, les centres anciens de Marignane et de La Ciotat présentent une certaine fragilité mais en moindre mesure.

Ne traitant que les résidences principales, la donnée ne prend pas en compte les logements vides ou vacants pour cause d'insalubrité, ce qui limite dans certains secteurs un diagnostic complet de la situation.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • PART DES RÉSIDENCES PRINCIPALES PRIVÉES POTENTIELLEMENT INDIGNES EN 2011



LES LOGEMENTS VACANTS EN 2011

Au cours de la période 2005-2011, le taux de vacance sur l'ensemble du territoire métropolitain a sensiblement augmenté, passant de 8,5% à 9,2%. Ainsi, on comptabilise 84 000 logements vacants en 2011, soit 12 000 de plus qu'en 2005. En six ans, le parc de logements vacants s'est accru plus rapidement que celui des résidences secondaires : + 17% contre + 6%.

L'évolution récente de la vacance semble confirmer l'inversion de tendance observée au début des années 2000. En effet, le taux de vacance s'est inscrit à la baisse de 1975 à la fin des années 90. Depuis, la vacance se développe sur une bonne partie du territoire. La période la plus récente (2005-2011) confirme la tendance baissière. Ce constat soulève un questionnement : pourquoi en période de crise et dans un contexte de ralentissement de la construction neuve, la vacance augmente-t-elle ? L'analyse de son évolution dans le présent document s'appuie sur les données « FLOCOM » de la Direction générale des impôts. En juillet 2014, les données du recensement seront disponibles et permettront de procéder aux évolutions 2006-2011. Il s'agira de voir si les deux sources de données sont convergentes et confirment le développement de la vacance sur le territoire métropolitain.

Dans l'attente, le tableau ci-dessous permet d'affiner la vacance par catégories de communes. En effet, il est intéressant de souligner la corrélation entre l'évolution du taux de vacance et le taux de vacance lui-même. En d'autres termes, les communes où le taux de vacance était fort en 2005 ont, en règle générale, enregistré une augmentation de la vacance et inversement.

► La première catégorie est composée par les communes (ou arrondissements pour Marseille) les plus touchées par la vacance (taux > à 10%). Celle-ci regroupe 7 communes et 9 arrondissements. L'ensemble représente le tiers du total de parc

de logements. En 2011, la moyenne du taux de vacance, en forte progression (+2 points), s'établit à 13,5% pour cette catégorie. Marseille est très concernée par la vacance avec 9 arrondissements appartenant à cette catégorie dont 7 au centre-ville. A noter la présence aussi, dans cette catégorie, de pôles urbains comme Miramas (12%), Salon et Pertuis (11%) où la vacance est en forte progression.

► La deuxième catégorie est composée par les communes proches du taux de vacance moyen observé sur l'ensemble du territoire métropolitain (8 à 10%). Elle concerne surtout des communes de taille moyenne (Gardanne, Berre, La Ciotat) et 4 arrondissements. Le taux de vacance est aussi en progression (8,4% --> 8,9%) mais de manière moins marquée que pour la première catégorie. Figure aussi dans ce groupe, Aix-en-Provence où le taux de vacance baisse très légèrement. Enfin, il faut de souligner une forte progression du taux de vacance dans 3 communes du Pays d'Aix situées dans la Haute vallée de l'Arc (Peynier, Fuveau, Trets) et à Cassis.

► La troisième catégorie correspond à un groupe de communes où le taux de vacance est faible (6,4%) en 2011 mais qui enregistre toutefois une légère progression de la vacance (+0,2%). Mises à part Marignane (où la vacance baisse) et Martigues (où elle augmente), les autres communes sont de taille moyenne (5 à 10 000 habitants) et les évolutions du taux de vacance ne sont pas homogènes. Grosso modo, pour la moitié d'entre elles, le taux de vacance baisse tandis que pour l'autre moitié il augmente.

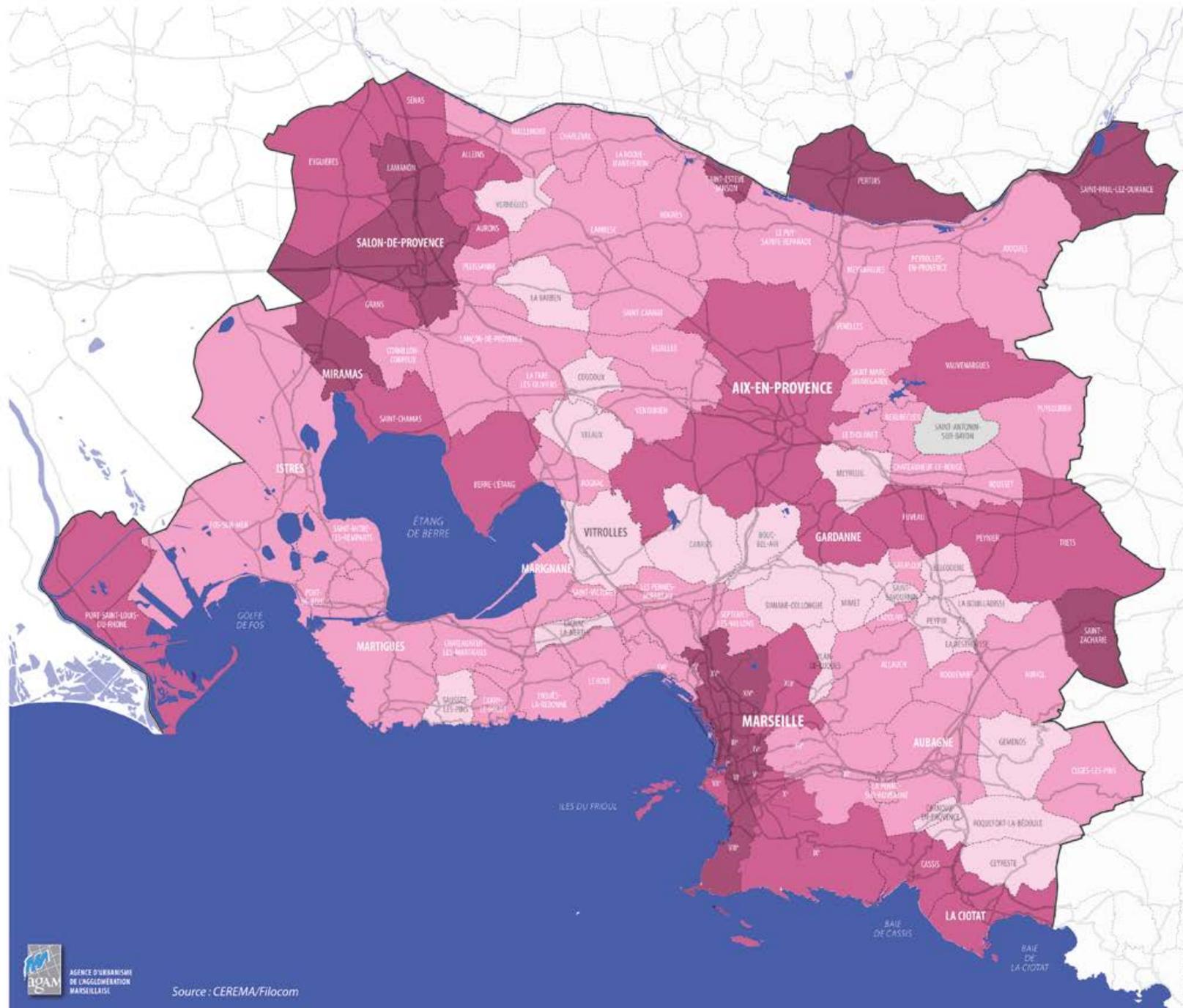
► Enfin, pour la quatrième catégorie, le taux de vacance est très faible (< à 5%), sensiblement et globalement en baisse (1 point) pour ce groupe composé de 22 petites communes et représentant à peine 7% du parc total de logements. A noter toutefois Vitrolles qui enregistre un recul sensible du taux de vacance.

Catégorie des communes = taux de vacance en 2011	Nb de communes dans la catégorie (hors Marseille)	Marseille / Nombre d'arrondissements	Nombre total de logements en 2011	Part ensemble du parc / territoire métropolitain en 2011	Taille moyenne du parc	Nombre de logements vacants en 2011	Taux de vacance en 2011	Taux de vacance en 2005
> à 10%	7	9	296 000	33%	18 500	39 200	13,2%	11,3%
8 à 10%	16	4	276 000	30%	13 800	24 600	8,9%	8,4%
5 à 8%	47	3	272 000	30%	5 570	17 400	6,4%	6,2%
< à 5%	22	0	63 000	7%	2 900	2 500	4,3%	5,3%
TOTAL MÉTROPOLE	92	16	907 000	100%	sans objet	83 700	9,2%	8,5%

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • PART DES LOGEMENTS VACANTS EN 2011

TAUX DE LOGEMENTS VACANTS DANS LE PARC TOTAL DE LOGEMENTS

- supérieur à 10%
- de 8% à 10%
- de 5% à 8%
- inférieur à 5%
- non renseigné



- Voies principales
- Autoroutes
- Limite Aix-Marseille-Provence
- Limites communales



LA PART DES RÉSIDENCES SECONDAIRES EN 2011

Alors que le parc métropolitain de logements était jusqu'à la fin des années 90 de plus en plus résidentiel, on observe depuis le début des années 2000 une inversion de tendance. Cela est valable pour les logements vacants qui sont en progression (*voir page précédente*) mais aussi pour les résidences secondaires qui enregistrent une légère progression entre 2005 (3,3%) et 2011 (3,6%). Ainsi, alors que le nombre de résidences principales augmente à peine de 6% entre 2005 et 2011, celui des résidences secondaires a progressé de 15%. En 2011, on comptabilise 32 600 résidences secondaires sur l'ensemble du territoire métropolitain, soit + 4 200 par rapport à 2005. Contrairement aux logements vacants où l'on observe globalement une progression plus importante de la vacance dans les communes qui déjà en 2005 affichaient un fort taux de vacance, parmi les communes qui présentent de forts taux de résidences secondaires en 2011, la tendance s'inscrit ici plus à la baisse.

Le territoire métropolitain compte trois secteurs où la part des résidences secondaires est nettement plus importante que la moyenne métropolitaine. Ils concentrent à eux trois le quart du parc de résidences secondaires (*voir tableau ci-dessous*).

	Nb de résidences secondaires en 2005	Nb de résidences secondaires en 2011	Évolution du nombre de résidences secondaires entre 2005 et 2011	Taux de résidences secondaires en 2005	Taux de résidences secondaires en 2011
Littoral Est Marseille	4 870	4 670	- 200	18%	15,5%
Côte Bleue	2 410	2 330	- 80	18,4%	17%
Pays d'Aix Nord-est	890	940	+ 50	11%	13%

L'ensemble le plus important correspond à l'espace littoral situé à l'est de Marseille (La Ciotat et Cassis) auquel se rattache la commune de Ceyreste. Ce secteur compte 15,5% de résidences secondaires mais la part de celles-ci tend à diminuer (- 2,5 points par rapport à 2005) notamment à Cassis (- 4,5 points).

Le deuxième ensemble se situe de l'autre côté de Marseille et correspond également au littoral ouest communément appelé « Côte Bleue » (Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Le Rove, Ensues-la-Redonne). Comme pour le littoral est de Marseille, le taux de résidences secondaires est en léger recul.

Enfin, le troisième ensemble est composé du nord-est du Pays d'Aix et de petites communes qui s'inscrivent dans la mouvance de la montagne Sainte-Victoire. Contrairement aux deux autres ensembles, ce secteur enregistre une petite progression du taux de résidences secondaires qui passe de 11% en 2005 à 13% en 2011.

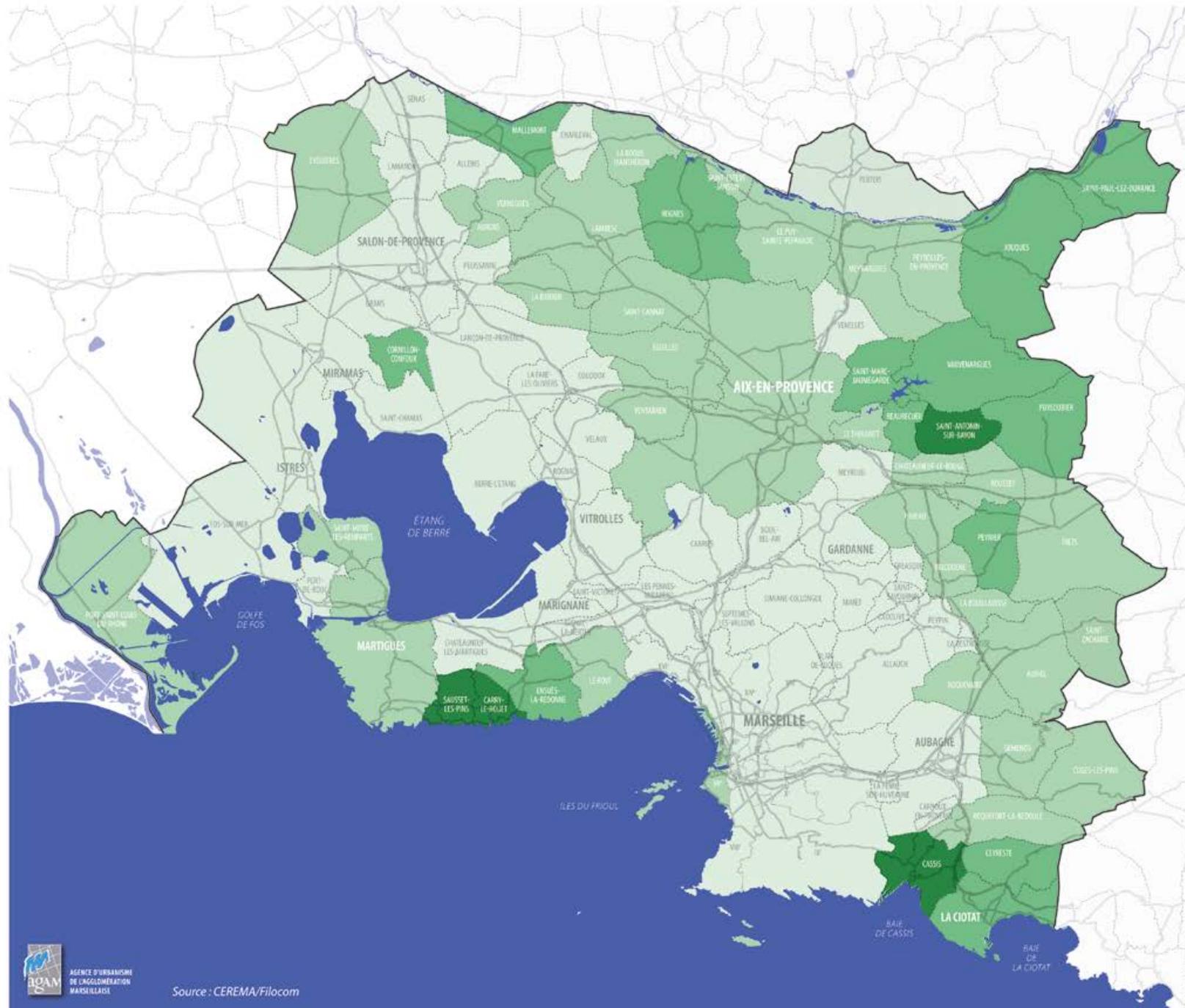
Si l'on raisonne en chiffres bruts et non plus en pourcentage, il apparaît deux autres groupes qui concentrent également le quart du parc de résidences secondaires. Le premier est composé des quatre arrondissements du sud marseillais (6^e, 7^e, 8^e, 9^e arrondissements) qui totalisent près de 5 000 résidences secondaires. Le sud marseillais enregistre une forte progression du nombre de résidences secondaires (+ 1 000 en six ans) et une augmentation sensible de la part des résidences secondaires qui passe de 3,2% en 2005 à 3,8% en 2011.

On observe les mêmes évolutions dans le second groupe composé des communes d'Aix-en-Provence et de Martigues. La part des résidences secondaires progresse fortement à Aix (3,4% --> 4,5%) et de manière moins marquée à Martigues (5,3% --> 5,6%).

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • PART DES RÉSIDENCES SECONDAIRES EN 2011

Taux de résidences secondaires dans le parc total de logements

- supérieur à 15%
- de 8% à 15%
- de 4% à 8%
- inférieur à 4%
- non renseigné



-  Voies principales
-  Autoroutes
-  Limite Aix-Marseille-Provence
-  Limites communales

0 5 10 km



LE TAUX DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU 1^{ER} JANVIER 2011

La loi SRU a fixé l'obligation de 20% de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France) situées dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. Avec la loi Dalo de 2007, cette obligation a été étendue aux EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. Le taux se calcule en rapportant le nombre de logements sociaux au nombre de résidences principales (source DGI). Les logements pris en compte dans ce calcul sont définis par la loi (art L302-5 du CCH).

Sont exemptées de ce dispositif :

- ▶ les communes situées dans une agglomération en décroissance démographique, si elles sont membres d'un EPCI qui a adopté un Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
- ▶ les communes soumises à une constructibilité limitée (zone de bruit) et aux zones de risques SEVESO (article L.302-5 du CCH).

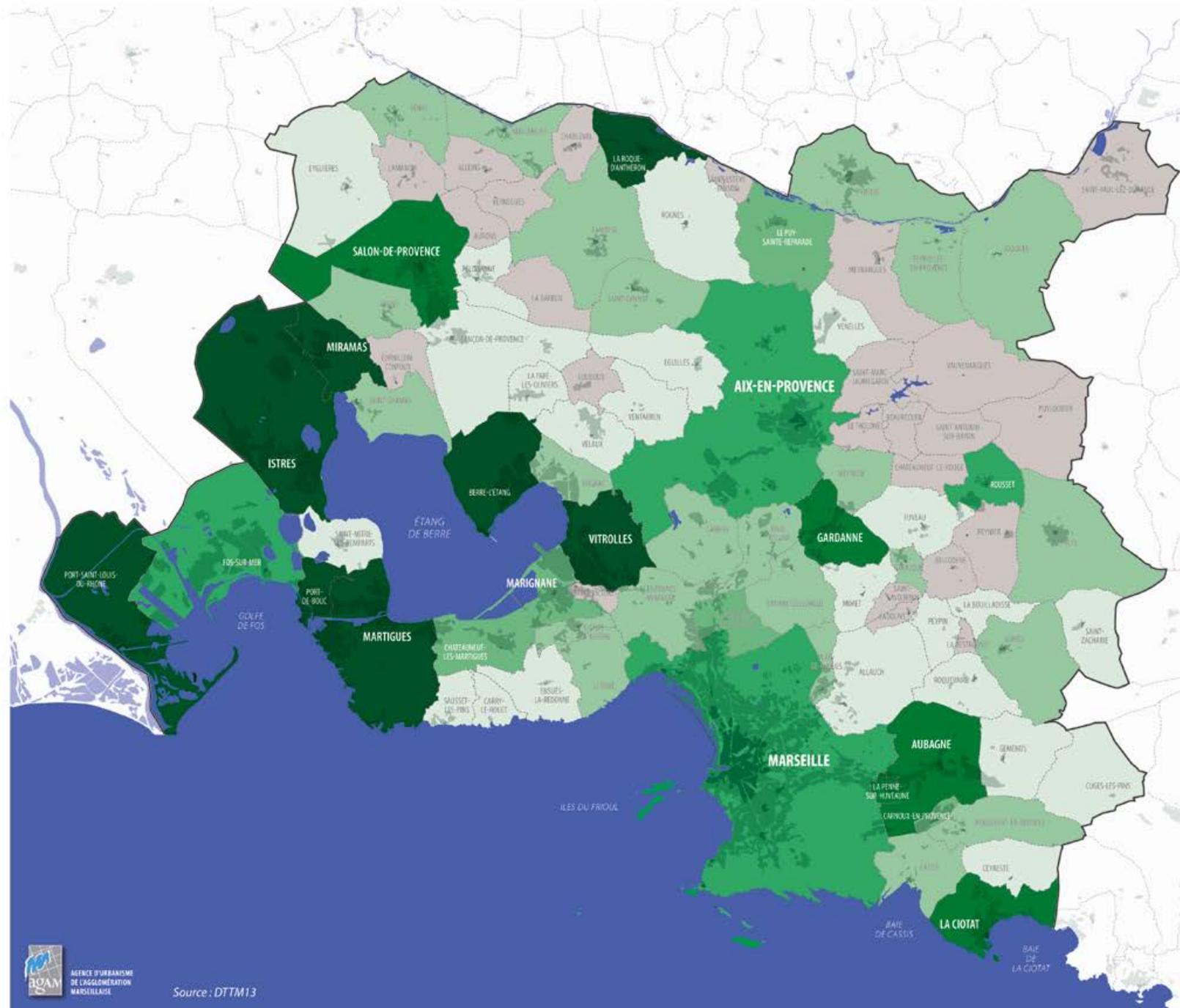
La loi du 18 janvier 2013 a modifié le dispositif SRU, portant le seuil à 25% de logements sociaux pour les communes les plus tendues à l'horizon 2025, et à 20% pour les communes appartenant à une agglomération ou à un territoire intercommunal (EPCI) pour lesquels le parc de logements existant ne justifie pas un effort de production supplémentaire (ce qui n'est pas le cas sur le territoire d'Aix-Marseille-Métropole).

Aujourd'hui, sur les 95 communes de la Métropole, 24 ne sont pas concernées soit pour des raisons de constructibilité limitée, c'est le cas de Saint-Victoret (zone de bruit de l'aéroport de Marignane), soit parce que la population se situe en dessous du seuil des 3 500 habitants.

14 communes ont un taux de logements locatifs sociaux supérieur à 20% et 8 communes affichent un taux supérieur à 25%. Les plus forts taux de logements sociaux se situent à l'ouest du territoire métropolitain autour de l'étang de Berre.

Pour ce qui concerne les 60 communes restantes, une vaste majorité affiche des taux inférieurs à 10%. Pour celles-ci, se pose la question du rattrapage des objectifs dans les échéances très serrées – à l'horizon 2025 – qui implique une accélération du rythme de rattrapage des logements sociaux manquants.

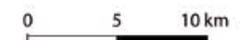
AIX-MARSEILLE-PROVENCE • TAUX DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU 1^{er} JANVIER 2011 (au sens SRU)



TAUX DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

-  commune non soumise
-  de 0% à 5%
-  de 5% à 10%
-  de 10% à 15%
-  de 15% à 20%
-  de 20% à 25%
-  supérieur à 25%

-  Limite Aix-Marseille-Provence
-  Limites communales



L'ÉVOLUTION DU PARC LOCATIF SOCIAL ENTRE 2007 ET 2011

La loi SRU a fixé une obligation de 20% de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. La loi de 18 janvier 2013 a modifié cette obligation portant le seuil à 25%.

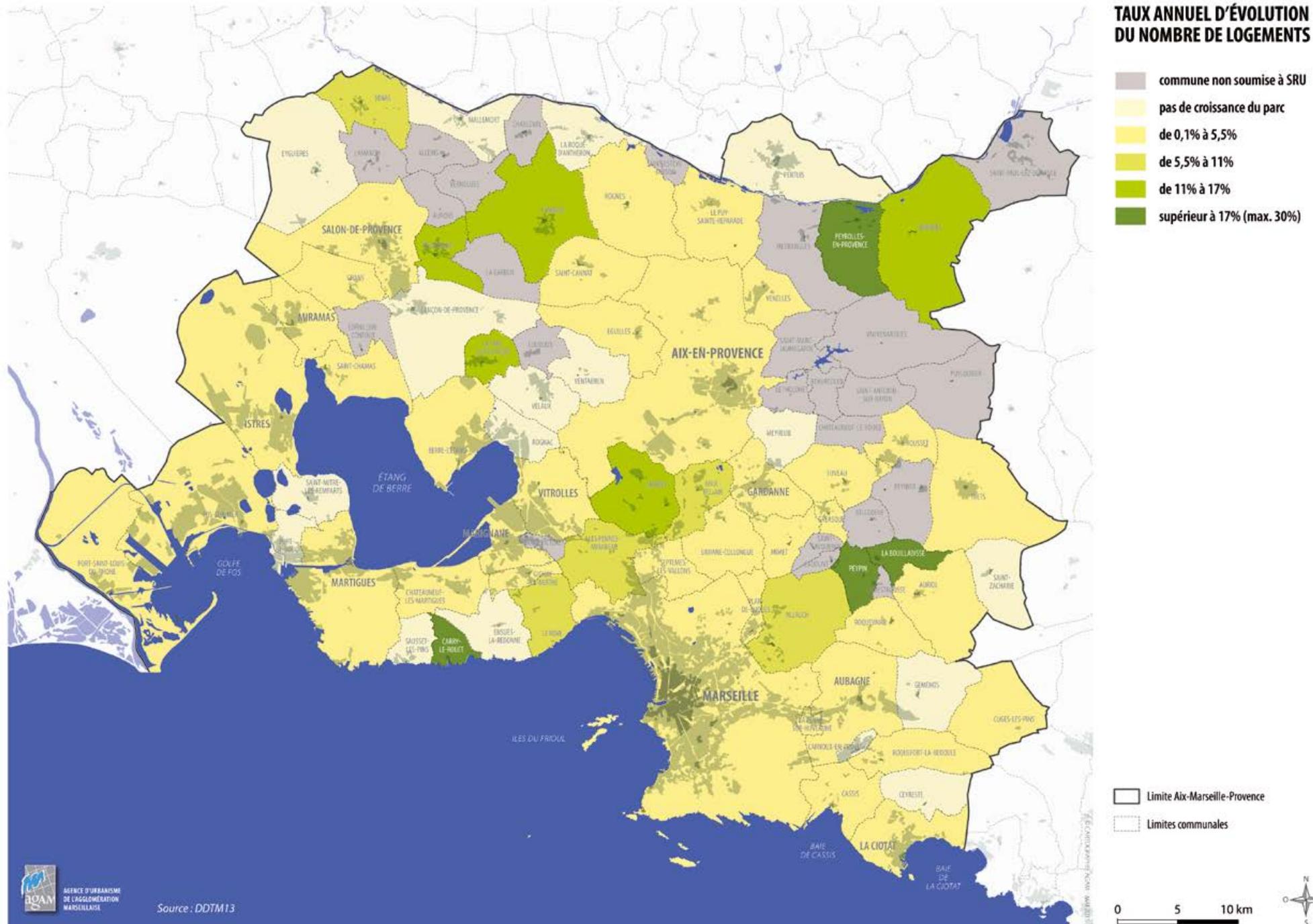
Le parc locatif social a évolué de l'ordre de 5% entre 2007 et 2011 avec des disparités territoriales. La majorité des communes affichent des taux d'évolution inférieure à 2%.

Les communes dont le taux de logements sociaux est inférieur à 10% ont vu leur parc progresser de l'ordre de 5% ; cette situation s'explique par le faible volume de logements sociaux qui mécaniquement génère des évolutions plus fortes.

A l'inverse, les communes avec les plus forts taux de logements sociaux en 2007 ont vu leur parc progresser moins vite (de l'ordre de 1%) mais représentent en volume 83% des logements sociaux supplémentaires.

La production de logements sociaux ne se traduit pas systématiquement par une augmentation du taux de logements «SRU». En effet, en moyenne la progression du nombre de résidences principales est inférieure à celle du parc locatif social, ce qui permet une progression du taux de logements sociaux globalement. En revanche, dans les communes périurbaines sur les franges nord du territoire, le parc de résidences principales augmente plus rapidement que celui des logements locatifs sociaux, donc leurs taux de logements SRU diminuent. C'est le cas pour 25 communes qui ont vu leur taux diminuer pendant la période.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • ÉVOLUTION DU PARC LOCATIF SOCIAL ENTRE 2007 ET 2011



LES SITES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN 2014

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité destinée aux quartiers concentrant des difficultés urbaines et sociales. Elle cherche à favoriser l'intégration des quartiers défavorisés dans leur agglomération et à réduire les inégalités entre les territoires. Par essence, c'est une politique transversale qui repose sur la coordination des politiques publiques et la mise en œuvre de dispositifs spécifiques comme les contrats de ville appelés « contrats urbains de cohésion sociale » (CUCS) et les projets de rénovation urbaine.

Cette politique est conduite par les collectivités locales et l'État et s'applique dans les communes ayant des quartiers identifiés comme « prioritaires » : les zones urbaines sensibles (ZUS) définies par l'État par décret en 1996, et les autres quartiers prioritaires (non ZUS) issus de négociations locales.

Bien que dynamique sur le plan de l'emploi, le territoire métropolitain est marqué par d'importantes inégalités sociales, polarisées dans des secteurs d'habitat social et des noyaux villageois paupérisés. La politique de la ville est ainsi très présente sur le territoire métropolitain et concerne, hormis Gardanne, les principaux centres urbains :

- ▶ 15 communes signataires d'un CUCS, dont l'ensemble des villes-centres des intercommunalités situées dans le territoire métropolitain (Marseille, Aix, Aubagne, Martigues, Salon, Istres) et les communes de Vitrolles, Marignane, Berre-l'Étang, Miramas, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis, La Ciotat et Pertuis ;
- ▶ 6 communes ont des projets « ANRU », soit 19 sites de rénovation urbaine répartis entre Marseille (14), Aix-en-Provence (2), Vitrolles (1), Miramas (1), La Ciotat (1) et un site de projet de requalification de quartier ancien dégradé sur Marignane. Les investissements sur la Métropole liés à ces projets de rénovation urbaine s'élèvent à 1,2 milliard d'euros ;
- ▶ 2 Zones franches urbaines (ZFU) sur Marseille qui ont permis de créer 13 500 emplois depuis leur mise en place respective en 1996 et en 2003 ;

- ▶ des financements européens, issus du programme opérationnel FEDER 2007-2013 et gérés par la Communauté urbaine de MPM, soutenant des actions liées à l'insertion professionnelle et à l'amélioration du cadre de vie.

Sur les 1 849 000 habitants que compte actuellement le territoire métropolitain, 266 000 résidaient en ZUS en 2006, soit 14,5% de l'ensemble de la population. Marseille concentre la moitié du parc de logements « SRU » de la Métropole, ce qui la place au cœur des enjeux de la « politique de la ville » du territoire. Ainsi, près d'un métropolitain sur cinq réside dans un des quartiers prioritaires du CUCS situés à Marseille et les projets de rénovation urbaine de la ville mobilisent un milliard d'euros, soit 80% du budget total des projets ANRU du territoire.

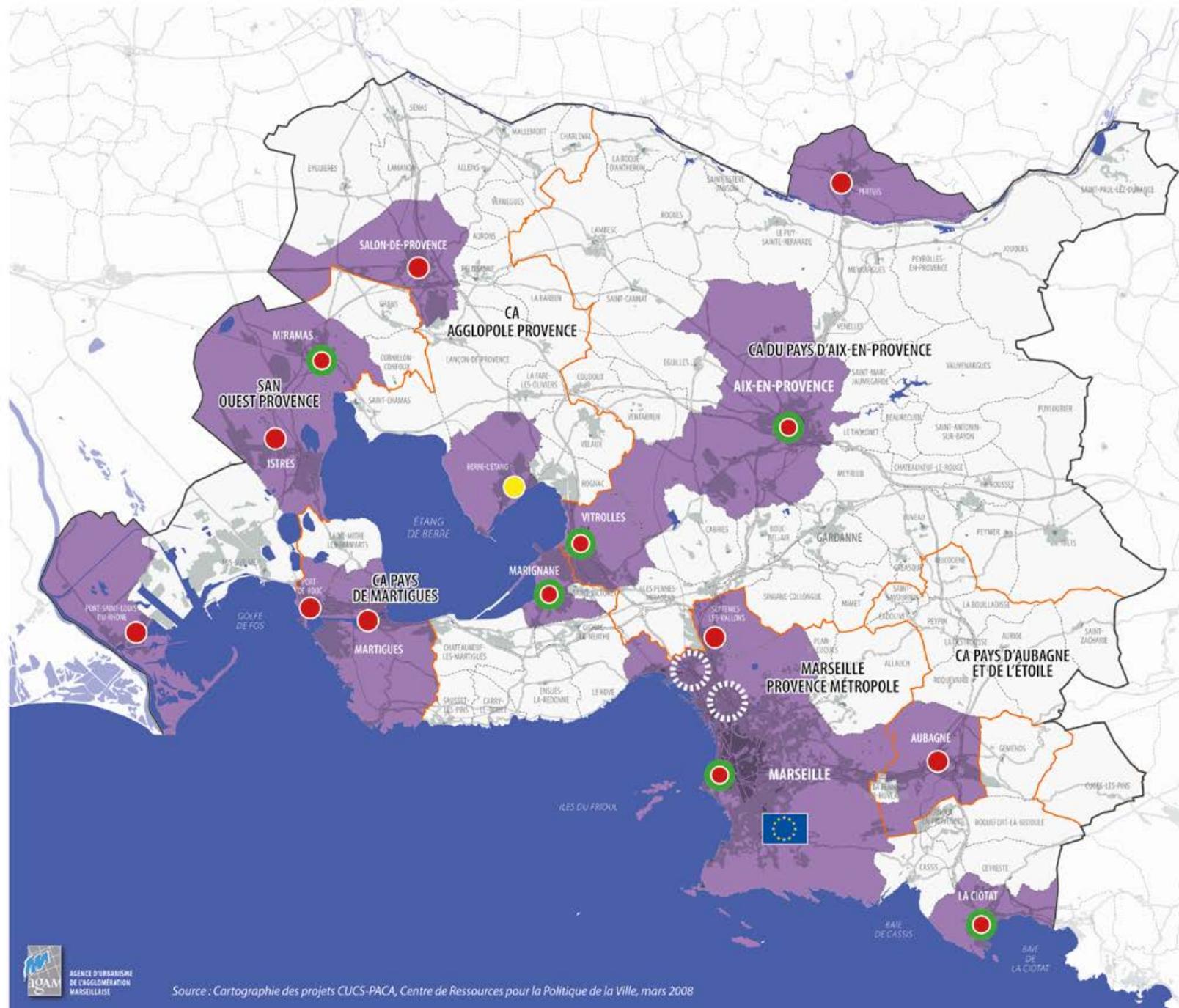
La loi de « programmation pour la ville et la cohésion urbaine » de février 2014 va bouleverser le paysage de la politique de la ville sur le territoire métropolitain, car elle entraînera notamment :

- ▶ une simplification et un resserrement du zonage prioritaire autour des quartiers les plus en difficulté ;
- ▶ le passage pour le pilotage et la définition des contrats de ville d'une échelle communale à l'échelle intercommunale.

Ces changements impliquent la redéfinition des périmètres de la politique de la ville avec pour conséquences une non reconduction des contrats de ville pour certaines communes.

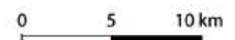
Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • SITES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN 2014



-  Commune ayant un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) terminé
-  Commune ayant un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) actif jusqu'au 31.12.2014
-  Projet(s) ANRU signé(s)
-  Zone franche urbaine (ZFU)
-  Agglomération retenue au titre du PO-FEDER

-  Voies ferrées
-  Voies principales
-  Autoroutes
-  Limite Aix-Marseille-Provence
-  Limites communales



LA PART DES 20-29 ANS NON DÉCOHABITANTS EN 2010

La jeunesse est un enjeu fort pour le territoire métropolitain, particulièrement attractif pour ce public. D'après le recensement de 2010, les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentent 19% de la population métropolitaine, soit près de 350 000 habitants.

En règle générale, les jeunes ont tendance à être plus mobiles que le reste de la population, que cela concerne leurs déplacements quotidiens, leurs carrières professionnelles ou encore leurs parcours résidentiels.

Cependant, du fait de leurs faibles niveaux de ressources, de leurs situations professionnelles précaires et de la réalité du marché du logement, tous les jeunes ne disposent pas des mêmes possibilités dans leurs parcours résidentiels. Les plus mal lotis sont contraints de résider avec leur famille malgré leur souhait de décohabiter.

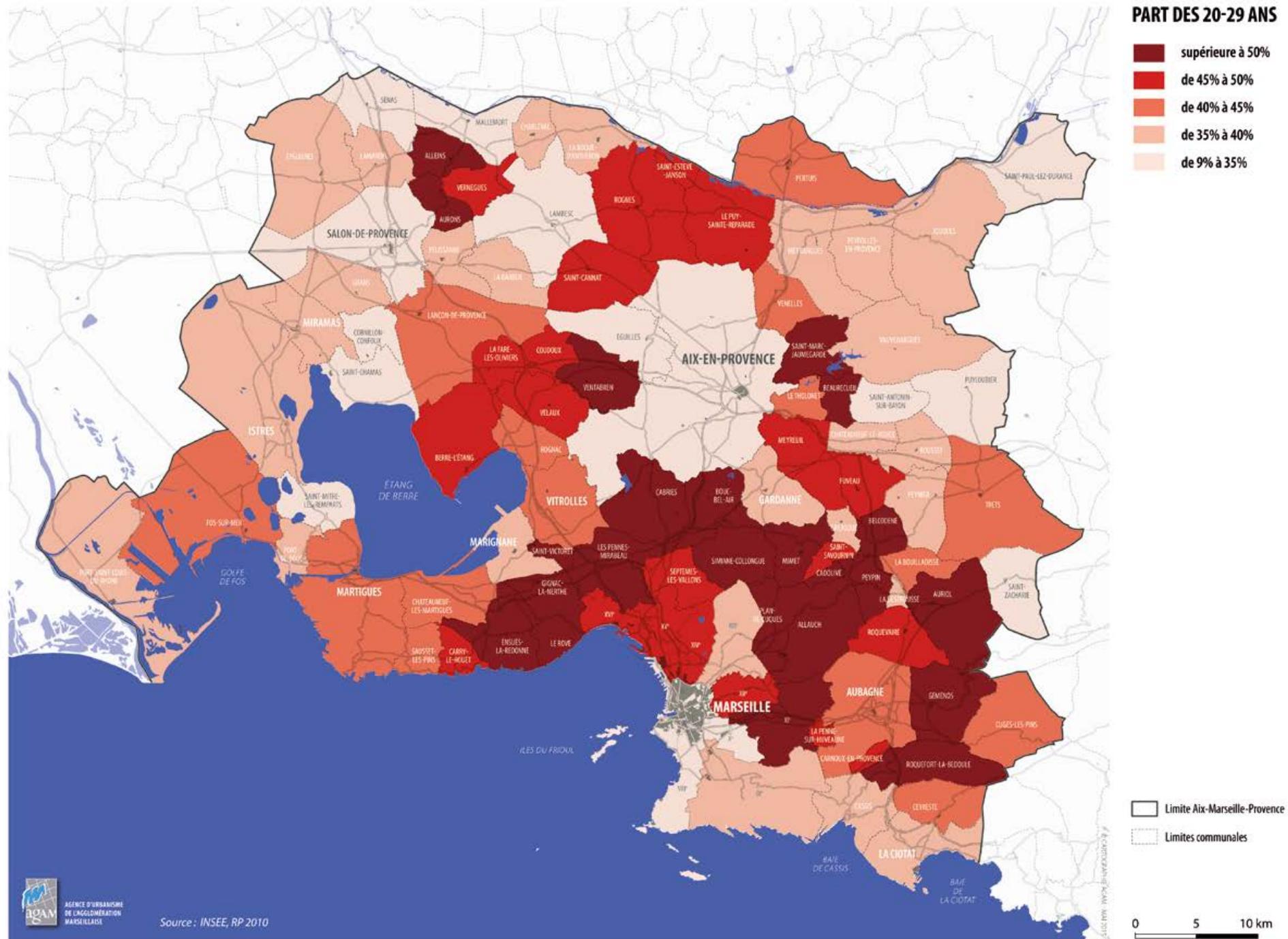
Dans l'espace métropolitain, 35% des jeunes âgés de 20 à 29 ans vivent au domicile parental contre 30% au niveau national. Cela montre que pour les jeunes, l'accès au logement est particulièrement difficile au sein du territoire métropolitain. Cela est d'autant plus vrai pour la partie est du territoire.

A Aix-en-Provence et dans le centre de Marseille, la part de jeunes « non décohabitants » est plus faible que celle observée sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cela est essentiellement dû à la forte attractivité de ces territoires, à la structure du parc (part plus importante de petits logements locatifs) et à la présence d'un fort contingent d'étudiants.

Au vu de ces analyses, se pose la question de l'offre de logements à destination des jeunes. En effet, les jeunes ont plutôt tendance à se loger dans des petites surfaces (T1 ou T2) du parc privé qui, aujourd'hui, leurs sont difficilement accessibles (prix élevés, concurrence avec des ménages plus solvables aux profils plus familiaux...). De plus, les démarches d'accès au parc social et les prix du marché de l'accession sont en inadéquation avec les attentes et besoins de ce jeune public.

Ils sont contraints de résider au sein du parc locatif privé majoritairement situé dans le centre des principaux pôles urbains du territoire métropolitain. En effet, la grande majorité des communes périurbaines dispose d'un parc de logements peu adapté à la demande des jeunes adultes.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • PART DES 20-29 ANS NON DÉCOHABITANTS EN 2010



ÉLÉMENTS DE MÉTHODE ET DÉFINITIONS

LOGEMENTS AUTORISÉS

Les données SITADEL (*) « logements » : guide d'utilisation

Ces données permettent d'appréhender le volume et le rythme de la construction neuve dans un territoire. Facilement accessibles (voir détail en bas de page), elles sont disponibles à l'échelle communale de 2003 à 2012 et à celle du département depuis 1988. Elles sont disponibles soit en « date réelle » soit en « date de prise en compte » et concernent soit les logements autorisés, soit les logements commencés. Nous recommandons d'utiliser ces données en « date réelle » et pour les logements autorisés. En effet, les données en « date réelle » se calent sur la date exacte de l'autorisation du programme et non pas sur la date de saisie (de prise en compte) par les services de l'État. La préférence de travailler à partir des autorisations plutôt qu'à partir des mises en chantier tient au fait que le dispositif statistique est moins performant pour les logements commencés que pour les logements autorisés. La donnée distingue les logements collectifs et les logements individuels.

Les autres cartes réalisées à partir des données SITADEL

La présente carte illustre, pour chaque commune de la Métropole (par arrondissement pour Marseille), le volume de logements autorisés en moyenne annuelle au cours de la période 2008-2012 en distinguant la part des logements individuels et celle des logements collectifs. Une autre carte traite des mêmes données pour la période 2003-2007, ce qui permet de comparer les dynamiques de construction avant et après la crise.

D'autres cartes ont été réalisées sur le même principe de distinction des deux périodes pour les locaux non résidentiels : commerce, artisanat, industrie, entrepôts, bureaux et équipements.

SITADEL

SITADEL est le « Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux ». Cette base de données recense l'ensemble des opérations de construction à usage d'habitation (logements) et à usage non résidentiel (locaux) soumises à la procédure d'instruction du permis de construire. Elle permet un suivi historique de la construction neuve depuis 20 ans est exhaustive, contrôlée et enrichie mensuellement. SITADEL fournit des informations sur les principales caractéristiques des opérations de construction neuve : aussi bien pour les logements (en nombre et surfaces autorisées ou commencées, selon le type de construction, le mode d'utilisation, le maître d'ouvrage) que les locaux et autres habitations (équipements, bureaux, commerces. . .).

Elles sont consultables et téléchargeables sur le site internet du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr.

LES SITES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La carte résulte de l'actualisation et de l'adaptation à l'échelle métropolitaine d'une cartographie de la Politique de la ville en région Paca, réalisée en 2008, par le Centre de Ressources pour la Politique de la Ville Paca.

Définitions

Agence Nationale de Renovation Urbaine (ANRU) : établissement public qui assure la mise en œuvre et le financement du programme national de renouvellement urbain.

Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) : cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. Signés en 2007, entre l'État et les collectivités, pour une période de trois ans renouvelable, ils ont été prolongés jusqu'au 31 décembre 2014.

Fonds européen de développement régional (FEDER) : fond structurel européen qui vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux.

Zone Franche Urbaine (ZFU) : dispositif national créé par la loi du 14 novembre 1996 relative au Pacte de relance pour la ville (PRV) afin de redynamiser des quartiers jugés prioritaires au regard de leurs caractéristiques économiques et sociales par la relance de l'activité économique et de l'emploi.

Source : Secrétariat général du CIV.

DÉPLACEMENTS

Les déplacements, avec le développement économique et l'habitat, constituent le socle du développement des territoires. Les professionnels du domaine des transports dans les services de l'État, des collectivités territoriales, des agences d'urbanisme et des bureaux d'études sont appelés à aider les décideurs locaux à concevoir, conduire et mettre en œuvre les nouvelles politiques de déplacements urbains. Ainsi, les lois du Grenelle de l'Environnement incitent les collectivités territoriales à privilégier, dans le domaine des transports, le développement des modes alternatifs à la voiture et notamment les transports collectifs. En ce sens, deux cartes de l'atlas, l'une concernant le centre-ville d'Aix-en-Provence, l'autre le quartier de la Joliette à Marseille, illustrent l'accessibilité comparée entre les transports en commun et la voiture particulière. Ce même type de carte peut être réalisé pour d'autres secteurs du territoire métropolitain. La carte sur les flux métropolitains, réalisée à partir de l'Enquête Ménages Déplacements, offre une photographie des flux où apparaissent très clairement les grands corridors de déplacements. Enfin, les deux dernières cartes sont consacrées aux infrastructures et visualisent la structuration du réseau routier et réseau ferré.

LA STRUCTURATION DU RÉSEAU ROUTIER

Le réseau routier métropolitain s'est progressivement constitué en suivant les principaux corridors d'infrastructures : accès à Marseille, Vallée de l'Huveaune, pourtour de l'étang de Berre, Vallée de l'Arc et de la Durance. Les principaux objectifs, à sa création et lors de ses extensions successives, ont été :

- ▶ d'accéder à Marseille et aux bassins Est du port ;
- ▶ d'organiser le trafic de transit est-ouest via A7-A54-A8 et l'accès à Toulon par A50.

Ce réseau est complété par un maillage assez complet de voies départementales ou nationales : D9, D5, D6, N568, N113, N8... Pour partie, ces routes ont des caractéristiques prononcées de voies rapides : vitesse limitée à 110 km/h, deux fois deux voies de circulation, échanges avec la voirie locale espacés...

Le réseau, largement constitué à l'est de la Métropole, à l'exception de la rocade L2 dans Marseille, prévue pour 2018, reste incomplet à l'ouest. Un tronçon de l'A54, de Saint-Martin-de-Crau à Arles, reste ainsi à construire (la RN 113 assure provisoirement la continuité de l'itinéraire autoroutier).

De même, la jonction autoroutière A54 / A55 Fos-Salon (ou A56), évoquée depuis plusieurs dizaines d'années, n'est toujours pas mise en service. Seuls les contournements de Miramas au nord et Port-de-Bouc au sud sont concrètement programmés.

La saturation du réseau est aujourd'hui un phénomène touchant une grande partie du réseau, et plus seulement l'accès à Marseille.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • STRUCTURATION DU RÉSEAU ROUTIER



- Autoroute à péage
- Autoroute
- - - Autoroute en projet
- Route principale
- · · · · Route principale en projet

Limite Aix-Marseille-Provence

0 5 10 km



LA STRUCTURATION DU RÉSEAU FERRÉ

Le réseau ferroviaire métropolitain comprend, à l'échelle de l'espace métropolitain, plus de 400 km de voies ferrées et 39 gares, dont deux gares « TGV » : Saint-Charles à Marseille et « Aix-TGV ».

Le réseau ferroviaire s'organise en étoile à partir de la gare Saint-Charles, et dessert ainsi les principaux pôles urbains de l'espace métropolitain. L'infrastructure a un niveau de service très variable selon le type de voie :

- ▶ voies rapides et électrifiées sur les lignes Paris-Lyon, Miramas-Vitrolles, Marseille);
- ▶ voies plus lentes et non électrifiées sur les lignes Marseille-Aix-Manosque ou Marseille-Martigues. Des investissements d'amélioration ont été engagés : première phase de doublement d'Aix-Marseille, troisième voie Marseille-Aubagne mise en service fin 2014/début 2015.

La situation en cul-de-sac, et le nombre important de trains saturant les voies, fait de Saint-Charles un point de saturation ferroviaire à l'échelle métropolitaine, régionale et nationale. C'est pourquoi le gouvernement a décidé, suite au rapport de la Commission 21, d'engager prioritairement des travaux de désaturation du réseau grâce à la réalisation d'une nouvelle gare souterraine en ligne (2025-2030).

Une partie du réseau est actuellement soit dédiée au transport de marchandises, soit non utilisée. Différents projets ont vocation :

- ▶ soit à améliorer les flux de fret tel que le projet de ré-ouverture du raccordement de Mourepiane à Marseille ou l'amélioration des voies dans le port à Fos;
- ▶ soit à compléter les infrastructures pour les voyageurs sur les voies suivantes : Aix-Les Milles-Rognac ; Gardanne-Carnoules ; Aubagne-Valdonne.

Entre 65 000 et 70 000 personnes utilisent les gares de l'espace métropolitain tous les jours, 57% à la gare Saint-Charles, 13% à Aix TGV. Ces deux gares donnent accès au réseau TGV, la gare de Vitrolles-Aéroport Marseille Provence complétant l'accès

aux portes métropolitaines. D'autres sont équipées de pôles d'échanges urbains et interurbains complets (Aix, Blancarde, Aubagne...), ou ont des projets d'amélioration (Salon...). Des projets de gares sont étudiés pour améliorer la couverture territoriale, en particulier sur l'axe Marseille-Briançon pour lequel sont envisagées des gares à Plan-de-Campagne, Luynes (sud-ouest d'Aix), La Calade (nord d'Aix) et Venelles.

LA SYNTHÈSE DES FLUX MÉTROPOLITAINS

L'Enquête Ménages Déplacements (EMD), réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Région Paca et associant toutes les intercommunalités, la Chambre de Commerce et l'Agam, offre une photographie des flux. Ils peuvent être représentés géographiquement sur différents corridors de déplacements, le long des infrastructures et entre les grands espaces naturels. Seuls les flux de plus de 3 000 déplacements, le seuil statistique de l'EMD, sont représentés. Représenter les flux quotidiens permet aussi de mieux comprendre les liens économiques, commerciaux, familiaux ou universitaires entre les territoires métropolitains. Cette carte représente donc les liens entre agglomérations.

En une journée, les habitants de la Métropole réalisent plus de 6,5 millions de déplacements; parmi ceux-ci, 10% peuvent être qualifiés de métropolitains. Ils représentent en effet des échanges entre des pôles urbains ou économiques en dehors des agglomérations urbaines.

En représentant le nombre de déplacements par jour, cette carte permet aussi d'identifier quelles sont les origines et les destinations des flux sur les grands corridors, par exemple entre Aix et Marseille ou Martigues et Istres.

Quatre grandes familles d'échanges métropolitains peuvent être identifiées :

- ▶ les déplacements entre grands pôles urbains, représentés en rouge sur la carte, sont les plus importants avec trois grands corridors : Aubagne-Marseille, Aix-Marseille et Marignane/Vitrolles-Marseille. Les flux quotidiens sont du même ordre de grandeur : un peu plus de 50 000 par jour ;
- ▶ des échanges, représentés en bleu sur la carte, entre Marseille et le territoire qui s'inscrit dans sa mouvance résidentielle ou économique, qu'il s'agisse de communes périurbaines (Côte Bleue, Var...) ou de pôles urbains comme La Ciotat ;
- ▶ des échanges, représentés en mauve sur la carte, entre Aix-en-Provence et son « pays » qui forment une étoile de flux ;

▶ des échanges, représentés en vert sur la carte, centrés sur des communes moyennes ou des pôles d'emplois périphériques. Ces échanges se réalisent soit dans une relative proximité (Aubagne vers la Haute Vallée de l'Huveaune, autour de Salon), soit d'une commune moyenne à une autre commune moyenne proche (Martigues-Istres, Istres-Miramas...).

Certains flux sont trop faibles pour être repérés par l'EMD et représentés sur cette carte :

- ▶ le long de l'axe RD6-RD9 entre Martigues et Marignane, Vitrolles et Gardanne ou Gardanne et Rousset ;
- ▶ autour de l'étang de Berre à longue distance, comme entre Vitrolles et Istres ou Salon et Martigues ;
- ▶ d'Aix-en-Provence vers Aubagne et La Ciotat.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • SYNTHÈSE DES FLUX MÉTROPOLITAINS



650 000 DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

- 3 000 à 5 000 déplacements
- 5 000 dépl.
- 10 000 dépl.
- 25 000 dépl.
- 50 000 dépl.

- Déplacement de pôle à pôle
- ➔ Déplacement de pôle à zone

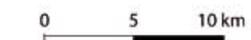
- Trois principaux corridors métropolitains
- Echanges de l'étoile d'Aix-en-Provence
- Echanges avec Marseille
- Echanges des pôles urbains et économiques

COMMENTAIRE

Les flux métropolitains sont en grande partie polarisés, autour des centre d'Aix, de Marseille, des communes principales, mais aussi des pôles commerciaux et d'emploi.

Ces échanges comprennent tous les déplacements des résidents du territoire, deux sens confondus, quelque soit la raison de se déplacer.

- Voies principales
- Autoroutes
- Limite Aix-Marseille-Provence



L'ACCESSIBILITÉ COMPARÉE TC/VP AU CENTRE-VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Le centre-ville d'Aix-en-Provence bénéficie d'une desserte assez complète depuis l'espace métropolitain, grâce aux pôles d'échanges de la gare routière et de la gare SNCF. Ces deux pôles sont en effet desservis par un ensemble de lignes de cars du Conseil général, de la Communauté du Pays d'Aix et de trains régionaux. La qualité d'une offre en transport ne se limite pas cependant à pouvoir relier un point à un autre. Elle dépend du temps de parcours, du temps d'attente, de la qualité des correspondances et des parcs-relais.

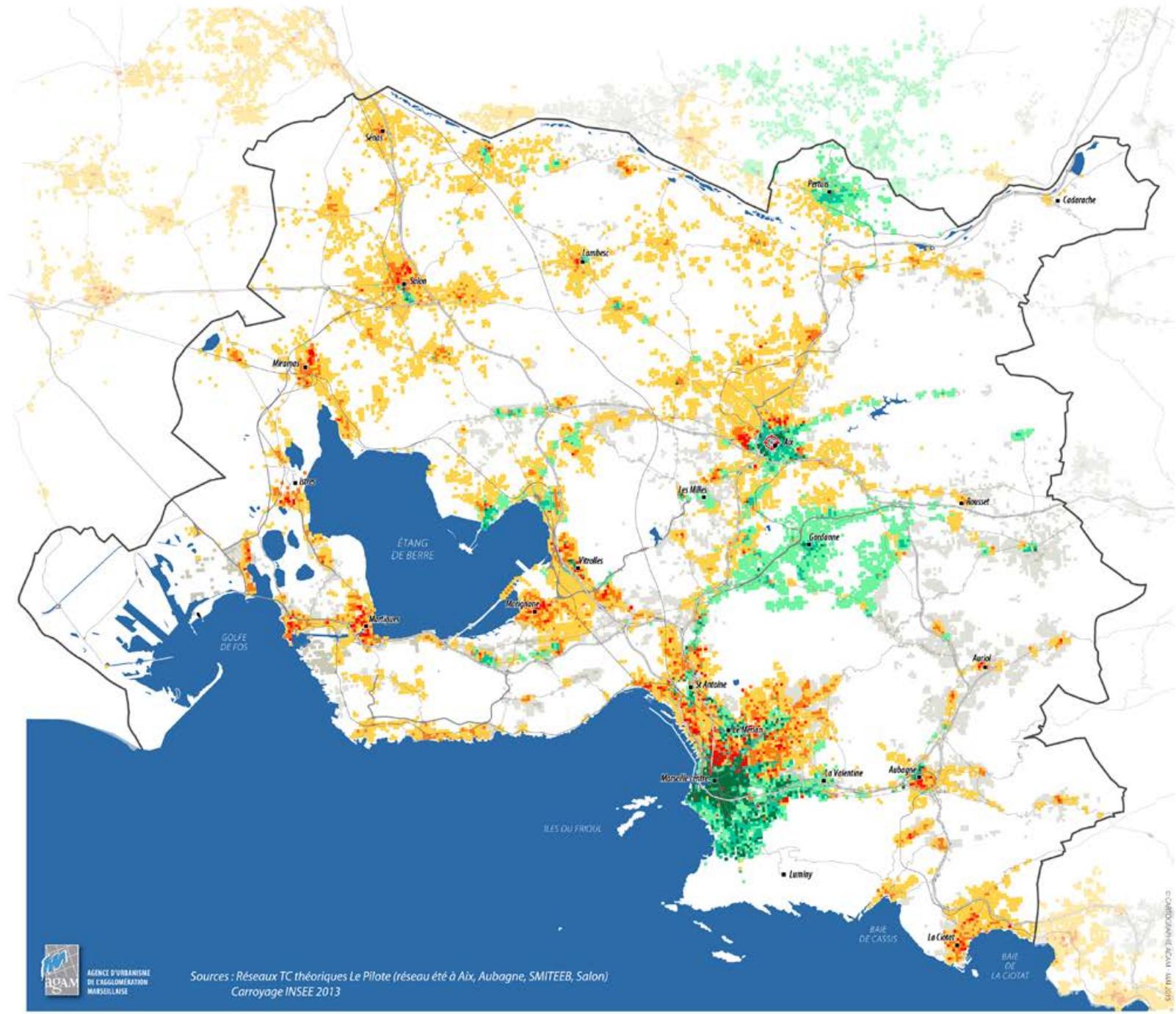
Les pixels verts correspondent aux territoires pour lesquels les différents réseaux de transports en communs offrent un service attractif et concurrentiels à la voiture. Plus de 600 000 personnes habitent des territoires bien desservis depuis le centre d'Aix. Ainsi les territoires autour de Gardanne ou de Pertuis, profitent d'une bonne desserte, soit par car soit par train. Surtout, l'effet des parcs-relais est bien visible, la zone de pertinence des gares s'étendant sur plusieurs kilomètres.

De même, le sud, l'est et le nord (autour du métro) de Marseille sont bien desservis, à la fois grâce au rabattement en métro au pôle Saint-Charles, mais aussi à cause des difficultés de circulation pour traverser Marseille.

D'autres territoires, en nuances de rouge et d'orange, sont desservis, mais de manière peu performante. Le déplacement en transports en commun est souvent deux à trois fois plus lent qu'en voiture, même en heure de pointe. A l'échelle métropolitaine, les échanges vers Salon, Vitrolles, Aubagne ou Martigues, sont possibles en car ou en train, mais manquent de performance en raison de correspondances et de transports trop peu fréquents.

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • ACCESSIBILITÉ COMPARÉE TC/VP AU CENTRE-VILLE D'AIX-EN-PROVENCE



DENSITÉS & DESSERTE MULTIMODALE

PEU DENSE (inf. 20 hab./ha)
 COURONNE URBAINE (inf. 100 hab./ha)
 CENTRE DENSE (sup. 100 hab./ha)

■ NON DESSERVI EN TC
 ■ DESSERTE TC PERFORMANTE
 ■ DESSERTE TC PEU PERFORMANTE
 plus d'une heure en voiture en TC à l'heure de pointe

■ 120 000 métropolitains
 ■ 650 000
 ■ 820 000
 □ 160 000

— Voies ferrées
 — Voies principales
 — Autoroutes
 □ Limite Aix-Marseille-Provence

0 5 10 km



L'ACCESSIBILITÉ COMPARÉE TC/VP À MARSEILLE-JOLIETTE

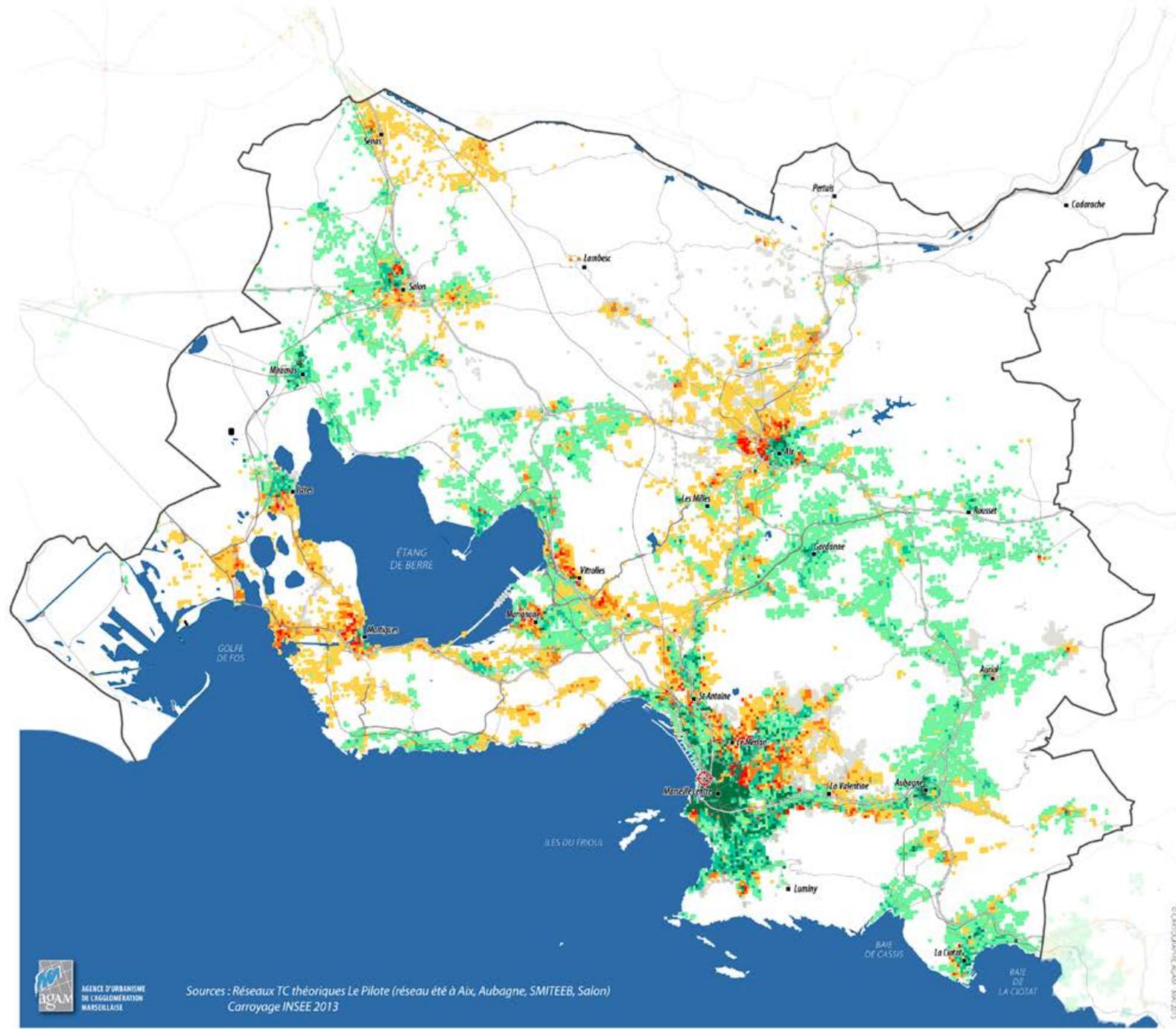
Euroméditerranée, autour de La Joliette, bénéficie d'une desserte interne à Marseille de bonne qualité (métro, tramway), de liaisons vers Saint-Charles et de navettes du Conseil général. La qualité d'une offre en transport ne se limite pas cependant à pouvoir relier un point à un autre. Elle dépend du temps de parcours, du temps d'attente, de la qualité des correspondances et des parcs-relais.

Les pixels verts correspondent aux territoires pour lesquels les différents réseaux de transports en commun offrent un service attractif et concurrentiel à la voiture. Environ 1 million de personnes habitent des territoires bien desservis depuis Euroméditerranée. Ils peuvent se déplacer depuis Marseille (métro, tramway), par le train vers Aubagne (via Saint-Charles), Rognac ou Gardanne ou en car vers Aix-en-Provence.

D'autres territoires, en nuances de rouge et d'orange, sont desservis, mais de manière peu performante. Quelques territoires denses mériteraient ainsi d'avoir une desserte plus performante : Martigues et Istres, Aix-en-Provence (à l'ouest de la ville et pour le village des Milles), les centres de Marignane et Vitrolles, le nord de Marseille ou le plateau de Saint-Just.

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • ACCESSIBILITÉ COMPARÉE TC/VP À MARSEILLE-JOLIETTE



DENSITÉS & DESSERTE MULTIMODALE

PEU DENSE (inf. 20 hab. / ha)
 COURONNE URBAINE (inf. 100 hab. / ha)
 CENTRE DENSE (sup. 100 hab. / ha)

NON DESSERVI EN TC
 DESSERTE TC PERFORMANTE
 DESSERTE TC PEU PERFORMANTE
 plus d'une heure en voiture et en TC à l'heure de pointe

80 000 métropolitains
 1 000 000
 510 000
 160 000

— Voies ferrées
 — Voies principales
 — Autoroutes
 □ Limite Aix-Marseille-Provence



Sources : Réseaux TC théoriques Le Pilote (réseau été à Aix, Aubagne, SMITEEB, Salon)
 Carroyage INSEE 2013

© CARTOGRAPHIE AUMAP - MAI 2015

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE ET DÉFINITIONS

L'ACCESSIBILITÉ COMPARÉE TC/VP AU CENTRE-VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Pour visualiser l'ensemble de ces critères, l'Agam a développé une représentation cartographique innovante, utilisée ici à partir du centre d'Aix-en-Provence. Elle s'appuie sur une description complète des différents réseaux de transport (Cartreize, TER, CPA, RTM. . .), interconnectés entre eux et au réseau routier par les parcs-relais. A chaque pixel de la carte, un temps de parcours multimodal depuis le centre d'Aix est calculé et comparé au même déplacement fait en voiture, en heure de pointe. Le temps en transport collectif prend en compte les correspondances et un éventuel usage de la voiture.

Les deux temps sont comparés, et chaque pixel est considéré comme bien desservi si le déplacement en transports collectifs est plus rapide ou s'il est moins de 25% plus lent que le même déplacement en voiture. La durée totale de déplacement est limitée à 60 minutes.

L'ACCESSIBILITÉ COMPARÉE TC/VP À MARSEILLE-JOLIETTE

Pour visualiser l'ensemble de ces critères, l'Agam a développé une représentation cartographique innovante, utilisée ici à partir de la Joliette. Elle s'appuie sur une description complète des différents réseaux de transport (Cartreize, TER, CPA, RTM. . .), interconnectés entre eux et au réseau routier par les parcs-relais. A chaque pixel de la carte, un temps de parcours multimodal depuis la Joliette est calculé et comparé au même déplacement fait en voiture, en heure de pointe. Le temps en transport collectif prend en compte les correspondances et un éventuel usage de la voiture.

Les deux temps sont comparés, et chaque pixel est considéré comme bien desservi si le déplacement en transports collectifs est plus rapide ou moins de 25% plus lent que le même déplacement en voiture. La durée totale de déplacement est limitée à 60 minutes.

ENVIRONNEMENT

Outre sa grande superficie (3 180 km²), le territoire métropolitain se distingue des autres aires métropolitaines par la place importante qu'y tiennent les espaces naturels. La présence d'une façade littorale significative constitue une autre spécificité notable. De fait, l'environnement traditionnellement considéré comme une politique « d'accompagnement » du développement, revêt pour Aix-Marseille-Provence un enjeu bien plus important que celui constaté dans la plupart des autres métropoles. Il constitue à la fois un atout en termes d'attractivité et de qualité de vie et une contrainte à intégrer pour le développement du territoire. C'est pourquoi l'atlas lui consacre un nombre important de cartes qui présentent le patrimoine naturel en décrivant les unités paysagères, les espaces agricoles, les cœurs de nature et les continuités écologiques (trames verte et bleue). Autre spécificité du territoire métropolitain : il comporte de nombreux espaces boisés, parfois très imbriqués aux habitations, dans une région soumise de manière récurrente au risque incendie. Un élément non négligeable pour le territoire et ici illustré par deux cartes traitant du risque incendie « subi » et du risque « induit ». Afin de préserver sa qualité de vie, le territoire doit être attentif à la qualité de l'air à laquelle la population est très sensible. Enfin, une dernière carte évoque l'importance du développement durable avec la consommation d'énergie par grand secteur d'activité.

Deux nouvelles cartes dans cette rubrique : la première concerne la qualité de l'air et aborde un des principaux enjeux sanitaires de la métropole : la pollution atmosphérique. La seconde recense les équipements de production énergétique.

LES UNITÉS PAYSAGÈRES

La donnée « unités paysagères »

Cette donnée est publiée par la Dréal Paca. Les unités paysagères correspondent à des typologies de paysages qui prennent en compte :

- ▶ la géomorphologie et la topographie. Les limites des unités paysagères s'appuient notamment sur des lignes de crêtes, falaises, reliefs... En plaine, les modes d'occupation et d'utilisation du sol délimitent des unités paysagères ;
- ▶ l'hydrographie. La présence ou l'absence de l'eau et la nature de l'eau (mer, lac, rivière, fleuve, ruisseau...) sont complémentaires de la géomorphologie et de la topographie dans la détermination des unités paysagères ;
- ▶ les conditions biotiques et climatiques qui déterminent les couverts végétaux et les cultures ;
- ▶ les dimensions historiques et culturelles : architecture, formes urbaines, traces d'activités anciennes... ;
- ▶ les conditions économiques et sociales : type et implantation des activités économiques, activités d'extraction, loisirs, altérations paysagères...

La définition des unités de paysage est soumise à interprétation. Leurs limites sont fluctuantes et s'interprètent souvent comme des espaces de transition entre deux unités voisines.

Ce territoire rassemble des paysages très divers et parmi les 26 unités paysagères métropolitaines, certaines correspondent à des sites naturels ou à dominante naturelle emblématiques de renommée mondiale : Massif des Calanques, chaîne de l'Estaque, la Nerthe, Côte Bleue, massif de l'Étoile-Garlaban, massif de la Sainte-Victoire. Présence de la mer pour certains, végétation basse à feuilles persistantes, roche calcaire très apparente... contribuent fortement à l'identité de ces massifs.

A l'est du territoire métropolitain, la Camargue et la Crau constituent des paysages très différents de plaines et de littoraux sableux.

L'unité paysagère n°19: le bassin de l'étang de Berre est un espace en mutation constante. Il présente des contrastes très forts marqués par des alternances de paysages naturels, lacustres ou agricoles avec de vastes installations industrielles, des villes nouvelles, un aéroport...

LES CŒURS DE NATURE ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Cette carte illustre l'approche réalisée par l'Agam en 2009 sur les continuités écologiques, dans un contexte de réflexion sur la question de la trame verte et bleue. Ce travail expérimental s'est basé sur un croisement de nombreuses données issues du système d'information géolocalisé (routes, voies ferrées, périmètres de protection de la nature...) avec la base de données d'interprétation visuelle d'images satellitaires Corine Land Cover (CLC) qui fournit des informations sur l'occupation du sol (*source: CLC/Ocsol 2006 du Crige Paca*). La méthodologie employée a permis d'identifier trois catégories d'espaces, supports des continuités écologiques, selon leur taille, leur proximité avec l'urbain ou leur degré d'artificialisation.

- ▶ Les zones en vert correspondent aux grands cœurs de nature. Ce sont les espaces permettant au plus grand nombre d'espèces d'accomplir la totalité de leur cycle de vie.
- ▶ Les espaces en marron sont des enclaves de nature situées dans la matrice des espaces artificialisés. Leur taille réduite et leur isolement par rapport aux espaces naturels ne permettent pas de les considérer comme des cœurs de nature à part entière.
- ▶ Les zones en jaune représentent des espaces de frontières perméables entre la nature et l'occupation humaine. Ces espaces sont suffisamment perturbés pour que toutes les espèces des cœurs de nature ne soient pas représentées ou ne puissent accomplir la totalité de leurs cycles vitaux.

Le territoire métropolitain s'inscrit dans le contexte géographique de la Provence calcaire et dispose d'une frange littorale et lacustre. Les habitats naturels y sont particulièrement variés en faisant un territoire écologiquement très riche. Les très nombreux périmètres de protection de la nature et des paysages attestent de cette richesse.

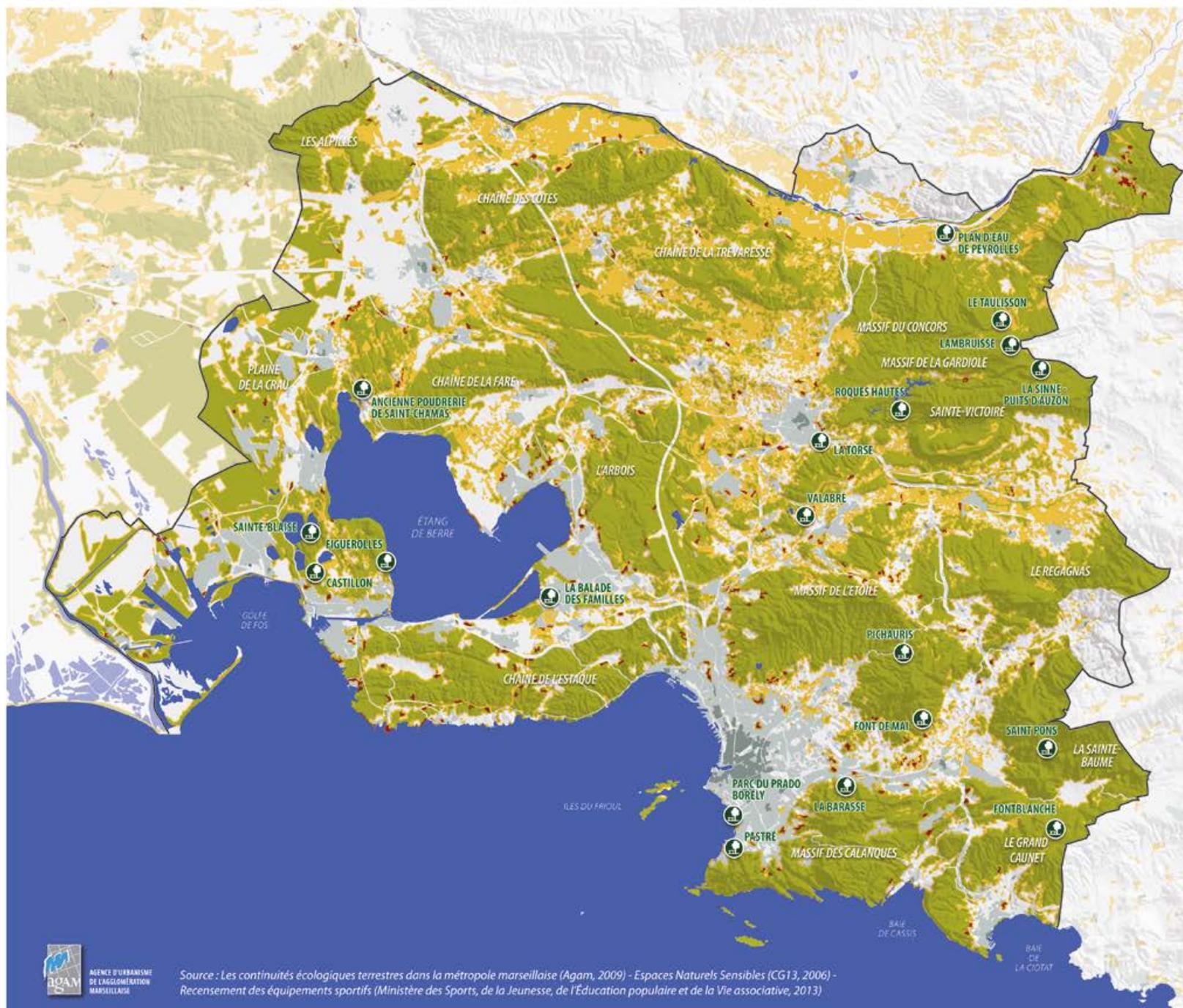
Les continuités écologiques se présentent sous la forme de grands cœurs de nature soumis, pour la plupart à des mesures de protection. A l'est du territoire, ces

continuités correspondent aux massifs et à une frange littorale marine rocheuse : Calanques, Étoile/Garlaban, Nerthe, Sainte-Baume, Sainte-Victoire... Les espèces remarquables, protégées pour la plupart s'y concentrent : aigle de Bonelli, astragale de Marseille, sabline de Provence, mérrou brun, grande nacre, oursin diadème... pour n'en citer que quelques unes.

Plus à l'ouest, les massifs s'estompent et les continuités écologiques sont représentées par des espaces plus originaux : début de la plaine de la Crau, rives des étangs de Berre et de Bolmon. Malgré le développement de l'industrie de la pétrochimie, ces espaces ont conservé des intérêts écologiques avec, par exemple, une avifaune importante au niveau de l'étang de Bolmon. Le milieu aquatique lacustre est, quant à lui, fortement perturbé.

Si le territoire métropolitain se caractérise par ses richesses écologiques, celles-ci se répartissent au sein d'ensembles géographiques très isolés les uns des autres. L'extension de l'urbanisation, les grandes zones d'activités et de commerces conçues pour l'usage de l'automobile ont rompu la plupart des grandes liaisons écologiques. Seul l'extrême sud-est du territoire, entre le massif des Calanques, le massif du Grand Caunet et le massif de la Sainte-Baume, semble être une zone de « moindre discontinuité écologique ».

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • CŒURS DE NATURE ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE

- Cœur de nature (espace suffisamment vaste pour que les espèces puissent y accomplir l'ensemble de leur cycle de vie)
- Périmètre de diffusion (zone tampon de 100 m en bordure des cœurs de nature, friches agricoles et surfaces fourragères adjacentes)
- Zone refuge à préserver (unité naturelle de 3 à 10 ha incluse dans des zones artificialisées)
- Tache urbaine

LES USAGES RÉCRÉATIFS

-  Espace semi-naturel aménagé pour l'accueil du public

 Limite Aix-Marseille-Provence

0 5 10 km



LA TYPOLOGIE DES ESPACES AGRICOLES

La préservation des espaces agricoles est un enjeu fort pour la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ces espaces restent le support privilégié des extensions urbaines. L'exemple typique est celui de la ceinture maraîchère marseillaise presque entièrement disparue. L'ambition de conserver l'existant se traduit toutefois dans le nouveau PLU qui protège 239 hectares en zonage agricole A et 30 hectares en « terrains cultivés à protéger », sous la forme de jardins familiaux et fermes pédagogiques.

Les recensements généraux agricoles de 2000 et 2010 montrent qu'à l'échelle départementale une exploitation à potentiel économique important sur six a disparu (une exploitation sur quatre à l'échelle régionale). La surface agricole utilisée a diminué globalement de 9% (-12% à l'échelle régionale). Le secteur le plus touché est l'arboriculture avec une réduction de 20% de la surface agricole utilisée. Les trois quarts des exploitations sont gérées par des exploitants individuels. Mais la part de sociétés de type EARL progresse, elle est passée de 8% à 13% en dix ans.

Quelques chiffres pour l'année 2010* :

- ▶ 4 900 exploitations (22% du total régional) ;
- ▶ 148 600 ha de superficie agricole utilisée ;
- ▶ un potentiel économique de 444,6 millions d'euros ;
- ▶ 8% des exploitations pratiquent l'agriculture biologique ;
- ▶ 26% des exploitations pratiquent le circuit court ;
- ▶ 47% des exploitations sont considérées comme petites avec un potentiel de production inférieur à 25 000 € et 53% des exploitations ont un potentiel économique supérieur à 25 000 €.

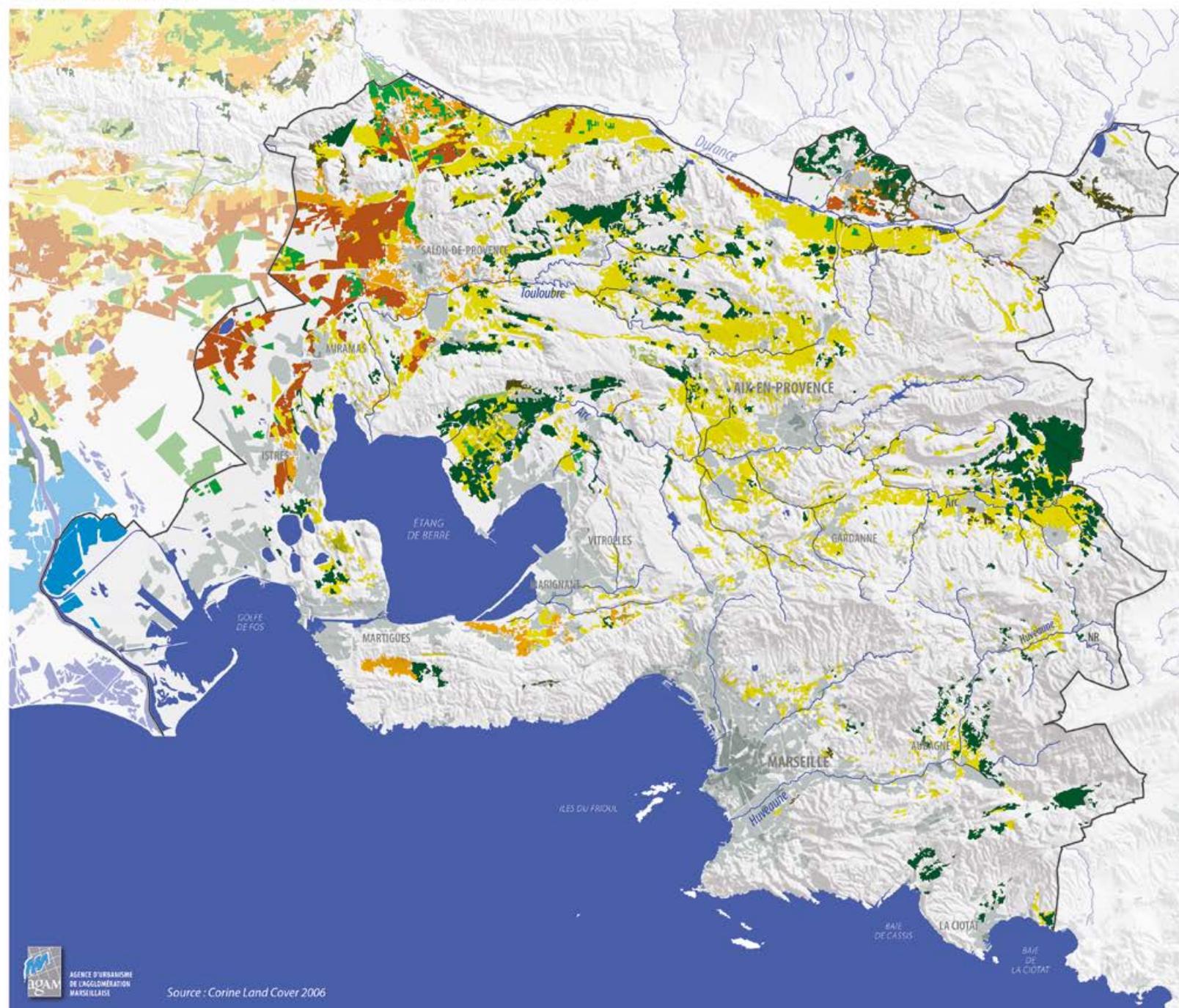
* D'après le RGA 2010, source Agrest n°64 – novembre 2011. Le territoire métropolitain est assimilé ici à celui des Bouches-du-Rhône.

Le territoire métropolitain se caractérise par une grande diversité de productions agricoles. Au sein de cette diversité, les productions végétales sont dominantes. Avec, d'est en ouest :

- ▶ des prairies de foin, pâturages des moutons mérinos d'Arles au printemps et à l'automne, productions fruitières et légumières dans la plaine de la Crau
- ▶ des espaces agricoles concentrés au nord et à l'ouest du pourtour de l'étang de Berre, sur les communes de Berre-l'Étang, Istres, Miramas, Grans et Cornillon-Confoux. La vigne y représente la culture permanente dominante. Au sud des étangs de Berre et de Bolmon, au niveau des communes de Châteauneuf-les-Martigues, Marignane et Rognac, les espaces agricoles alternent avec les zones d'activités, les industries, les réseaux de déplacements :
- ▶ des cultures céréalières, de fruits et légumes de plein champ et culture traditionnelle sous abri sont développés dans la Basse vallée de la Durance ;
- ▶ des vignes classées AOC – Côtes de Provence, Coteaux d'Aix –, des cultures légumières, des vergers traditionnels d'oliviers... dans la région aixoise ;
- ▶ la ceinture maraîchère marseillaise qui se résume à quelques exploitations éparses situées principalement sur les contreforts des massifs de l'Étoile et du Garlaban ;
- ▶ l'extrême est du territoire métropolitain, globalement dédié à la vigne, avec notamment l'AOC vins de Cassis, même si les cultures sont diversifiées notamment sur le territoire de l'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

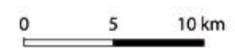
Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • TYPOLOGIE DES ESPACES AGRICOLES



- Terre arable hors périmètre d'irrigation
- Zone à forte densité de serres
- Culture annuelle associée aux permanentes
- Vignoble
- Verger et petits fruits
- Oliveraie
- Rizière
- Prairie
- Territoire principalement occupé par l'agriculture avec présence de végétation

Limite Aix-Marseille-Provence



LA QUALITÉ DE L'AIR

S'il est un domaine que se partagent de longue date l'ensemble des territoires d'Aix-Marseille-Provence, c'est celui de la pollution atmosphérique. La situation est suffisamment dégradée pour en faire le principal enjeu sanitaire. Même si certaines améliorations ont été enregistrées, notamment du côté des émissions industrielles et de la modernisation du parc automobile, les progrès sont toutefois contrebalancés par l'étalement urbain, la multiplication des déplacements motorisés notamment sur les grands axes, la « diésélisation » du parc automobile...

Environ 60% de la population métropolitaine résident dans une zone exposée au dépassement des seuils pour la protection de la santé liée à l'ozone et 7% correspondent à la part de la population métropolitaine qui habite dans une zone exposée au dépassement des seuils pour la protection de la santé liée aux particules en suspension. Un habitant du territoire métropolitain n'est pas soumis aux mêmes pollutions selon son lieu de résidence, de travail et son mode de transport. Il est d'ailleurs encore difficile d'évaluer l'exposition des populations à la pollution de l'air et les chiffres publiés ne se réfèrent qu'au lieu de résidence. La pollution des centres-villes est dominée par les oxydes d'azote, typiques de la pollution automobile, et des particules fines et très fines, produites en majorité par les moteurs et les systèmes de chauffage. Les espaces périurbains, quant à eux, sont impactés par la pollution à l'ozone.

Les conditions climatiques du sud de la France sont un facteur aggravant vis-à-vis de la pollution atmosphérique. Le fort ensoleillement favorise la transformation des oxydes d'azote en ozone troposphérique, avec des épisodes de pollution généralisés à une échelle supra métropolitaine.

La typologie des espaces urbanisés influe sur la dispersion des polluants. Les rues « canyon » des centres-villes favorisent la concentration de la pollution automobile pour atteindre localement des valeurs très supérieures aux seuils légaux. Enfin, le quart sud-ouest du territoire, dédié à des activités industrielles lourdes, est une

source majeure d'émissions polluantes exportées dans une grande partie du territoire métropolitain.

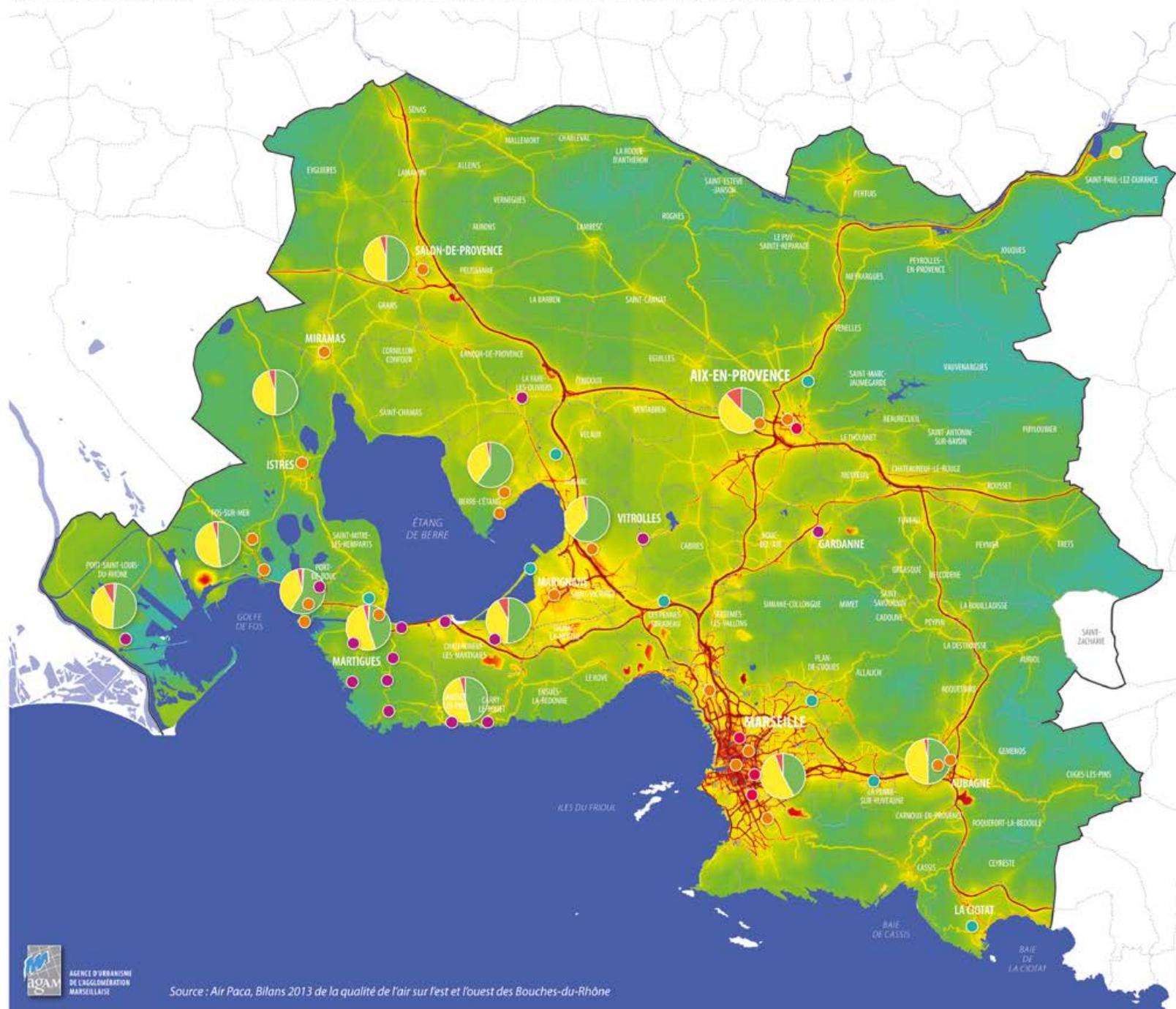
A Marseille, selon l'étude Aphekom, l'espérance de vie des personnes de 30 ans et plus pourrait être rallongée de 7,5 mois si le taux de particules très fines (PM_{2,5}) respectait le seuil de recommandation de l'Organisation Mondiale pour la Santé, soit, en moyenne annuelle, 10 mg/m³. Dit autrement, ce sont 398 décès qui pourraient être différés chaque année. Au-delà des pics de pollution qui donnent lieu à des alertes ou des mesures ponctuelles telles la limitation de vitesse des véhicules ou la réduction des émissions industrielles, la pollution de fond représente le principal enjeu en terme de protection pour la santé humaine.

Clé de lecture de la carte

La carte s'appuie sur la fréquence des indices de la qualité de l'air. Pour les villes et agglomérations de plus de 100 000 habitants, il s'agit de l'indice ATMO dont le mode de calcul est réglementé. Cet indicateur présente des limites comme l'impossibilité de comparer les résultats sur plusieurs années. Il a cependant l'avantage de fournir une information qui agrège plusieurs polluants, en attendant une représentation par modélisation d'échelle départementale.

Le fond de carte représente l'indice d'exposition multipolluant en 2014. Il prend en compte le dioxyde d'azote, les particules en suspension d'un diamètre inférieur à 10 µm et l'ozone.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • MESURE DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET FRÉQUENCE DES IQA EN 2013



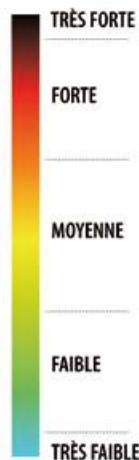
TYPLOGIES DES STATIONS DE MESURE AIR PACA EN 2012

- trafic
- observation
- urbain
- périurbain
- rural

FRÉQUENCE DES INDICES DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN 2013 (en %)

- très bon à bon
- moyen à médiocre
- mauvais à très mauvais
- indisponible

POLLUTION DE L'AIR



- Limite Aix-Marseille-Provence
- Limites communales



LA QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE

La carte de la qualité des eaux de surface constitue un premier élément de connaissance du territoire métropolitain qui gagnerait à être développé plus en détail. Concernant la présente cartographie, elle regroupe sur un même support deux informations qui méritent une analyse séparative : la question de la qualité des eaux et de son évolution incluant les sources des pollutions ; puis la question des équipements de traitement et leur capacité eu égard aux évolutions urbaines.

Les cours d'eau sont, pour l'essentiel, de qualité moyenne sur le territoire métropolitain. Malgré une amélioration globale de la qualité des eaux, les activités humaines en progression sur le territoire métropolitain exercent de nombreuses pressions sur les cours d'eau et impactent toujours la qualité de l'eau. Avec l'amélioration des systèmes d'assainissement collectif, les pollutions d'origine domestique se sont réduites. La présence de petites et moyennes entreprises à proximité des cours d'eau implique un risque de pollution industrielle. Des substances considérées comme polluantes et dangereuses sont souvent rejetées directement dans le réseau d'égouts. Par ailleurs, malgré l'amélioration des pratiques agricoles, il est constaté des pollutions agricoles par les pesticides.

A l'échelle métropolitaine, 68 sites font très régulièrement l'objet d'un contrôle de la qualité des eaux de baignade par l'Agence Régionale de Santé (ARS). 55 points de contrôle se situent sur le littoral et 13 autres concernent les rives de l'étang de Berre.

En 2012, 87% des sites de baignade contrôlés sont de « bonne qualité » et 13% sont de « qualité moyenne ». Aucun site n'a été momentanément pollué. Depuis 2004, on observe une amélioration de la qualité des eaux de baignade, au regard des critères actuels du Code de la santé publique.

Plus de 70 stations de traitement des eaux usées pour une capacité nominale de plus de 2 700 000 équivalents habitants sont réparties sur le territoire métropolitain. Il s'agit, en moyenne, de stations d'épuration dont l'âge se situe entre 6 et 20 ans et dont la capacité nominale est comprise entre 2 000 et 10 000 équivalents habitants. Une spécificité concerne la station de Marseille qui, avec une capacité nominale de 1,6 million équivalent habitant, est la plus vaste du territoire. Elle traite effectivement les eaux usées de Marseille et de 17 autres communes dont 85% des effluents du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

Âgées de plus de 20 ans, les stations d'épuration du sud-ouest de l'étang de Berre sont vieillissantes.

Les boues activées sont les procédés de traitement majoritairement existants (plus de 60%). Le procédé de traitement physicochimique et par biofiltration est utilisé pour les stations de Marseille, Cassis et La Ciotat.

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE (mer, étangs et cours d'eau)



ÉTAT CHIMIQUE (2009)

- Données manquantes
- Bon état
- État mauvais

ÉTAT ÉCOLOGIQUE (2009)

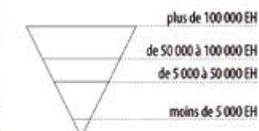
- Très bon état
- Bon état
- État moyen
- État médiocre
- État mauvais

QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE (2013)

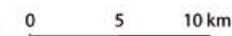
- Bonne (A)
- Moyenne (B)
- Mauvaise (C)

STATIONS D'ÉPURATION

- xxx Équivalent-Habitant
- ▼ Station d'épuration



□ Limite Aix-Marseille-Provence



PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE

Avec une production s'élevant à 800 ktep/an et une consommation finale d'énergie primaire équivalente à 11 300 ktep/an, l'autosuffisance énergétique de la métropole est de 7%. Malgré un paysage énergétique diversifié, autant par la diversité des équipements de production que par la densité de ses réseaux de transport et de distribution, ce territoire dispose d'un potentiel considérable pour augmenter sa part de production d'énergie d'origine renouvelable.

Une production d'énergie électrique prédominante

Les équipements de production d'énergie de la métropole (centrales thermiques, centrales hydrauliques, éoliennes, parcs solaires photovoltaïques...) produisent à 85% de l'électricité. La moitié de cette forme d'énergie est produite par les trois centrales thermiques (Gardanne, Martigues et Fos-sur-Mer) et l'incinérateur des ordures ménagères de Fos-sur-Mer.

Malgré un secteur industriel très développé, la production de chaleur est peu développée (11%). La récupération de la chaleur fatale émise par les industries du territoire pourrait être une source de production d'énergie renouvelable, en particulier pour pallier à la consommation énergétique importante du secteur industriel (64% des consommations d'énergie).

Plus généralement, si la production énergétique du territoire métropolitain se concentre à l'ouest et au nord (2/3 de la production énergétique), à l'inverse les consommations énergétiques sont majoritaires au sud et à l'est.

Cette répartition territoriale de la production et consommation énergétique montre l'importance d'une solidarité énergétique territoriale.

Une diversité des ressources naturelles permettant un développement soutenu des énergies renouvelables

Près du tiers de la production d'énergie métropolitaine s'effectue à partir d'énergies renouvelables ou de récupération, soit 238 ktep en 2010. Si la grande hydraulique représente la plus large part de la production d'énergie d'origine renouvelable (85%) avec cinq centrales hydrauliques réparties le long du canal EDF, les marges de progression apparaissent limitées. En revanche, on observe une dynamique favorable pour la petite hydraulique qui a doublé sa production en quatre ans. La puissance photovoltaïque installée affiche une évolution quasi exponentielle entre 2010 et 2013. Le territoire métropolitain compte notamment sept parcs solaires et de nouveaux sont en projet. L'éolien n'est présent que sur l'ouest du GPMM avec une vingtaine de mâts en service. Des unités de méthanisation, produisant du biogaz, se développent au sein de certaines décharges et stations d'épuration.

Avec plus de 2800 heures d'ensoleillement, la proximité du couloir rhodanien favorable en matière d'énergie éolienne, l'omniprésence de l'eau aussi bien par sa façade littorale que par les nombreux cours d'eau, l'importance des activités économiques permettant une valorisation de l'énergie fatale ou des déchets, le territoire métropolitain bénéficie de nombreuses ressources favorables à la production d'énergies renouvelables ou de récupération.

Compte-tenu des spécificités géographiques et territoriales de la Métropole Aix-Marseille-Provence, cibler la production d'énergies renouvelables en fonction des typologies de territoires en favorisant le déploiement de solutions complémentaires revêt une importance primordiale.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • TYPOLOGIE DES ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE



- GAZ***
- Importation de gaz (terminal méthanier)
 - Production de biogaz par méthanisation des déchets
 - Réseau de transport (gazoducs)
- PÉTROLE***
- Importation et transformation de pétrole brut (terminal pétrolier et raffineries)
 - Réseau de transport (oléoducs)
- * Il n'existe aucune production de gaz ainsi que de pétrole sur le territoire métropolitain*
- ÉLECTRICITÉ**
- Production d'origine non renouvelable (centrales thermiques et incinérateur des ordures ménagères)
 - Production d'origine renouvelable (éolien, parcs solaires, grandes et petites centrales hydrauliques)
 - Canal EDF
 - Réseau de transport
- AUTRES RÉSEAUX**
- Réseaux de chaleur

Limite Aix-Marseille-Provence

0 5 10 km



LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ

La carte des consommations d'énergie par grand secteurs d'activité fait appel à la base de données Énerg'Air provenant de l'Observatoire régional de l'Énergie et de l'Agence régionale de surveillance de la qualité de l'air, Air Paca.

Les méthodologies employées pour comptabiliser les consommations d'énergie sont régulièrement révisées. Cette carte est représentative des consommations de l'année 2010 avec une méthode de comptabilisation de 2013. Les années prises en compte sont actualisées tous les trois ans.

A l'échelle de la région, le territoire des Bouches-du-Rhône, avec une consommation d'énergie qui atteint plus de 12 millions de tonnes équivalent pétrole (Tep) est le département le plus consommateur d'énergie de la région :

1. Les Bouches-du-Rhône avec 12,2 millions de Tep ;
2. Les Alpes-Maritimes avec 2,9 millions Tep ;
3. Le Var avec 2,7 millions de Tep ;
4. Le Vaucluse avec 1,6 million de Tep ;
5. Les Alpes de Haute Provence avec 0,6 million de Tep ;
6. Les Hautes-Alpes avec 0,5 million de Tep.

La consommation finale d'énergie primaire à l'échelle de la Métropole en 2010 est d'environ 11 millions de Tep/an soit plus de la moitié (53%) de la consommation de la région Paca. Cette consommation d'énergie provient à 63% du secteur industriel dont environ 13% consommés par l'industrie pétrochimique.

Pour autant, au sein du territoire métropolitain, la consommation d'énergie est hétérogène. Elle est plus importante dans les communes littorales et les grandes agglomérations. Ces consommations sont particulièrement élevées autour de l'étang de Berre. Deux cas de figure se présentent :

► les principaux pôles urbains (Marseille, Aix-en-Provence, Aubagne et Salon-de-Provence) avec une mixité en termes d'habitat et d'activités. La consommation

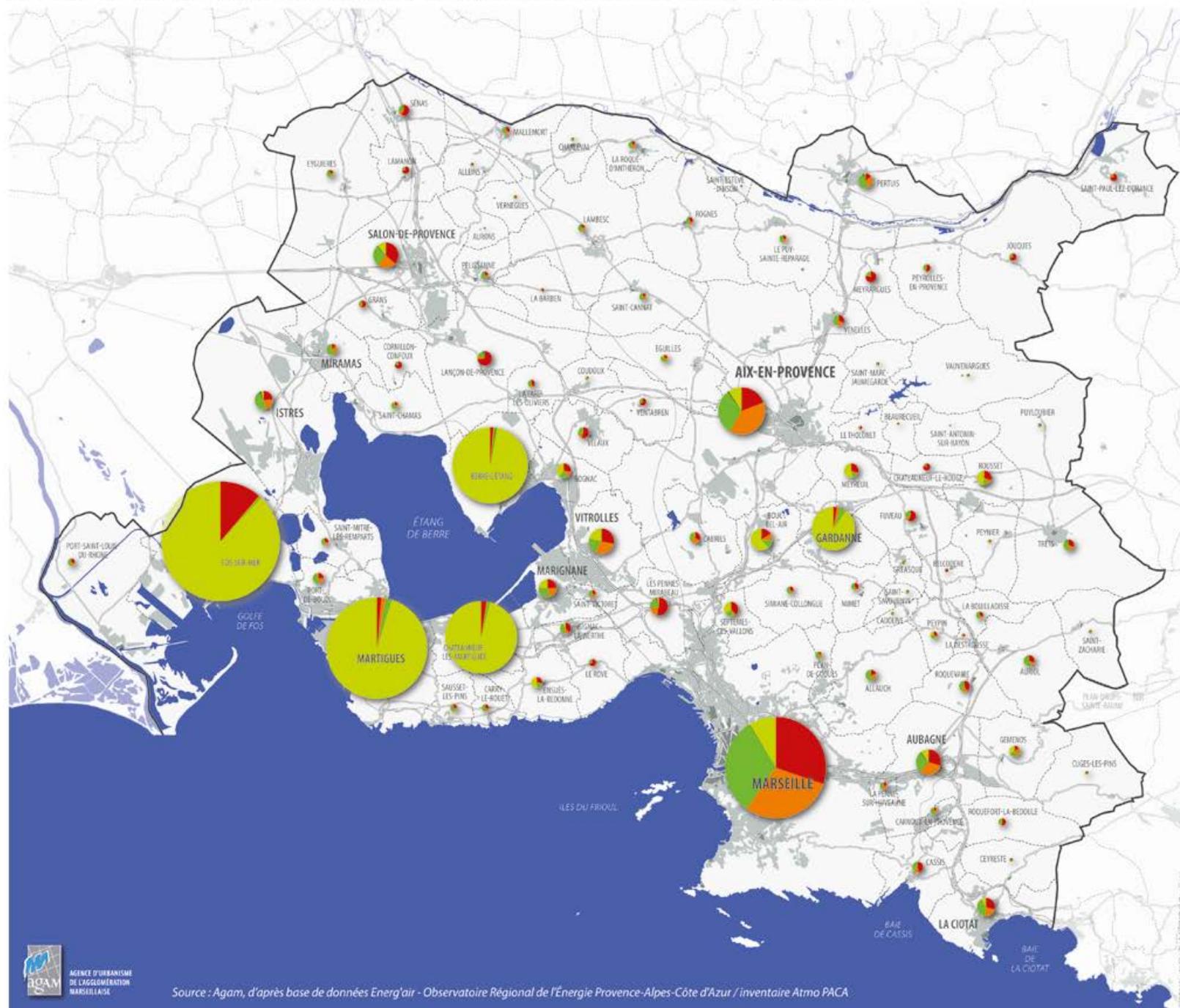
d'énergie qui prédomine concerne les secteurs d'activités résidentielles, tertiaires et les transports ;

► le pourtour de l'étang de Berre présente les plus fortes consommations très majoritairement dues à l'activité industrielle en général et à la pétrochimie en particulier.

A contrario, avec 700 000 Tep/an de production d'énergie primaire (230 000 Tep/an, dont un tiers provient des énergies renouvelables), le territoire métropolitain produit seulement 6% de ses besoins.

Avec 25,2 Mteq CO₂/an, les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Métropole Aix-Marseille-Provence représentent plus de la moitié (53%) des émissions de GES de la région Paca. L'industrie constitue de loin (64%) le premier consommateur et émetteur de GES du territoire métropolitain.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR GRAND SECTEUR D'ACTIVITÉ



CONSOMMATION D'ÉNERGIE (TEP*)

- Industrie
- Résidentiel
- Agriculture
- Tertiaire
- Transport



* Tonne équivalent pétrole

- Voies ferrées
- Voies principales
- Autoroutes
- Limite Aix-Marseille-Provence
- Limites communales



LES ALÉAS INCENDIE

Les aléas incendie de forêt induit et subi correspondent à une représentation du risque incendie obtenue par modélisation.

- ▶ L'aléa induit représente les conséquences prévisibles d'un incendie de forêt se déclarant en un point du massif.
- ▶ L'aléa subi représente la probabilité pour un point du massif forestier pris isolément d'être affecté par un incendie.

La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) diffuse une information cartographique réactualisée en 2012 et qui comprend désormais cinq niveaux d'aléa : faible, moyen, fort, très fort et exceptionnel. Les cartes d'aléa offrent une représentation complémentaire des données statistiques sur les incendies de forêt. Les niveaux d'aléa traduisent l'importance et la puissance du développement d'un feu. Par exemple, le niveau fort correspond à un feu dégageant une chaleur de 4000 kW/m, soit un feu non maîtrisable (*Source: Le plan de prévention des risques d'incendie de forêt vous concerne, DDTM 13*).

Le risque incendie est un des risques naturels les plus prégnants sur le territoire métropolitain en raison :

- ▶ d'une forte proportion d'espaces naturels ;
- ▶ d'un couvert végétal caractérisé par une très forte inflammabilité ;
- ▶ de conditions climatiques très favorables à la propagation des incendies de forêt : chaleur et sécheresse estivale accompagnées d'épisodes venteux qui rendent les incendies déclarés très difficilement maîtrisables ;
- ▶ de franges urbaines caractérisées par une imbrication d'espaces habités et d'espaces boisés ;
- ▶ d'habitats diffus présents au cœur des pinèdes, notamment dans les zones NB.

Le risque concerne la totalité des massifs collinaires du territoire et seuls certains espaces à caractère naturel situés à l'extrême est du territoire métropolitain, comme la plaine de la Crau, sont inscrits en zones d'aléa faible. Les vies humaines, les biens, la biodiversité et les grands paysages sont tout autant menacés.

En 10 ans, entre 2002 et 2012, 2 200 feux ont brûlé 119 km² sur le territoire métropolitain. La Métropole Aix-Marseille-Provence se situe parmi les territoires les plus concernés par le risque incendie. Quelques éléments de comparaison pour la même période :

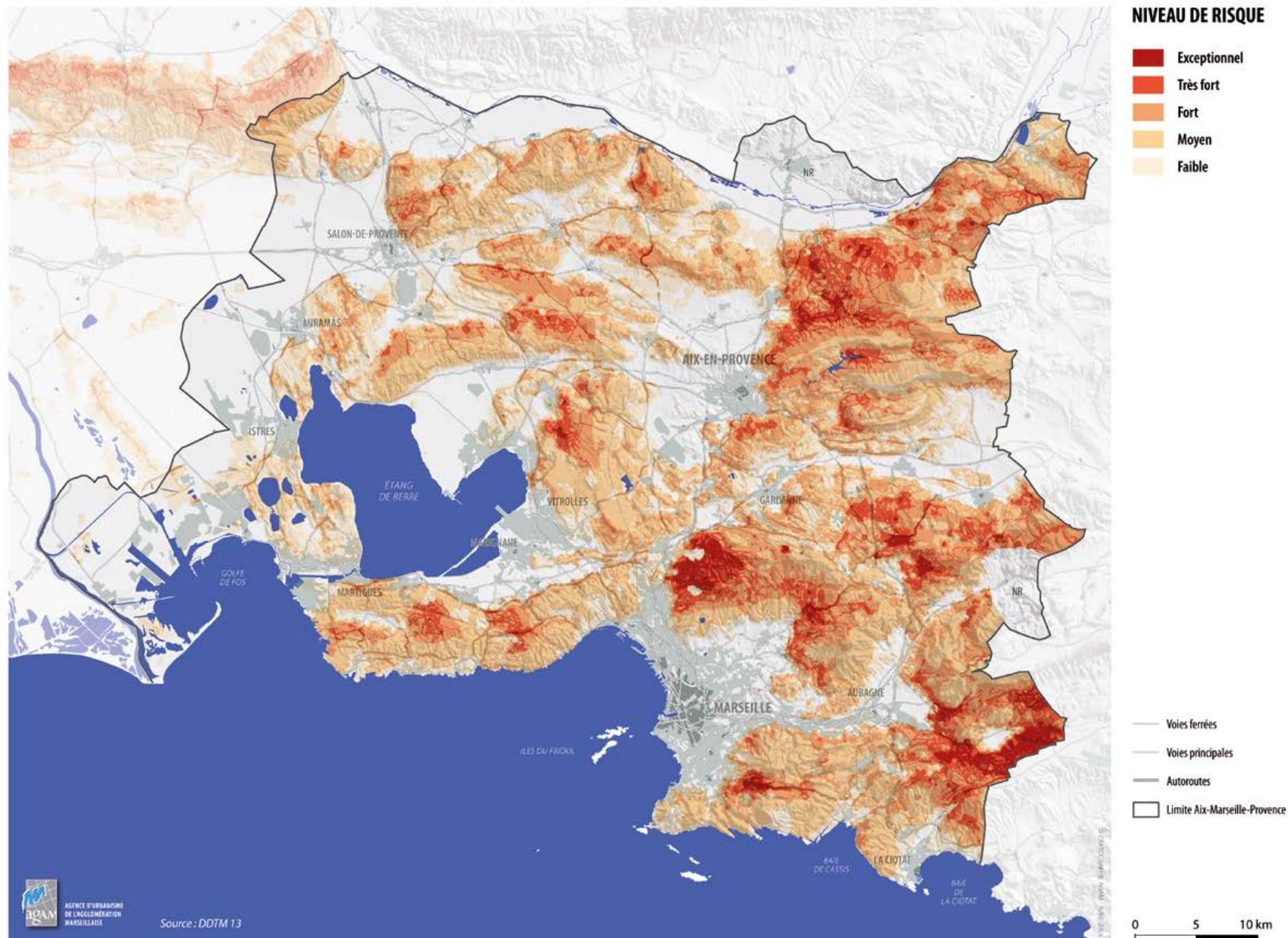
- ▶ Corse : 7 306 feux et 488 km² brûlés ;
- ▶ Var : 2 587 feux et 260 km² brûlés ;
- ▶ Hérault : 1 677 feux et 109 km² brûlés ;
- ▶ Alpes Maritimes : 1 767 feux et 66 km² brûlés ;
- ▶ Alpes-de-Haute-Provence : 384 feux et 56 km² brûlés ;
- ▶ Gard : 617 feux et 27 km² brûlés ;
- ▶ Vaucluse : 456 feux et 7,18 km² brûlés.

Les surfaces incendiées sont très variables d'une année sur l'autre et fortement conditionnées par les conditions météorologiques : 8,31 km² ont brûlé en 2012, 1,97 km² en 2011, 11,69 km² en 2010...

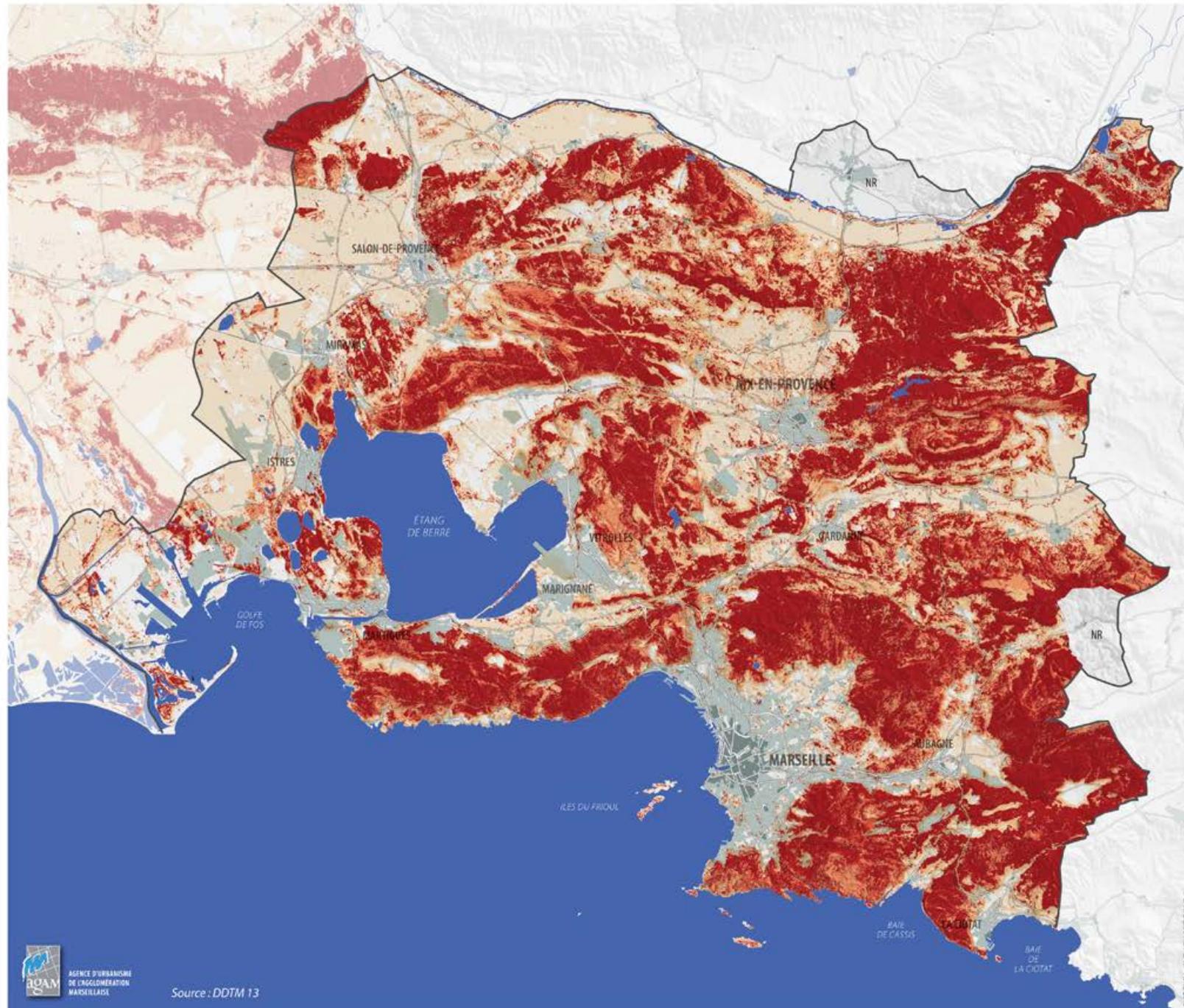
De très importants moyens de surveillance et d'intervention sont mis en œuvre : systèmes de détection des incendies par vidéo-surveillance, moyens de lutte terrestres et aériens... La base de bombardiers d'eau, historiquement installée au cœur du territoire métropolitain, déménagera à Nîmes en 2016, éloignant ainsi de la Métropole un des moyens de lutte les plus efficaces. L'augmentation du trafic aérien de l'aéroport Marseille-Provence est à l'origine de ce changement.

Les plans de prévention des risques naturels (PPRn) prescrits et élaborés par l'État sont des outils permettant d'intégrer la prise en compte des risques dans la planification territoriale. Ces plans s'appliquent aux documents d'urbanisme et, selon la nature du risque, entraînent des interdictions de construire ou des autorisations sous conditions. Dix plans de prévention pour le risque feu de forêt (PPRif) sont prescrits dans les Bouches-du-Rhône depuis 2005. En neuf ans, seulement deux PPRif ont été approuvés sur les communes d'Auriol et de Carnoux-en-Provence (*source : base GASPAR / prim.net*).

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • ALÉA INDUIT INCENDIE DE FORÊT



AIX-MARSEILLE-PROVENCE • ALÉA SUBI INCENDIE DE FORÊT



NIVEAU DE RISQUE

- Exceptionnel
- Très fort
- Fort
- Moyen
- Faible

- Voies ferrées
- Voies principales
- Autoroutes
- Limite Aix-Marseille-Provence

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE ET DÉFINITIONS

TYPLOGIE DES ESPACES AGRICOLES

La représentation des différentes typologies d'espaces agricoles dans le territoire de la future Métropole Aix-Marseille-Provence fait appel à la donnée occupation du sol 2006 (Ocsol 2006) du Crige Paca. Cette information géographique a pour base l'exploitation d'images satellites Corine Land Cover, elle dispose toutefois de postes de légende affinés.

QUALITÉ DES EAU X DE SURFACE

L'état chimique et écologique des cours d'eau est évalué dans le cadre du programme de surveillance des cours d'eau, composé du réseau de contrôle de surveillance et du contrôle opérationnel. Le programme de surveillance des eaux douces de surface est défini par les circulaires DCE 2006/16, DCE 2007/24 et DCE 2008/26. Le réseau de contrôle de surveillance doit permettre d'évaluer l'état général des eaux à l'échelle de chaque district et son évolution à long terme. Ce réseau doit être pérenne et doit être constitué de sites représentatifs. Le contrôle opérationnel a pour objectif d'établir l'état chimique de toutes les masses d'eau superficielles identifiées comme courant un risque de non atteinte du bon état à l'horizon 2015.

La maîtrise d'ouvrage de ces réseaux est assurée par l'Agence de l'eau RMC, les Dreal du bassin Rhône-Méditerranée et l'ONEMA.

Le contrôle sanitaire réglementaire de la qualité des eaux de baignade est effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS) durant la saison estivale, en application du code de la Santé publique et de directives européennes. Ce contrôle comporte des analyses microbiologiques de l'eau (6 paramètres) et des relevés de paramètres physico-chimiques. (3 paramètres).

Les analyses se traduisent en quatre classes précisant le niveau qualité :

A : Eau de bonne qualité ;

B : Eau de qualité moyenne ;

C : Eau pouvant être momentanément polluée ;

D : Eau de mauvaise qualité.

Il est important de souligner que les critères d'évaluation de la qualité des eaux évolueront à partir de 2015. La directive européenne de 2006 durcit le contrôle et ses modalités avec notamment le durcissement des valeurs limites microbiologiques et l'évaluation de la qualité sera réalisée sur la base des résultats statistiques de quatre saisons au lieu d'une.

Les données relatives à la localisation et la capacité nominale (en nombre équivalent-habitant) de chaque Station de traitement des eaux usées (STEU) proviennent de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Actualisées chaque année, avec une fiabilité moindre pour les STEU d'une capacité inférieure à 2000 EH, ces données sont saisies dans la base de données ROSEAU du ministère de l'Écologie.

LES ALÉAS INCENDIE

De très importants moyens de surveillance et d'intervention sont mis en œuvre : systèmes de détection des incendies par vidéo-surveillance, moyens de lutte terrestres et aériens... La base de bombardiers d'eau, historiquement installée au cœur du territoire métropolitain, déménagera à Nîmes en 2016, éloignant ainsi de la Métropole un des moyens de lutte les plus efficace. L'augmentation du trafic aérien de l'aéroport Marseille-Provence est à l'origine de ce changement.

Les plans de prévention des risques naturels (PPRn) prescrits et élaborés par l'État sont des outils permettant d'intégrer la prise en compte des risques dans la planification territoriale. Ces plans s'appliquent aux documents d'urbanisme et, selon la nature du risque, entraînent des interdictions de construire ou des autorisations sous conditions. Dix plans de prévention pour le risque feu de forêt (PPRif) sont prescrits dans les Bouches-du-Rhône depuis 2005. En neuf ans, seulement deux PPRif ont été approuvés sur les communes d'Auriol et de Carnoux-en-Provence (source : base GASPARD / prim.net).



LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

La carte des équipements culturels montre la couverture pour les équipements communaux/intercommunaux (dont le rayonnement et le fonctionnement va au-delà de la commune) et les grands équipements métropolitains. L'objet de la carte est de faire apparaître les lieux culturels structurant le territoire. Sept grands types sont représentés :

- ▶ musées : tous types ;
- ▶ théâtres : salles de théâtre (avec ou sans troupe résidente) et les théâtres de plein-air ;
- ▶ salles de spectacle : grandes salles de spectacles et salles dédiées à une activité (café concert, cabaret...);
- ▶ bibliothèques : tous types hors bibliothèques municipales ;
- ▶ cinémas : tous types ;
- ▶ centres culturels polyvalents ;
- ▶ lieux de formation : tous types hors équipements de proximité de type maison de quartier, MJC, MPT.

Une offre culturelle métropolitaine bien répartie sur l'ensemble du territoire

Marseille assure un rôle moteur dans l'offre en équipements culturels. Le poids de l'histoire y est bien présent avec la présence de grands équipements traditionnels : l'Opéra et, dans une moindre mesure, le Ballet national sont des implantations historiques. Marseille se distingue aussi par une offre en théâtres de haut niveau : le Merlan, scène nationale, la Criée (Centre Dramatique National) et dans une moindre mesure le Toursky. Marseille Provence 2013 résonne encore au travers de l'architecture aérée du Musée des civilisations d'Europe et de la Méditerranée. Aix-en-Provence est aussi une référence culturelle dans la Métropole. Les récents équipements ont assuré une montée en gamme de l'offre, en complément de l'organisation du Festival d'art lyrique. Le Grand Théâtre de Provence et le Pavillon Noir sont deux équipements proposant autant de la danse que du théâtre ou de la musique classique, en cœur de ville.

A l'ouest de l'étang de Berre, Martigues dispose d'une grande salle de spectacle (la Halle et ses 9 000 places) et le Théâtre des Salins.

Les musées, équipements culturels phares des communes de la Métropole

L'offre muséale est très présente sur le territoire de la Métropole. Hors Aix et Marseille, on dénombre 69 équipements dans 49 communes. Plus de la moitié des communes disposent d'un musée. En lien avec l'histoire locale ou centré autour d'un personnage emblématique (Marcel Pagnol par exemple), les musées diffusent la culture sur le territoire métropolitain.

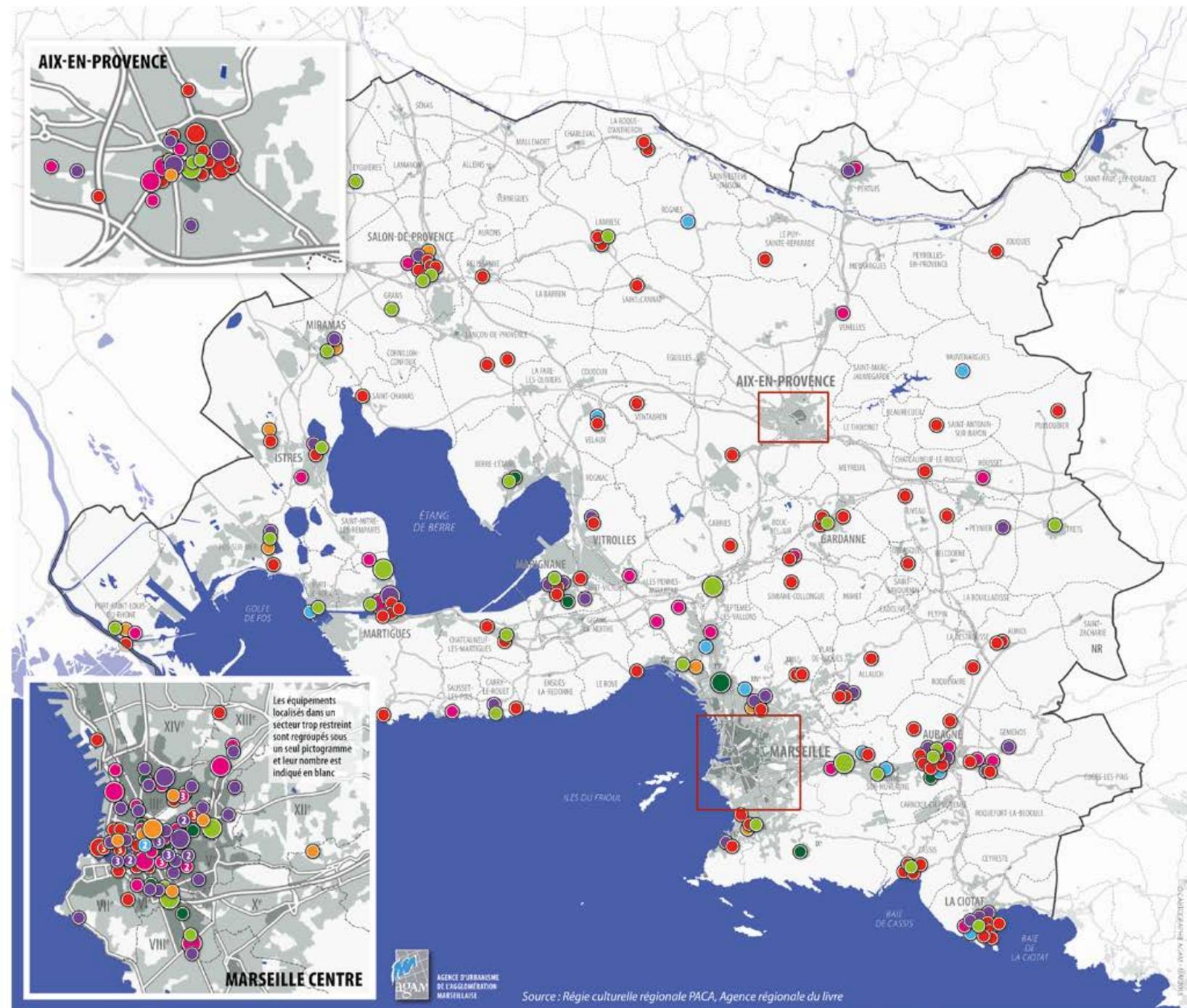
Cinémas, théâtres et salles de spectacle : une offre proche des territoires en relais des grands équipements

En complément des grands équipements métropolitains, un chapelet d'équipements proposent une offre de qualité notamment à Marseille qui se distingue par la quantité et par la diversité de l'offre en théâtres. Hors Marseille, le pourtour de l'étang de Berre bénéficie d'une gamme complète d'équipements culturels : quasiment toutes les communes disposent au moins d'un cinéma, d'un théâtre et/ou d'une salle de spectacle (avec comme fer de lance, l'Usine d'Istres). Les Pays d'Aix et de Salon présentent la particularité d'avoir une offre concentrée sur quelques communes.

Des équipements de lecture publique de niveau intercommunal

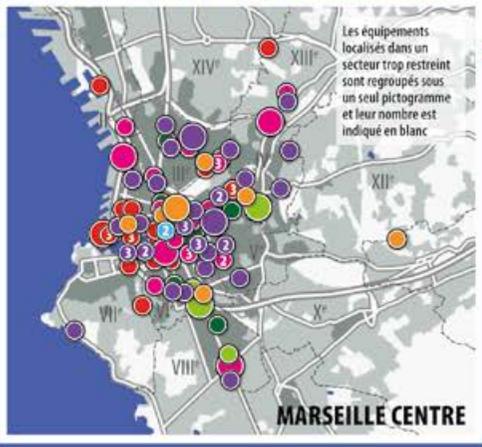
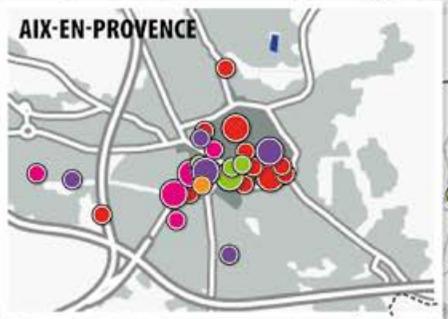
Toutes les bibliothèques ne sont pas référencées sur la carte. Seuls apparaissent les équipements fonctionnant en réseau à Marseille (huit bibliothèques de secteur dont l'Alcazar est la tête de réseau) ou de rayonnement intercommunal sur le SAN (les médiathèques/bibliothèques sont des équipements communautaires fonctionnant aussi en réseau). Enfin, la bibliothèque Méjanès, située à Aix-en-Provence, est l'équipement de référence du Pays d'Aix.

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • ÉQUIPEMENTS CULTURELS



-  Équipement métropolitain
-  Équipement communal ou intercommunal
-  Musée
-  Théâtre
-  Cinéma
-  Salle de spectacles
-  Bibliothèque
-  Centre culturel
-  Lieu de formation

-  Voies principales
-  Autoroutes
-  Limite Aix-Marseille-Provence
-  Limites communales



Source : Régie culturelle régionale PACA, Agence régionale du livre

L'IMPLANTATION DES CINÉMAS

Les Bouches-du-Rhône représentent 3% du total des entrées nationales (6,6 millions d'entrées en 2012) et son indice de fréquentation est à peine supérieur à l'indice national (3,36 contre 3,26).

Trente sept cinémas pour le territoire métropolitain

Avec un ratio de 2 établissements pour 100 000 habitants, l'offre sur le territoire se situe en deçà de la moyenne nationale (3,1 établissements pour 100 000 habitants). Cette offre est de plus inégalement répartie sur le territoire et quatre secteurs se dessinent :

- ▶ avec huit cinémas pour 850 000 habitants, Marseille a un taux d'équipements deux fois inférieur à celui de la Métropole ;
- ▶ le pourtour de l'étang de Berre (de Salon-de-Provence à Vitrolles) est clairement le mieux équipé avec pratiquement un cinéma par commune ;
- ▶ l'offre est nettement moins performante autour de Salon-de-Provence et d'Aix-en-Provence, avec une offre concentrée sur six communes ;
- ▶ le secteur d'Aubagne-La Ciotat présente la même structure de l'offre sur un territoire moins étendu.

Des projets pour remettre l'offre à niveau

Pas moins de sept projets (dont quatre sur Marseille) pourraient voir le jour. Ce sont essentiellement des projets de multiplexes qui pourraient dans un avenir proche augmenter l'offre de 50%.

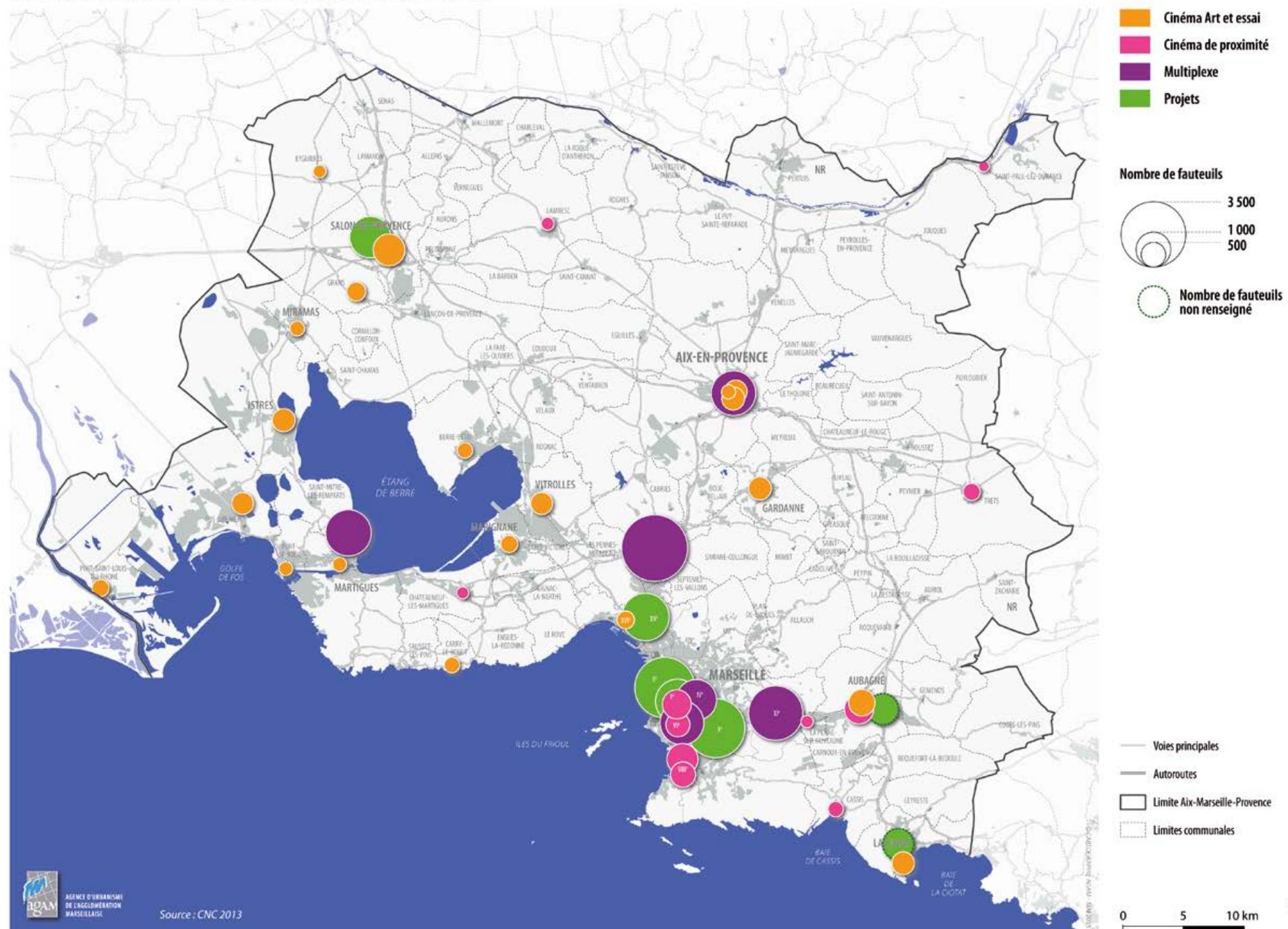
- ▶ Les projets sur Marseille sont les plus ambitieux et à même de rattraper le déficit en nombre de salles et de fauteuils. Les quatre projets offriront 50 salles pour 9 300 fauteuils, soit un doublement de l'offre. Le projet MK2 est prévu sur la Canebière sur l'axe historique marseillais. Les secteurs Marseille Grand Est et Euroméditerranée auront leurs multiplexes avec les projets Bleu Capelette (qui jouxtera le Palais Omnisport Marseille Grand Est) et Europacorp (prévu fin 2015). Enfin, le

projet de multiplexe à Grand Littoral remet le cinéma au cœur d'un territoire sevré de grandes salles depuis la fermeture en 2003 du complexe UGC.

- ▶ Les projets d'Aubagne et de La Ciotat accompagnent des grands projets d'aménagement d'entrée de Ville.
- ▶ Salon-de-Provence fait le pari d'implanter un multiplexe en cœur de ville sur la place Morgan. Ce projet viendra apporter une offre nouvelle dans un territoire où le premier multiplexe est à Aix-en-Provence ou à Martigues.

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • IMPLANTATION DES CINÉMAS



LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENT SPORTIF DES COMMUNES

La pratique sportive couvre aujourd'hui des enjeux qui vont au-delà du simple sport. Facteur de lien social, instrument de santé publique, moteur des développements des territoires, le sport s'ouvre aujourd'hui à des domaines nouveaux. Ces grands principes sont réaffirmés dans l'avant-projet de loi de modernisation du sport (2014). Pour montrer les dynamiques sportives, le choix s'est porté sur l'offre d'équipements sportifs (hors site de pratique de nature) rapportée au nombre d'habitants.

Cadrage national : 4 équipements sportifs pour 1 000 habitants en France

Le Recensement des Équipements Sportifs (*cf. méthodologie*) permet de connaître l'état du parc des équipements sportifs français. Le ratio national est de 4 équipements pour mille habitants (4^{°/°°}), mais il évolue fortement en fonction des territoires. Ainsi, les aires urbaines (et principalement celles de la région Paca) ont des ratios bien inférieurs à 4^{°/°°}, alors que les zones rurales apparaissent mieux dotées. L'utilisation de cet indicateur doit donc être pondérée par une approche territorialisée.

Cadrage métropolitain : un ratio faible lié à la densité de population

Le territoire métropolitain affiche un taux d'équipement plus de deux fois inférieur au ratio national. On mesure ici la structure administrative du département avec relativement peu de communes, bien peuplées, et la présence des grandes agglomérations d'Aix et de Marseille. Il n'est pas alors étonnant de voir un ratio moyen de 1,43^{°/°°} précisément. Ce ratio est aussi inférieur à ce que l'on observe au niveau de la région Paca où l'offre est de 2,6 équipements pour mille habitants. A noter le positionnement de Marseille qui affiche un ratio proche de 1 équipement pour 1 000 habitants soit un ratio supérieur à celui de Toulon et de Nice.

C'est parmi les communes de 10 000 à 50 000 habitants que l'on observe des taux d'équipement semblables aux autres communes de Paca. Quinze communes sur vingt-deux ont ainsi un ratio conforme à leur strate démographique.

Une cinquantaine de communes sous-équipées

C'est parmi les communes de moins de 10 000 habitants que le territoire métropolitain accuse un taux d'équipement inférieur aux taux régionaux. Ce phénomène concerne 43 communes et quatre ensembles apparaissent clairement :

- ▶ autour de Salon-de-Provence ;
- ▶ le littoral de part et d'autre de Marseille de Sausset-les-Pins à La Ciotat, avec un prolongement au nord jusqu'à Carnoux et Cuges les Pins ;
- ▶ le Massif de l'Étoile et du Garlaban, à l'exception de Cadolive et surtout de La Destrousse ;
- ▶ les communes du versant nord de la Sainte-Victoire.

Onze communes affichent un très bon taux d'équipement sportif

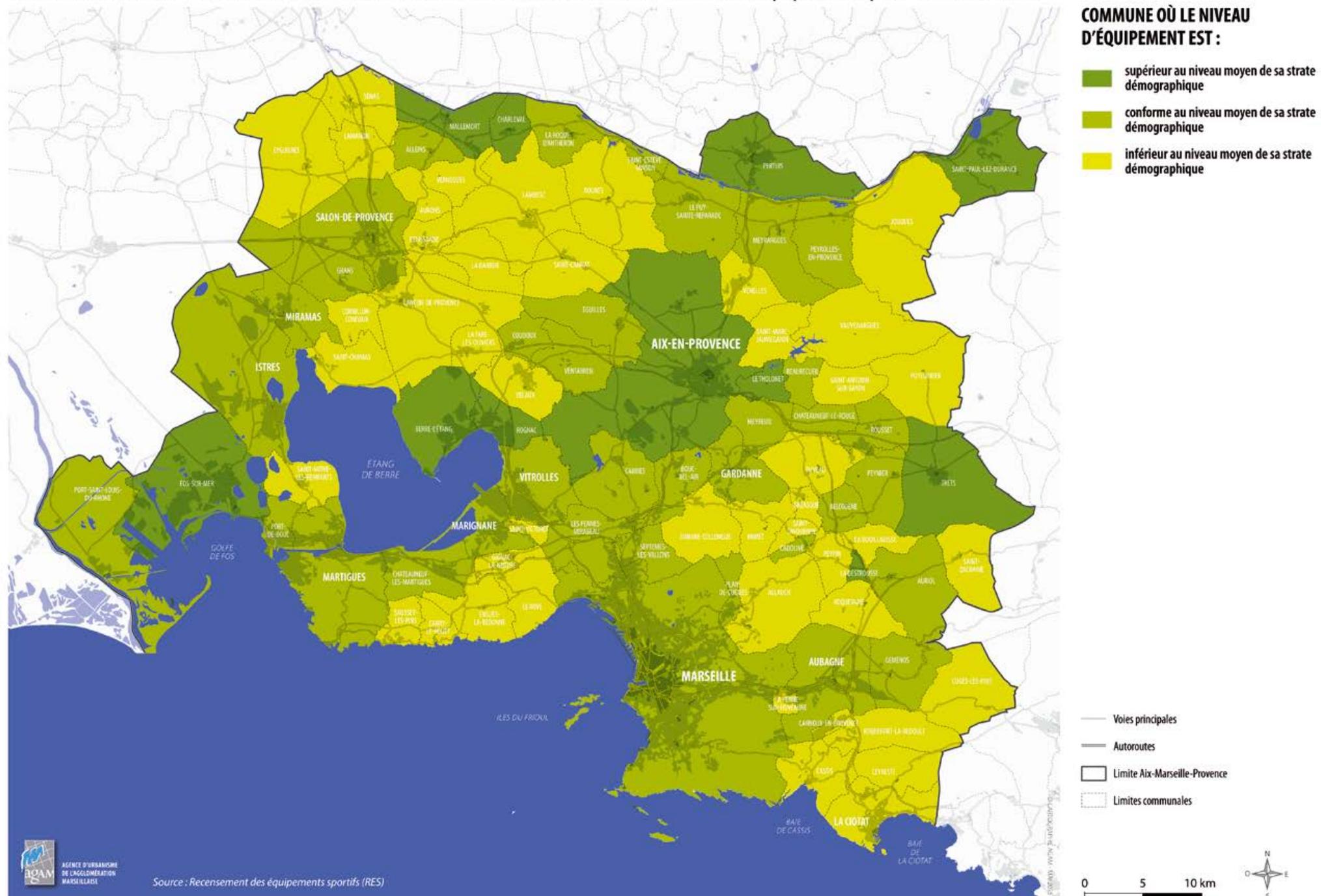
Près de 12% des communes de l'espace métropolitain ont un taux d'équipement supérieur au taux régional. La commune d'Aix-en-Provence, avec près de 2 équipements pour 1 000 habitants est la ville de plus de 100 000 habitants la mieux équipée de Paca. Fos-sur-Mer, Trets, Berre et Rognac font partie des dix communes de plus de 10 000 habitants les mieux équipées de Paca.

Quels éléments pour expliquer ces disparités ?

Il est difficile d'apporter des explications quant aux différences dans le taux d'équipement des communes. Le contexte géographique (proximité de la mer et de massifs) ou encore la structure démographique de la population (forte présence de séniors) pourraient expliquer un taux d'équipement bas. A l'inverse, l'effet touristique et les difficultés d'accessibilité, avancés au niveau national pour expliquer les taux très élevés dans les zones de montagne, ne semblent pas jouer dans le territoire métropolitain.

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • NIVEAU D'ÉQUIPEMENT SPORTIF DES COMMUNES - Nombre d'équipements pour 1000 habitants



LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Marseille en pôle

La Métropole dispose d'une des meilleures offres de santé au niveau national, en grande partie liée au niveau d'équipement dont dispose Marseille. Que ce soit en termes de praticiens ou d'offre en équipement de pointe, Marseille occupe une place prédominante à l'échelle du grand Sud-Est. Quatre hôpitaux (hôpital Nord, La Timone, Conception et Sainte-Marguerite), regroupent un total de 3 500 lits et représentent un budget de 1,2 milliard d'euros faisant de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille un acteur incontournable de la santé en Paca et donc dans la Métropole. L'offre se structure autour des centres hospitaliers régionaux (CHR) de l'APHM.

Outre ces grands équipements, des établissements de soins privés de haut niveau complètent l'offre : l'institut Paoli Calmettes (IPC) est un établissement performant dans la lutte contre le cancer. Le tout nouvel hôpital européen, fusion des hôpitaux Ambroise Paré et Paul Desbiefs apporte une offre moderne au cœur d'Euroméditerranée. Enfin, les cliniques de Marseille (établissements de soins et de santé) assurent, avec quelques centres hospitaliers, une offre de service concentrée essentiellement dans l'est et surtout le sud de la ville. Le nord de Marseille (14^e, 15^e et 16^e arrondissements) est largement déficitaire par rapport à ce type de structure.

Des centres secondaires bien pourvus

Hors Marseille, trois polarités secondaires apparaissent clairement sur la carte :

► Aix-en-Provence dispose d'une offre étoffée. Le Centre hospitalier du Pays d'Aix propose un bon niveau de service (notamment une maternité) et les établissements de soins voisins (Axiom, Rambot et La Provençale) sont très complémentaires. Le projet de relocalisation des cliniques Rambot et La Provençale sur un seul site au sud d'Aix-en-Provence devrait moderniser l'offre.

► Martigues-Port-de-Bouc avec la présence de trois centres hospitaliers (hôpital des Vallons, hôpital des Rayettes et hôpital de jour des secteurs 24-25). Cette offre est complétée par deux établissements de soins à Martigues (clinique chirurgicale et clinique du Vallon) et un à Istres (clinique de l'Étang de l'Olivier).

► Salon-de-Provence est équipée d'un centre hospitalier et de deux établissements de soins. Le centre cardio-vasculaire d'Eyguières apporte une offre très spécialisée dans ce secteur.

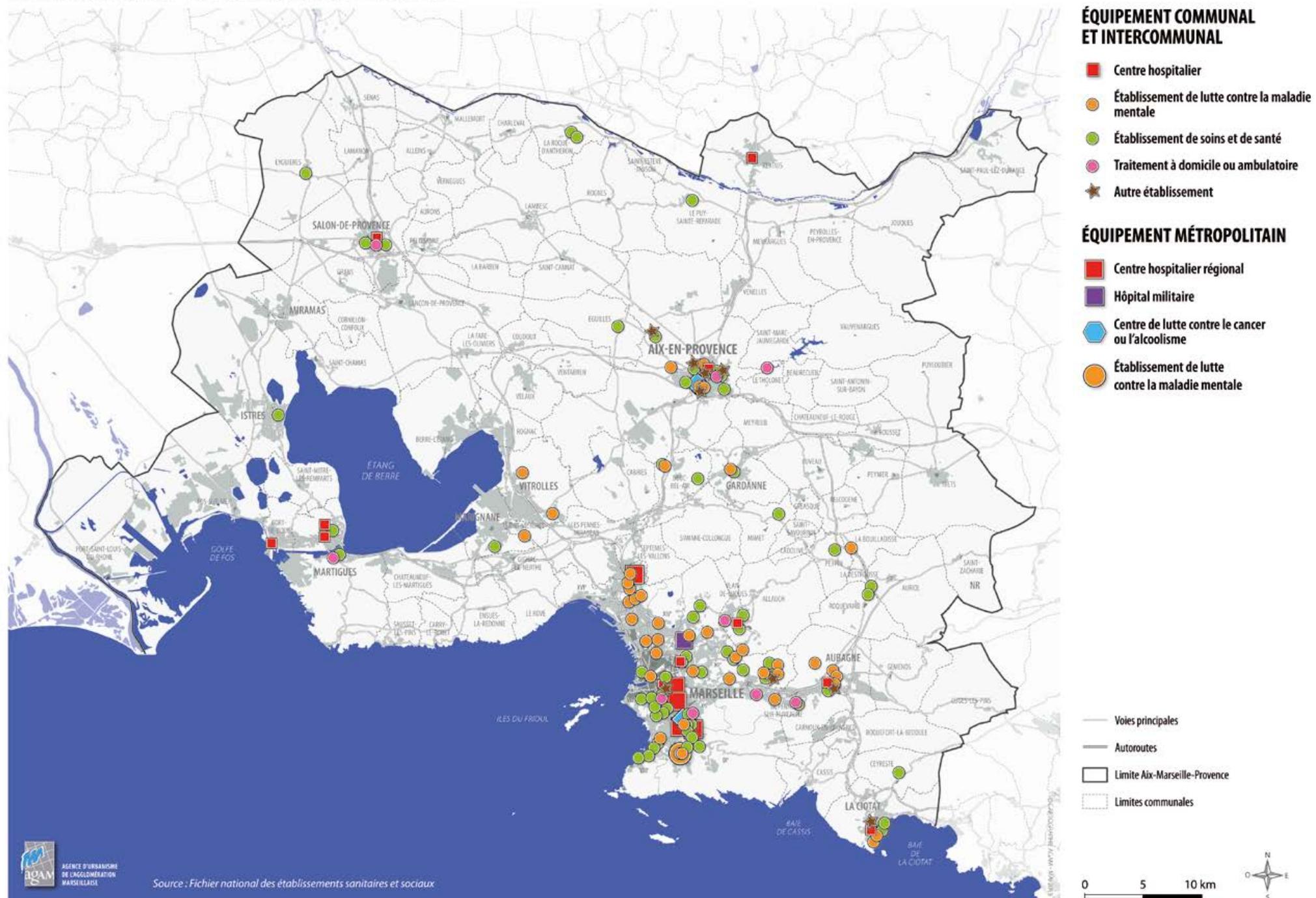
En complément de ces pôles bien constitués, une offre diffuse existe, essentiellement au sud du Pays d'Aix (Gardanne, Mimet, Peypin, La Bouilladisse...). Elle se constitue principalement de centres de diététique ou de rééducation.

La santé mentale, élément important des équipements de santé

Les équipements de lutte contre la maladie mentale sont nombreux sur le territoire. Ce sont des centres hospitaliers spécialisés (Édouard Toulouse à Marseille, Montperrin à Aix) et leurs équipements « décentralisés », essentiellement des centres d'accueil thérapeutique à temps partiel ; ces structures organisent des ateliers thérapeutiques, diverses actions de soutien. Les patients ne sont pas systématiquement pris en charge tous les jours de la semaine, mais peuvent venir une ou plusieurs journées suivant les nécessités, ou encore des hôpitaux de jour (ces structures fonctionnent comme les CATTP mais théoriquement les patients sont censés être plus en difficulté que dans les CATTP). Cette offre de secteur est absente de toute une partie du territoire (ouest étang de Berre). La lutte contre la maladie mentale s'y fait par l'intermédiaire des centres médico-psychologiques (non représentés sur la carte) qui ont théoriquement un rôle d'accueil et de coordination avec des actions de prévention, de diagnostic, de soins ambulatoires (consultations).

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ



LE NOMBRE DE MÉDECINS POUR 100 000 HABITANTS

L'inégale répartition des médecins généralistes est un phénomène largement constaté sur le territoire national. Ainsi, la région Centre (132 médecins pour 100 000 habitants) se situe très en deçà de la moyenne nationale (ratio de 161) tandis que la région Paca est très au-dessus (189 médecins pour 100 000 habitants) et s'avère être la région la mieux lotie en terme de densité de l'offre de médecine libérale.

Les inégalités constatées sur le territoire national se reproduisent, à plus ou moins grande amplitude, aux différents échelons de l'observation. Toutefois, la situation sur le département des Bouches-du-Rhône (206 médecins pour 100 000 habitants) fait apparaître une situation très nuancée dans laquelle les inégalités s'observent plus à l'échelon infra-communal, malgré des inégalités territoriales perceptibles.

Les communes périphériques moins bien loties

La lecture de la carte montre clairement que les communes les plus éloignées des grands centres urbains sont les moins fournies en offre de médecins libéraux généralistes. On observe même quelques communes où l'offre médicale est carrément absente (Belcodène, Beaurecueil, Jouques...). La frange du territoire (arrière-pays aixois et la jointure avec le Var) montre des densités de médecins inférieures au ratio national (161).

Une situation assez homogène sur le triangle Aubagne-Aix-Marseille...

Sur cette zone, la situation apparaît assez homogène avec une part importante des secteurs situés entre le ratio Paca et le ratio Bouches-du-Rhône. Le poids des villes-centres (Aix, Marseille, Aubagne) se fait sentir avec des niveaux d'offre élevés pour les communes les plus proches.

...mais des disparités infra-communales importantes

La situation de Marseille, d'Aix et Aubagne apparaît très contrastée dès que l'on descend à l'échelle infra-communale. Pour Aix et Aubagne, on constate une forte densité de médecins dans les Iris centraux et une baisse de la densité quand on s'éloigne du centre-ville. C'est dans ces trois villes que l'on retrouve des secteurs où le ratio de médecins se situe au-dessus du ratio Paca, signe de bonne accessibilité au médecin généraliste. La situation marseillaise est plus contrastée et donne l'impression de se calquer sur la géographie des noyaux villageois avec une des densités très élevées (supérieure au ratio des Bouches-du-Rhône) présentes de façon éparse et ponctuelle sur tout le territoire.

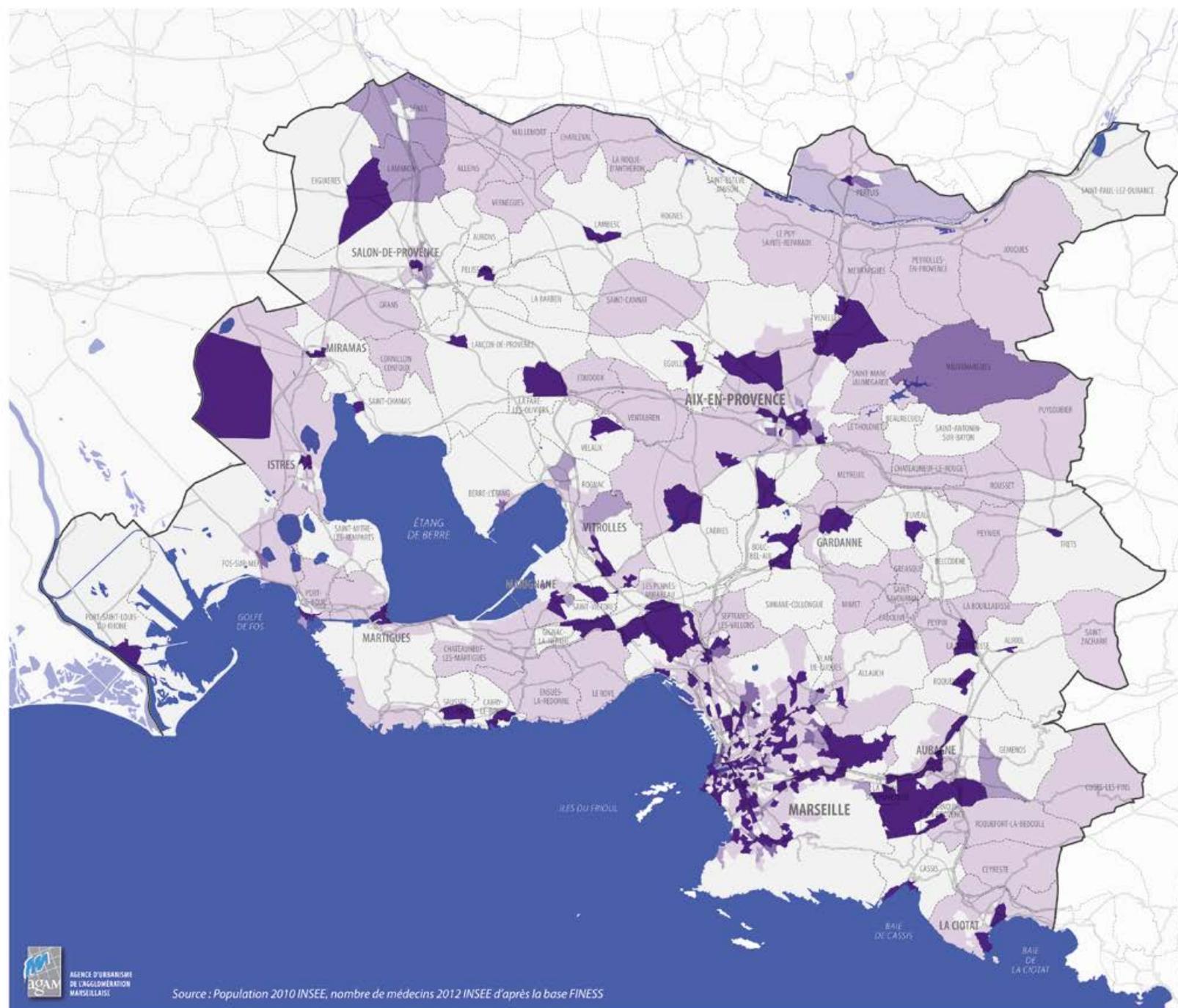
Le médecin généraliste, un service de centre-ville

Cette localisation préférentielle en centre-ville se vérifie pour l'ensemble des « centralités de territoire » de 25 000 à 50 000 habitants (Salon-de-Provence, Marnagnane, Istres, Martigues...) pour lesquelles les densités sont très élevées dans les Iris centraux et plus faible en périphérie.

En bref, le territoire des Bouches-du-Rhône et peut-être plus encore le territoire métropolitain apparaît comme très bien servi en offre de médecins généralistes. Des disparités de l'offre existent toutefois avec des territoires moins bien lotis. Cette disparité se retrouve aussi au niveau infra-communal où les centres-villes (et les noyaux villageois marseillais) ont une densité de l'offre plus élevée. Le médecin généraliste apparaît comme un service de proximité très lié aux centres historiques (peut-être un héritage des installations passées).

Éléments de méthode et définitions à la fin de ce chapitre

AIX-MARSEILLE-PROVENCE • NOMBRE DE MÉDECINS POUR 100 000 HABITANTS



NOMBRE DE MÉDECINS

- supérieur à 206
- de 189 à 206 (Ratio Bouches-du-Rhône)
- de 161 à 189 (Ratio PACA)
- inférieur à 161 (Ratio France)
- Sans médecin

L'IRIS constitue «la brique de base» de collecte et de diffusion des données INSEE infra-communales : la population des IRIS se situe entre 1800 et 5000 habitants.

La lecture des cartes à l'IRIS peut être perturbée par la taille de certains IRIS, qui incluent des espaces naturels, vides de population.

A terme, les cartes à l'IRIS de l'Agam seront présentées avec un «cache» sur les espaces naturels.

- Voies ferrées
- Voies principales
- Autoroutes
- Limite Aix-Marseille-Provence
- Limites communales

0 5 10 km



ÉLÉMENTS DE MÉTHODE ET DÉFINITIONS

L'IMPLANTATION DES CINÉMAS

Les textes législatifs et réglementaires en vigueur ne donnent pas de définition juridique du « multiplexe ». Le décret n° 2010-781 du 8 juillet 2010, relatif aux groupements, ententes et engagements de programmation cinématographique, soumet à la souscription d'engagements de programmation les exploitants propriétaires pour leurs établissements comportant au moins huit salles. Sur cette base, le CNC utilise le terme de « multiplexe » pour désigner tout établissement doté de huit écrans au moins. Cette définition est adoptée quelle que soit l'année à laquelle il est fait référence.

LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENT SPORTIF

Ce travail est basé sur l'exploitation du Recensement des équipements sportifs, réalisé par le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative. Cette base de données recense chaque année les équipements sportifs au niveau national, commune par commune.

Le bon niveau d'équipement a été estimé sur la base nombre d'équipements pour 1 000 habitants. Toutefois, pour avoir une vision plus juste du territoire et pour prendre en compte les effets taille des communes, la comparaison s'est faite en fonction du niveau moyen des strates démographiques au niveau Paca. Les strates retenues sont les suivantes :

- moins de 2 000 habitants (ratio moyen 8,25‰);
- de 2 000 à 10 000 habitants (2,65‰);
- de 10 000 à 50 000 (1,8‰);
- de 50 000 à 100 000 (1,47‰);
- plus de 100 000 (1,15 ‰).

Dans un souci d'équité, nous n'avons pris en compte dans le calcul que les types d'équipements sportifs présents dans au moins 15% des communes de Paca (16 types d'équipements).

LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

La cartographie est issue de la base de données FINESS de la DRASS. Ce fichier des établissements sanitaires recense l'offre au niveau national et couvre un large spectre des équipements de santé et médico-sociaux.

Les équipements cartographiés sont les établissements relevant de la loi hospitalière.

Définitions

Centre hospitalier régional (CHR) : un centre hospitalier régional est un hôpital à vocation régionale et à forte spécialisation.

Centre hospitalier : avec les centres hospitaliers (Centre hospitaliers du Pays d'Aix, d'Allauch, d'Aubagne, Martignes. . .), ont été intégrés dans cette catégorie les hôpitaux locaux et l'hôpital militaire de Lavéran.

Centre de lutte contre le cancer ou l'alcoolisme : établissement spécialisé dans la lutte contre le cancer. Cette catégorie ne compte que deux équipements : l'Institut Paoli Calmettes et le Centre de rééducation pour alcooliques d'Aix-en-Provence.

Établissements de lutte contre la maladie mentale : Le choix a été fait de mettre en avant le traitement de la maladie mentale. Cette catégorie intègre les centres hospitaliers spécialisés dans la lutte contre les maladies mentales et tous les « autres établissements de lutte contre les maladies mentales » (notamment les CATTP, les CMP étant considérés comme une offre de proximité).

Établissements de soins et de santé : Cette catégorie regroupe les établissements de santé privés autorisés en soins de suite et réadaptation (les établissements de convalescence et de repos, les maisons de régime. . .), les établissements de soins longue durée et les établissements de soins de courte durée (médicaux, chirurgicaux et obstétrique. . .). C'est dans cette catégorie que l'on va trouver les cliniques.

Traitement à domicile ou ambulatoire : Établissement et service permettant l'hospitalisation à domicile et le traitement ambulatoire.

Autres établissements : Établissements classés ainsi par FINESS. On trouve les établissements thermaux (Camoins) et des groupements de coopération sanitaire.

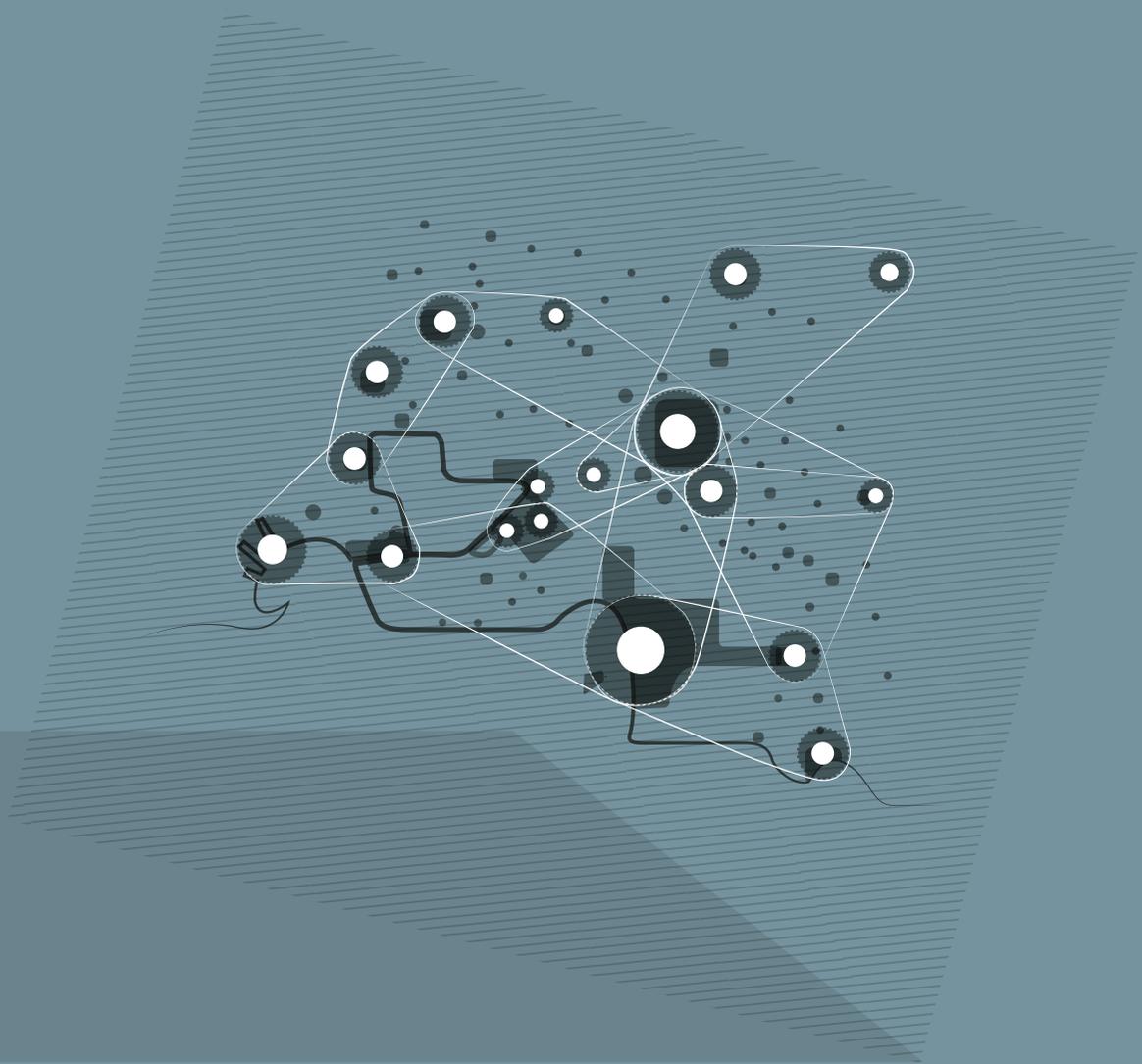
LE NOMBRE DE MÉDECINS POUR 1 000 HAB.

Ce travail est basé sur l'exploitation de la base permanente des équipements (BPE) 2009. Cette base contient pour chaque territoire la liste des équipements et des services rendus à la population. Cette base permet de mesurer la présence ou l'absence d'un équipement, la densité d'un équipement ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue des habitants. Ces données sont disponibles par région, département, commune ou quartier IRIS. Pour les médecins généralistes, l'Insee exploite les données Adeli : Automatisation DES Lstes des médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens et auxiliaires médicaux du ministère chargé de la santé.

Les ratios comparatifs Paca et France proviennent d'un document « les médecins au 1^{er} janvier 2011 » de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES).

Document conçu et réalisé par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise

© Agam - Juin 2016



agAM AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION
MARSEILLAISE

49 LA CANEBIÈRE, 13001 MARSEILLE
TÉL. 04 83 91 92 90

WWW.AGAM.ORG